

*République Algérienne Démocratique et Populaire*

*Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique*

*École Supérieure de Commerce*

*Mémoire préparé en vue de l'obtention  
du diplôme de master en sciences Financières et Comptabilité  
Spécialité : Finance Monnaie et Banque*

*Thème :*

**L'impact de crédit documentaire sur la  
rentabilité bancaire**

**Cas : Banque Extérieur d'Algérie**

*Présenté par :*

- Daimallah Inasse

*Encadré par :*

- M. SABOUA Abdelaziz

*Année universitaire : 2018 / 2019*



*République Algérienne Démocratique et Populaire*

*Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique*

*École Supérieure de Commerce*

*Mémoire préparé en vue de l'obtention  
du diplôme de master en sciences Financières et Comptabilité  
Spécialité : Finance Monnaie et Banque*

*Thème :*

**L'impact de crédit documentaire sur la  
rentabilité bancaire**

**Cas : Banque Extérieur d'Algérie**

*Présenté par :*

- Daimallah Inasse

*Encadré par :*

- M. SABOUA Abdelaziz

*Année universitaire : 2018 / 2019*

## *Remerciements*

Avant tout, je tiens à remercier vivement le bon Dieu qui m'a donné la patience et la force pour réaliser ce modeste travail et le courage pour terminer mes études et acquérir un certain niveau de savoir.

Mes vifs remerciements et toutes mes gratitudes vont aussi à mon encadreur Mr SABOUA pour ses conseils, ses orientations et ses encouragements, et pour ma promotrice Mme AYADI Naima.

Mes sincères remerciements s'adressent notamment au personnel de la Direction des Opérations avec l'Etranger, en particulier, Melle Lallaoui Faiza, Melle Sahli Tassadit, Mr Otmani Mohamed, pour leurs efforts et leurs orientations, qui m'ont servi dans la réalisation de mon stage pratique.

Je tiens aussi à témoigner ma reconnaissance à tous les enseignants de l'Ecole Supérieure de Commerce .

J'adresse mes vifs remerciements à ma famille pour leurs soutiens et leurs encouragements particulièrement, mon père, ma mère, ma grand-mère, mes sœurs et mon frère.

Mes vifs remerciements pour et mes proches ami(e)s et camarades, et toute la promotion « 2018-2019 ».

## Dédicaces

Je dédie ce travail a mes chers parents en récompense de leurs sacrifices et leurs clairvoyance ,qui m'ont servi et me serviraient tout au long de ma vie ;

A mon frère et sœurs Maroua, Nesrine et Islam  
A toute ma famille ;

A mon fiancé Nabil Bakri

Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail, je vous dis merci.

## La liste des abréviations :

**ADF:** Augmented Dickey Fuller.

**AIC:** Akaike Information Criterion.

**BEA :** Banque Extérieur d'Algérie.

**CCI :** Chambre de Commerce Internationale.

**COMCD :** Commissions de Crédit Documentaire.

**COMRD :** Commissions de la Remise Documentaire.

**CREDOC :** Crédit Documentaire.

**DA:** Dinar Algerien.

**DF:** Dickey-Fuller.

**DI :** Domiciliation à délai normal.

**DIP :** Domiciliation à délai spécial.

**DLVI :** Duplicata de la Lettre de Voiture Internationale.

**DOCE :** Direction des Opérations du Commerce Extérieur.

**DS :** Differency Stationary.

**D10 :** Document douanier.

**EUR :** Euro Européen.

**FAP:** Franche d'Avaries Particulières.

**FDI :** Fiche de contrôle des Importations à délai normal.

**FDIP :** Fiche de contrôle des importations à délai spécial.

**HOS :** Hechsher, Ohlin et Samuelson.

**INCOTERM :** International Commercial Terms.

**IMPORT :** Importations.

**LOG :** Logarithme.

**LTA :** Lettre de Transport Aérien.

**Tc :** la valeur critique.

**Tt :** la valeur théorique.

**TXCH :** Taux de Change.

**MCO :** Moindres Carrés Ordinaires.

**MV :** Maximum de vraisemblance.

**REMDOC :** Remise Documentaire.

**RUU:** Règles et Usances Uniformes.

**SC :** Schwarz.

**SWIFT:** Society for Worldwide Interbank Financial.

**TS:** Trend Stationary.

**USD:** United States Dollar (dollar des Etats-Unis).

**VAR:** Vecteur Auto Régressif

## La liste des figures :

<b>Figure (I, 1) :</b> Les techniques de paiement .....	3
<b>Figure (I, 2) :</b> Mécanisme de déroulement d'un credoc .....	13
<b>Figure (II, 3) :</b> Mécanisme de déroulement d'un remdoc.....	56
<b>Figure (II, 1) :</b> Evolution de variable COMCD.....	58
<b>Figure (II, 2) :</b> Evolution de variable IMPORT.....	59
<b>Figure (II, 3) :</b> Evolution de variable COMRD .....	59
<b>Figure (II, 4) :</b> Evolution de variable TXCH.....	60
<b>Figure(II,5) :</b> Cercle des valeurs propres.....	67

## La liste des tableaux

<b>Tableau( II ;1) : les différents types de message SWIFT.....</b>	<b>50</b>
<b>Tableau (II ;2): Détermination du nombre de retard pur la série LCOMCD, LCOMRD,.....</b>	
<b>LIMPORT ,LTXCH.....</b>	<b>61</b>
<b>Tableau(II ;3) : Résultat de test (ADF) pour les différents séries.....</b>	<b>62</b>
<b>Tableau (II ;4) : Détermination du nombre de retards de VAR.....</b>	<b>65</b>
<b>Tableau (II ; 5) : Résultats de l'estimation du modèle VAR.....</b>	<b>66</b>
<b>Tableau (II ; 6): Auto-corrélation des erreurs.....</b>	<b>68</b>
<b>Tableau (II ;7): Résultat du teste d'hétéroscédasticité de White.....</b>	<b>69</b>
<b>Tableau (II ;8): Test de normalité de JB.....</b>	<b>69</b>
<b>Tableau (II ;9): Test de causalité au sens de Granger.....</b>	<b>70</b>

## **Liste des annexes**

**Annexe 1** : Organigramme de la BEA

**Annexe 2** : Organigramme de la DOE

**Annexe 3** : Facture commerciale

**Annexe 4** : Demande d'ouverture de credoc

**Annexe 5** : Facture proformat

**Annexe 6** : Demande de domiciliation bancaire

**Annexe 7** : Message MT /700

**Annexe 8** : Accusé de réception

**Annexe 9** : Facture « monnaie monnaie »

**Annexe 10** : Contre paiement

**Annexe 11** : Corrélogrammes des séries COMCD, COMRD, IMPORT, TXCH

**Annexe 12** : Les graphes des séries LCOMCD ,LCOMRD,LIMPORT,LTXCH

**Annexe 13** : Correlogramme des quatre séries

**Annexe 14** : le nombre de retards pour chaque série

**Annexe 15** : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série LCOMCD

**Annexe 16** : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série LCOMRD

**Annexe 17** : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série LIMPORT

**Annexe 18** : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série LTXCH

**Annexe 19** : Les Graphes des séries différenciées (DLCOMCD) (DLCOMRD)

(DLIMPORT)(DLTXCH)

**Annexe 20** : Correlogramme (DLCOMCD)(DLCOMRD) (DLIMPORT)(DLTXCH)

**Résumé :**

Ce travail vise l'étude de l'importance de crédit documentaire comme moyen de paiement des importations en Algérie et d'examiner s'il a un impact sur la rentabilité de la BEA. Nous avons analysé un échantillon d'une seule banque observée entre 2006 et 2016. Pour ce faire nous avons traité le paiement d'une opération d'importation au niveau de la BEA, ensuite nous avons utilisé le modèle VAR (séries temporelles). Nos résultats indiquent l'existence d'une relation positive entre le crédit documentaire et deux relations de causalité entre le crédit documentaire et les importations et entre le crédit documentaire et le taux de change.

---

**Mots clés :** crédit documentaire ; la rentabilité ; les importations ; le taux de change ; vecteur autoregressif (VAR) ;

**Abstract :**

This work aims to examine the importance of documentary credit as a means of generating imports in Algeria and to determine whether it has an impact on the profitability of the BEA. We analyzed a sample of a bank observed between 2006 and 2016. To do this, we processed the payment of the import transaction in BEA and then used the VAR model (time series). Our results indicate a positive relationship between documentary credit and two causal relationships between documentary credit and imports and between documentary credit and the exchange rate.

---

**Key words:** documentary credit; the profitability; the imports; the exchange rate; autoregressive vector (VAR)

# Sommaire

# Sommaire

**Remerciements**

**Dédicaces**

**La liste des abréviations**

**La liste des figures**

**La liste des tableaux**

**La liste des annexes**

**Résumé**

**Sommaire**

**Introduction générale**

**Chapitre I : Le financement du commerce extérieur .....1**

Section 01 : Les instruments les techniques de paiement du commerce extérieur .....3

Section 02 : Les modalités pratiques des opérations du commerce extérieur .....17

Section 03 : La domiciliation bancaire .....33

**Chapitre II : Analyse empirique du crédit documentaire .....41**

Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil .....43

Section 02 : Paiement des importations par crédit documentaire au niveau de la DOE.....46

Section 02 : Analyse empirique de la contribution du crédit documentaire à la rentabilité de la BEA.....56

**Conclusion générale ..... 73**

**Bibliographie**

**Annexe**

**Table des matières**

# **Introduction générale**



## Introduction générale :

Depuis la seconde guerre mondiale, les échanges extérieurs ont fortement progressé. En cinquante ans, le commerce international des marchandises a été multiplié par trente alors que la production mondiale a été multipliée par dix<sup>1</sup>. Cette évolution traduit une plus grande ouverture des économies nationales et donc une interdépendance accrue entre les pays, même si certains d'entre elles mettent des barrières a certains moments pour limiter les importations mais aucune nation ne peut prétendre satisfaire la diversité de ses besoins de façon autonome, donc vivre en autarcie.

L'évolution des relations économiques a rendu les échanges internationaux très complexes vu les différentes caractéristiques des opérations d'échanges commerciales. Le paiement d'une transaction internationale est plus sophistiqué qu'a l'achat ou la vente d'une marchandise effectuée sur son propre territoire, et de ce fait demande plus d'attention. Ainsi, l'importateur et l'exportateur rencontrent plusieurs conflits qui rendent leurs opérations commerciales très pénibles tel que l'éloignement géographique, la différence entre les monnaies d'où la variation des taux de change ainsi que les traditions et la langue de chaque pays.

En outre, le secteur bancaire a toujours été au centre des échanges extérieurs cherchant à faciliter et à répondre au mieux aux opérations dans la réalisation des opérations commerciales internationales. Les banques par le biais des techniques appropriées, leur savoir-faire et leurs appuis financiers le respect de la réglementation en la matière assurant un déroulement normal des transactions commerciales en minimisant les risques qui peuvent en découler surtout en cette période de vicissitude au niveau nationale et internationale.

Comme tout vendeur, l'exportateur encourt le risque de non paiement ou paiement tardif. Pour y faire face, plusieurs moyens de financement s'offrent à lui dans le but de lui permettre le recouvrement de sa créance. Parmi ces techniques de financement du commerce extérieur qui sont multiples, nous trouvons le crédit documentaire qui est un mécanisme qui répond généralement au désir du vendeur d'être payé au comptant et à l'acheteur d'obtenir des facilités de crédit ainsi que les délais de paiement.

Selon l'article 720 du code de commerce, le crédit documentaire est : « un crédit ouvert par une banque à la demande d'un donneur d'ordre en faveur d'un correspondant de celui-ci et garanti par la possession de documents destinés à être transportés ».

---

<sup>1</sup> Bouchta.Sabiha:le commerce international,le financement et risque y afférant, mémoire diplôme supérieur des études supérieures, école supérieure des banques, Alger, 2003, page 5.

Dés lors, nous nous interrogeons sur le crédit documentaire, ses intervenants, les documents utilisés et les avantages par rapport aux autres modes de financement.

### **1-La problématique :**

L'objectif de ce travail est d'analyser la contribution de crédit documentaire sur la rentabilité de la BEA avec l'utilisation de modèle VAR, En particulier nous visons à répondre à la question fondamentale suivante :

« Est-ce que le crédit documentaire comme technique de paiement en Algérie contribue-il à la rentabilité de la BEA » .

La question fondamentale peut être divisée en un ensemble de sous-questions :

- Est-ce que le crédit documentaire est mieux adapté et avantageux pour réaliser une opération d'importation au niveau de la BEA.
- Existe-t-elle une relation entre le crédit documentaire et la remise documentaire, les importations et le taux de change.

### **2- Les hypothèses :**

Pour appréhender notre problématique, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- Le crédit documentaire est le plus sécurisable parmi toutes les techniques de paiement des importations au niveau de la BEA.
- Il existe des relations positives entre crédit documentaire, les importations et le taux de change au niveau de la BEA.

### **3- Organisation de travail :**

Afin de répondre a la problématique de notre travail, la démarche méthodologique adoptée est la modélisation VAR qui consiste a stationner les variables : les commissions de crédit documentaire, les commissions de remise documentaire, les importations et le taux de change.

Ce travail est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente le financement de commerce extérieur par les différents instruments et techniques de paiement tel que le crédit documentaire. Le deuxième chapitre est consacré à l'étude empirique pour analyser une opération d'importation par crédit documentaire et l'impact de crédit documentaire sur la rentabilité bancaire.

# **Chapitre I**

## **Le financement du commerce extérieur**

## **INTRODUCTION :**

L'évolution des échanges internationaux s'accompagne d'un accroissement des risques qui sont d'autant plus importants lorsque les parties concernées sont géographiquement éloignées.

L'exportateur cherchera une forme qui lui offre le maximum de sécurité et de rapidité de paiement. L'importateur cherchera quant à lui, une forme de paiement qui lui permet d'examiner la marchandise avant de payer, pour pouvoir prémunir contre ces risques, l'entreprise qui importe ou export doit choisir la technique la plus sécurisable, tel que le crédit documentaire.

Les partenaires dans une opération de commerce extérieur est indispensable pour limiter ces risques et faire face aux éventuels conflits. Par ailleurs la maîtrise de ces éléments permet de mieux conduire les négociations.

Dans ce présent chapitre qui se compose de trois sections, la première présente les instruments et les techniques de paiement, la deuxième présente les modalités pratiques dans le financement du commerce extérieur, et la troisième section présente la domiciliation des importations et les exportations en Algérie.

## Section 1 : les instruments et les techniques de paiement du commerce extérieur

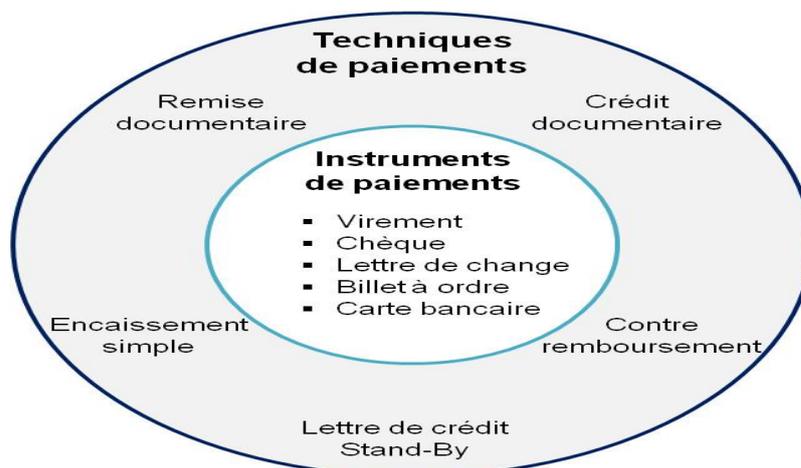
Avant de parler des techniques de paiement utilisé dans les transactions internationales, il est important de bien faire la distinction entre les instruments et les techniques de paiement.

En termes simple, un instrument de paiement a pour finalité le transfert des fonds du payeur vers le payé; soit le débit du compte du payeur et le crédit du compte du bénéficiaire.

La technique de paiement quant à elle a pour but de s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour que le paiement soit effectué. On parle aussi de technique de sécurité de paiement. L'objectif premier d'une technique de paiement est d'éviter le non paiement. La technique de paiement englobe l'instrument de paiement comme on peut le voir dans le schéma ci-dessous.

Lorsque les parties (importateur et exportateur) établissent le contrat, est préférable d'indiquer quelle technique et quels instruments de paiement seront utilisés por éviter des malentendus et déceptions plus tard.

Figure (I;1) :les techniques de paiements



*Source* : <http://www.comprendrelespaiements.com/instruments-et-techniques-de-paiement-quelles-sont-les-difference>

## **1.1. Les instruments de paiements**

### **1.1.1. Le chèque :**

Le chèque est un ordre écrit de payer à vue une somme déterminée à son bénéficiaire on distingue :

#### **1.1.1.1. Le chèque d'entreprise**

Emis par une le titulaire du compte, acheteur (importateur) appelé « tireur », sur une banque appelée « tirée » au profit du « bénéficiaire » le vendeur. L'exportateur pour offrir plus de garanties, c'est-à-dire que la banque applique un visa sur le chèque certifiant qu'il existe une provision suffisante sur le compte bancaire, lors de l'émission elle bloque cette provision jusqu'à l'échéance du délai de présentation.<sup>1</sup>

#### **1.1.1.2. Le chèque de banque**

Emis par une banque sur l'ordre de l'importateur, c'est un engagement direct paiement par celle-ci. Le chèque facilite, non seulement le recours contre le tiré, mais aussi assure une grande sécurité de paiement, résiste le risque politique, le risque de perte et de vol.

Mais c'est un instrument peu utilisé dans la pratique du commerce international car malgré sa simplicité d'utilisation, il présente certains inconvénients comme les délais d'encaissement qui peut être longs et les frais sont importants.<sup>2</sup>

### **1.1.2. Les effets de commerce**

Les effets de commerce trouvent sous deux formes :

#### **1.1.2.1. La lettre de change ou traite (bill of exchange)**

C'est un écrit par lequel le vendeur (tireur) donne à l'acheteur (tiré) de payer à vue ou à une date déterminée une certaine somme à lui-même ou à un tiers (bénéficiaire). La lettre de change est instrument très utilisé dans les échanges internationaux<sup>3</sup>.

C'est un écrit émis par l'acheteur (souscripteur) au profit du vendeur (bénéficiaire), le billet à ordre présente les mêmes caractéristiques que la lettre de change.

---

<sup>1</sup> LGRAND(G) et MARLIN(H) : gestion des opérations import,expot, édition 2015. P58

<sup>2</sup> idem

<sup>3</sup> OULOUNIS (samia) gestion financière internationale, office des publication universitaire, Alger 2011p11

### **1.1.2.3. Le virement bancaire « bank transfer »**

Le virement bancaire est considéré comme un instrument de paiement rapide, par lequel un importateur (donneur d'ordre) demande à sa banque, de transférer une somme de son compte à celui de l'exportateur (bénéficiaire) et ce par la présentation à la banque des documents commerciaux tels que le contrat commercial, la facture ou autre. Cette opération consiste donc à débiter u compte pour en créditer un autre<sup>4</sup>.

#### **1.1.3.1. Le virement postal**

Le virement se fait par demande postale suite un ordre donné par l'importateur de transférer une somme au profit de l'exportateur en utilisant des formulaires imprimés auparavant. Ce type de transfert international a des inconvénients tels que la possibilité d'imiter les formulaires utilisés et le vol<sup>5</sup>.

#### **1.1.3.2. Le virement par télex**

C'est le mode le plus utilisé par lequel l'exportateur perçoit des sommes pendant une durée courte, de ce fait il est caractérisé par, la rapidité dans le transfert et la simplicité mais il a des inconvénients tels que les couts élevés et la possibilité de pirater des informations relatives au transfert<sup>6</sup>.

#### **1.1.3.3. Le virement par SWIFT**

Le réseau SWIFT est une abréviation de « Society for Worldwide Interbank Financial télécommunication », utilisé par la majorité des banques. Il a été fondé en 1973 par 239 banques représentant 15 pays, cette société a pour objet de gérer un réseau international de télétransmission des messages entre les banques adhérentes dans le monde entier en toute confidentialité, intégrité, fiabilité, rapidité et sécurité<sup>7</sup>.

## **1.2. Les techniques de paiement :**

Du fait de l'éloignement géographique, acheteur et vendeur ne connaissent souvent pas et il leur est difficile de se faire confiance a la première opération.

---

<sup>4</sup> <http://www.becompta.be/modules/dictionnaire> consulté le 1/05/2019

<sup>5</sup>HELLAL(Hakim) le financement et le risque du commerce extérieur, université de BEJAIA-master2013 p25

<sup>6</sup> idem

<sup>7</sup> LEGRAND (g) et MARTINI (H) : op.ct. p.129

### **1.2.1. Le crédit documentaire :**

L'exportateur hésite à entreprendre la fabrication d'un produit s'il n'est pas sûr de se faire payer. De son côté, l'importateur hésite à verser des fonds à l'exportateur, avant d'être sûr que l'expédition est bien conforme aux clauses du contrat. Les intérêts des deux parties étant divergents, l'introduction d'un intermédiaire (une banque généralement) afin de rassurer et de satisfaire les deux parties est nécessaire.

#### **1.2.1.1. Définition :**

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque d'un importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises (ou l'acceptation d'une traite) contre la remise de documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat

Le crédit documentaire est soumis aux règles et usances uniformes de la chambre de commerce internationale dont la dernière révision date du 1<sup>er</sup> juillet 2007 (RUU 600)

#### **1.2.1.2. Cadre réglementaire :**

L'article 69 de la loi de Finances Complémentaire (LFC) parue au journal officiel n 44 du 26 juillet 2009 introduit une nouvelle obligation en matière de paiement des importations qui doit s'effectuer obligatoirement par Crédit documentaire.

Par ailleurs, dans la « loi de Finance Complémentaire 2011 », publiée dans le JO n 40 en date du 20 juillet 2011, l'article 23 modifie désormais l'article 69 de LFC 2009, il est stipulé que :

Les importations destinées à la vente en l'état s'effectuent obligatoirement au moyen du seul crédit documentaire.

Ainsi, les entreprises productrices de biens et services peuvent payer les importations d'équipements et d'intrants et autres produits utilisés pour la production ainsi que les produits stratégiques à caractère d'urgence par remise documentaire ou crédit documentaire.

### **1.2.1. Les intervenant :**

Le crédit documentaire fait intervenir 04 parties :

#### **1.2.1.3.1. Le donneur d'ordre :**

Il s'agit de l'importateur qui donne a sa banque des instructions d'ouverture du crédit documentaire en faveur de son fournisseur (exportateur) en précisant les documents qu'il exige et le mode de réalisation du crédit documentaire<sup>8</sup>.

#### **1.2.1.3.2. La banque émettrice :**

C'est la banque de l'acheteur qui, après avoir reçu des instructions de son client, émet le crédit documentaire, c'est-à-dire procède a son ouverture.

#### **1.2.1.3.3. La banque notificative :**

C'est la banque correspondante de la banque émettrice dans le pays du vendeur. Elle va notifier au vendeur l'ouverture du crédit documentaire en sa faveur. La banque notificatrice peut être invitée a confirmer le crédit documentaire. On parle alors de banque confirmante<sup>9</sup>.

#### **1.2.1.3.4. Le bénéficiaire :**

Il s'agit du l'exportateurs qui bénéficié de l'engagement bancaire.

### **1.2.1.4. Les différentes formes de crédit documentaire :**

Il existe différentes types du crédit documentaire, classées selon trois grands critères :

- ✓ Le critère sécurité.
- ✓ Le critère mode de réalisation.
- ✓ Le critère financement

#### **1.2.1.4.1. Selon le critère de sécurité**

Il existe trois sorts de crédits documentaires qui définissent le degré d'engagement des banques et protège d'une manière croissante l'exportateur :

---

<sup>8</sup> AMLOUKKAS(A), GEDDOUDJ(F)et ZELOUCHE(K) :Credoc comme seul instrument se paiement en Algérie, mémoire de master , HEC, Alger, 2011, p.41

<sup>9</sup> idem

### **a) Le crédit documentaire révocable**

Un crédit documentaire révocable peut être à tout moment amendé ou annulé par la banque émettrice sans avertissement préalable tant que les documents ne sont pas présentés. Ce type de crédit est très rarement utilisé, car il n'apporte aucune sécurité pour le vendeur<sup>10</sup>

### **b) Le crédit documentaire irrévocable**

La banque émettrice est seule engagée au paiement et ne peut modifier ou annuler son engagement sans l'accord de toutes les autres parties (l'acheteur, le vendeur et la banque notificatrice) ce type de Credoc protège l'exportateur demeure tributaire de la banque émettrice à l'étranger et doit supporter le risque politique, risque de non-transfert (cessation de paiement du fait d'une catastrophe naturelle dans le pays ou d'un changement de la politique de change suspendant par conséquent les transferts de devise vers l'étranger, voire d'un coût d'état)<sup>11</sup>

### **c) Le crédit documentaire irrévocable et confirmé**

Ce crédit assure à l'exportateur un double engagement de paiement, celui de la banque émettrice et celui d'une banque dans le pays de l'exportateur (banque confirmatrice), qui est généralement la banque notificatrice.

Cette confirmation est demandée soit par la banque émettrice sur instructions de l'importateur auprès d'une banque de son pays.

Ce crédit est le plus sûr, car il couvre les risques de non-transfert, les risques politiques, tout en réduisant les délais de paiement. Il constitue, cependant, la forme la plus coûteuse pour l'importateur<sup>12</sup>.

#### **1.2.1.4.2. Selon le critère modes de réalisation**

La réalisation d'un crédit documentaire correspondant à l'acte par lequel la banque réalise ces engagements vis-à-vis du bénéficiaire lorsque celui-ci utilise le crédit.

---

<sup>10</sup> (article 8 des RUU)

<sup>11</sup> BOUCHAL(Sabiha) : le commerce international op.ct. p.44

<sup>12</sup> idem

**a) Le crédit réalisable par paiement à vu**

Le vendeur reçoit le paiement de ses documents par l'établissement financier désigné dès que celui-ci les a reconnus conformes

**b) Le crédit réalisable par paiement différé**

Dès la réception des documents conformes, la banque désignée donnera son engagement ferme et écrit de payer le bénéficiaire à la date d'échéance fixée dans le crédit.

**c) Le crédit réalisable par acceptation de traite :**

Pour ce cas, l'exportateur qui accorde à l'importateur des délais de paiements préfère se prémunir contre les éventuels risques en exigeant aussitôt la contrepartie de sa créance sous la forme d'une traite mobilisable tirée sur la banque émettrice, confirmatrice ou encore toute autre banque. Cette forme de crédit implique l'acceptation de la traite dès la présentation des documents et le paiement à l'échéance <sup>13</sup>

**d) Le crédit réalisable par négociation**

En fonction de ses considérations propres, l'exportateur souhaite parfois le paiement avant l'arrivée à échéance de la traite. Il devra recourir dans ce cas à la négociation de sa traite, avec la banque, en vue d'aboutir à l'escompte de cette dernière, l'exportateur bénéficiaire alors du paiement par anticipation moyennant déduction de l'intérêt négocié dus à la banque<sup>14</sup>.

Pour mettre en œuvre ce type de crédit de crédit, l'exportateur remet à la banque notificatrice les documents accompagnés d'une traite tirée sur la banque émettrice.

**1.2.1.4.3. Selon le critère de financement**

Afin de permettre de répondre à une préoccupation majeure concernant le financement du commerce extérieur, plusieurs crédits documentaires spécifiques peuvent répondre aux besoins de financement du commerce extérieur.

---

<sup>13</sup> HELLAL(Hakim) op.ct p45

<sup>14</sup> idem

**a) Crédit documentaire revolving**

Ce type de crédit porte sur un montant renouvelable dans la limite d'un plafond convenu. Il permet donc le règlement de plusieurs expéditions successives, sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'ouverture d'un crédit documentaire distinct pour chacune d'entre elles<sup>15</sup>.

**b) Le crédit documentaire transférable**

C'est une autorisation que donne l'importateur et sa banque à l'exportateur pour transférer tout ou partie du crédit documentaire en faveur d'un ou plusieurs seconds bénéficiaires dans son propre pays ou à l'étranger. Il est utilisé généralement lorsque l'exportateur emploie des sous-traitants et divers fournisseurs.

**c) Le crédit RED clause**

Ce crédit comporte une clause spéciale autorisant la banque notificatrice ou confirmatrice à effectuer une avance au bénéficiaire, contre son engagement d'effectuer l'expédition présenter ultérieurement les documents prévus. Cette clause, insérée à la demande du donneur d'ordre, précise le montant de l'avance autorisée.<sup>16</sup>

**d) le crédit documentaire adossé ou back to back**

C'est un second crédit documentaire donné par la banque et dont le donneur d'ordre est bénéficiaire d'un crédit documentaire initial, et ce pour permettre la réalisation de la transaction. Le vendeur, en tant que bénéficiaire du premier crédit. L'offre à la banque notificatrice en « garantie » de l'émission du second crédit. En qualité de donneur d'ordre pour ce second crédit, il est responsable vis-à-vis de cette banque du remboursement des paiements, qu'il soit lui-même réglé ou non, dans le cas du premier crédit<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> HASSINE « financement du commerce international par les techniques documentaire », mémoire magister, université de Tunis 2015,p34

<sup>16</sup> idem

<sup>17</sup> HALLAL Hakim op.cit p48

### 1.2.1.5. Les caractéristiques du crédit documentaire

Compte tenu de son importance et de sa fréquence d'utilisation, le crédit documentaire fait l'objet des « Règles et Usances Uniformes »(RUU) édictées par « la chambre de commerce internationale » (CCI) ces règles précisent les obligations et responsabilités de chaque partie, les documents utilisés, les formes du crédit documentaire.

#### 2.1.5.1. Le crédit documentaire possède la particularité d'être à la fois :

- ✓ Un engagement bancaire pour les règlements des transactions commerciales internationales
- ✓ Une garantie pour les parties
- ✓ Un engagement conditionnel c'est-à-dire une garantie de paiement pour l'exportateur, sous réserve du respect des clauses et conditions du crédit.
- ✓ Un mode de paiement fondé sur la circulation des documents et non point sur celle de la marchandise

#### 1.2.1.5.2. Le cadre juridique selon Usances Uniformes relatives aux crédits documentaires<sup>18</sup>

- ✓ L'exécution des opérations du crédit documentaire repose sur les « Règles et Usances Uniformes Relatives aux Crédits Documentaires »(RUU)
- ✓ De par leur nature, les crédits documentaires sont indépendants des contrats de vente ou autres contrats sur lesquels ils peuvent reposer
- ✓ En matière de crédit documentaire, les parties s'intéressent aux documents non aux marchandises, services ou autres prestations auxquelles ils se rapportent.
- ✓ Les instructions d'émission doivent être complètes et précises. Il faut éviter d'y inclure trop de détails.
- ✓ La banque notificatrice a notamment l'obligation de vérifier l'apparence d'authenticité du crédit documentaire.
- ✓ Les banques notificatrices aucune responsabilité quant à la forme, l'exhaustivité, l'authenticité et l'effet juridique des documents ou quant à

---

<sup>18</sup> LGRAND(G) et MARLIN(H) op.ci p38

la désignation, la quantité, le poids, la qualité l'existence, etc. Des marchandises représentées par les documents.

#### 1.2.1.6. Mécanismes de déroulement d'un crédit documentaire :

Une opération de crédit documentaire se déroule comme suit<sup>19</sup> :

1. L'acheteur et le vendeur concluent un contrat commercial, dans lequel ils prévoient le crédit documentaire comme technique de paiement.
2. L'acheteur (donneur d'ordre) demande a sa banque (banque émettrice) d'ouvrir un crédit documentaire en faveur du vendeur (bénéficiaire) sur la base d'un ensemble d'instructions précises.
3. La banque émettrice ouvre le crédit en transmettant la lettre d'émission a une banque située habituellement dans le pays du vendeur afin que cette dernière notifie. Avec ou sans sa confirmation, le crédit documentaire au bénéficiaire.
4. La banque notificatrice (ou éventuellement confirmatrice) informe le vendeur de l'émission du crédit documentaire.
5. Le vendeur expédie les marchandises selon le mode de transport et l'incoterm prévu au contrat.
6. En contrepartie de la prise en charge des marchandises, le transporteur remet au vendeur le titre de transport.
7. Le vendeur transmet tous les documents exigés dans les conditions du crédit ( y compris ceux attestant l'expédition des marchandises) a la banque désignée.
8. A la réception des documents d'expédition, la banque notificatrice (confirmante) vérifie leur conformité si ces documents satisfont aux conditions du crédit la banque réglera alors le vendeur dans la forme prévue au crédit (l'acceptation ou engagement de paiement a échéance).

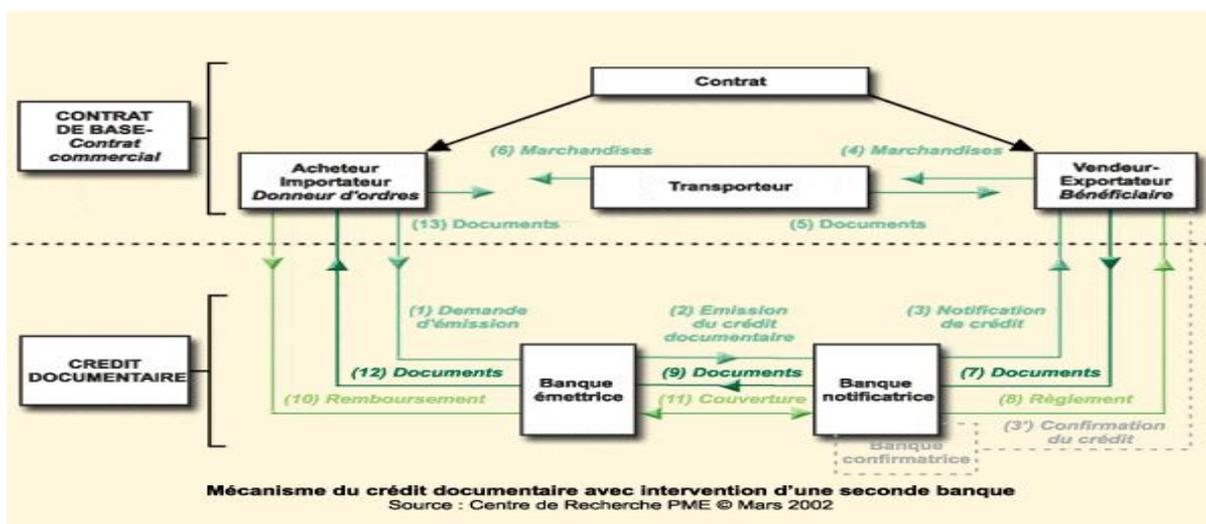
---

<sup>19</sup> BOUCHATAL(Sabiha) :op.cit, p.48

9. La banque notificatrice , transmet tous les documents a la banque émettrice.
10. La banque émettrice reçoit et vérifie les documents afin de s'assurer qu'ils ont l'apparence de conformité au crédit documentaire ( a ce stade, l'exportateur peut être payé ou bien des documents peuvent être acceptés pour un paiement différé ; elle rembourse la banque confirmante.
11. La banque émettrice remet les documents à l'acheteur (importateur) après satisfaction par ce dernier des modalités de règlement convenues entre eux.
12. L'acheteur est alors en mesure de prendre livraison des marchandises en remettant les documents de transport au transporteur.

Les étapes du déroulement d'un crédit documentaire sont retracées dans ce schéma suivant :

Figure (I ;2): le mécanisme de déroulement d'un crédit documentaire



Source : HASSINE.S, « Financement du commerce international par les techniques documentaires », mémoire du magister, Université de Tunis 2014-2015, P34.

### 1.1.2.7.1. Avantages et inconvénients de crédit documentaire

Le Credoc comporte plusieurs avantages et plusieurs inconvénients

#### 1.2.1.7.1. Les avantages du crédit documentaire

##### a) pour l'importateur <sup>20</sup>

- ✓ Une sécurité : les fonds ne seront au vendeur s'il fournit les documents prouvant qu'il a réellement expédié une marchandise conforme.
- ✓ L'importateur bénéficie d'une garantie documentaire
- ✓ Le fournisseur étranger pourra accorder un délai de paiement plus ou moins long avec plus facilité si le Credoc dont il est bénéficiaire est confirmé par une banque dans son pays.

##### b) pour l'exportateur

- ✓ une facilité de recouvrement des créances sur l'étranger
- ✓ une sécurité satisfaisante en cas de crédit documentaire irrévocable et une sécurité totale si le crédit est irrévocable est confirmé
- ✓ rapidité de paiement : possibilité d'être payé dès l'expédition des marchandises.

##### c) Pour la banque

Une rémunération due à (ouverture de crédit, transfert de fonds et documents)

#### 2.1.7.2. Les inconvénients du crédit documentaire

##### a) pour l'importateur

- ✓ Cout élevé surtout, lorsqu'il s'agit d'un montant important.
- ✓ Lourdeur, complexité et formalisme rigoureux de la procédure.

---

<sup>20</sup> HASSINE.S, op.ct 38

**b) pour l'exportateur**

- ✓ Formalisme rigoureux : la moindre erreur ou disparité au niveau de documents remet en causes l'engagement bancaire.
- ✓ Risque de non-paiement pour l'exportateur, du à l'insolvabilité de la banque émettrice ou autre risque politique si le crédit n'a pas été confirmé

**1.3. Les autres techniques de paiement**

**1.3.1. La remise documentaire :**

La remise documentaire (ou encaissement documentaire) est une opération par laquelle un exportateur mandate sa banque de recueillir, selon ses indications, une somme due ou l'acceptation d'un effet de commerce par un acheteur contre remise de documents. Il s'agit de documents commerciaux (factures, documents de transport, titres de propriété, ...) <sup>21</sup>

**1.3.2. Les intervenants :**

Cette technique fait intervenir quatre parties :

**1.3.2.1. Le donneur d'ordre (ou remettant) :** c'est le vendeur

Le vendeur donne mandat à sa banque. Il rassemble les documents relatifs à l'encaissement et les transmet à sa banque avec l'ordre d'encaissement.

**1.3.2.2. La banque remettante :** il s'agit de la banque du donneur d'ordre.

Elle contrôle les documents remis par le vendeur et les transmet à la banque correspondante étrangère chargée de l'encaissement selon la lettre d'instructions du donneur d'ordre auprès de l'acheteur. La responsabilité de la banque remettante se limite à la bonne exécution des instructions données. Elle n'assume aucun engagement ni responsabilité dans l'hypothèse où les instructions qu'elle transmettrait ne seraient pas suivies. Il en va de même en ce qui concerne les retards, les pertes en cours de transmissions, la qualité des traductions, la qualité de la banque correspondante, C'est ce point fondamental qui distingue la remise

---

<sup>21</sup> <http://www.algomtl.com/>:les intervenants du commerce extérieur consulté le 18/02/2019 à 14 :30

documentaire du crédit documentaire. Dans le cadre du crédoc, il s'agit d'un réel engagement d'une banque qui se porte garante en cas de défaut de paiement de l'acheteur. Pas ici !

### **1.3.2.3. La banque présentatrice :**

C'est la banque à l'étranger chargée de l'encaissement qui effectuée la présentation des documents à l'acheteur et ne les remettra que si elle reçoit le règlement ou une traite, conformément aux instructions reçus de la banque remettante.

### **1.3.3. Le transfert libre**

Le crédit documentaire et l'encaissement documentaire sont les techniques de paiements les plus courants dans le commerce extérieur compte tenu de degré de sécurité qu'elles apportent aux opérateurs, toutefois, lorsqu'il y a une confiance totale entre l'acheteur et le vendeur, aucun formalisme n'est nécessaire pour effectuer leur transaction. Ils optent généralement pour la technique d'encaissement simple (transfert libre).

#### **1.3.3.1. Définition<sup>22</sup>**

L'encaissement simple est une technique de paiement qui consiste à faire encaisser par la banque du vendeur des documents financiers (une traite dans la majorité des cas). Cette procédure permet à l'exportateur d'expédier directement à son importateur tous les documents relatifs aux marchandises tels que factures, documents de transport et d'autres, et de tirer une traite à vue sur lui, qu'il transmet à son banquier pour encaissement. L'acheteur paie ainsi directement l'exportateur dès la réception des documents conformes et non la marchandise.

#### **1.3.3.2. Le cadre réglementaire**

Dans la « loi du finance complémentaire 2011 » publiée dans le JO n°40 en date du 20 juillet 2011, l'article 23 modifie désormais l'article 69 de la LFC 2009, il est stipulé que :

« les entreprises productrices peuvent recourir au transfert libre des importations des intrants et des pièces de rechange et des équipement nouveaux aidant à la hausse de la

---

<sup>22</sup> [http://www.algomt.com/les intervenants du commerce extérieur](http://www.algomt.com/les_intervenants_du_commerce_exterieur) consulté le 18/02/2019 à 14 :30

productivité des entreprises de production, à condition que ces importations répondent exclusivement aux impératifs de production et que les commandes annuelles cumulées opérés dans ce cadre n'excèdent pas le montant de quatre millions de dinars pour la même entreprise »

### **1.3.3.3. Déroulement de l'opération**

- ✓ Tout d'abord, l'acheteur et le vendeur concluent un contrat commercial dans lequel ils prévoient le règlement par encaissement simple.
- ✓ Avant tout paiement, l'acheteur reçoit de la part de vendeur la marchandise accompagnée des documents d'expédition, en son nom, pour lui permettre d'en prendre possession auprès du transporteur.
- ✓ A la réception de la marchandise, l'acheteur ordonne le transfert de règlement à sa banque pour le compte de vendeur.
- ✓ Donc, le règlement de vendeur par cette technique n'est en aucun cas conditionné par la remise à la banque de documents destinés à prouver qu'il a rempli ses obligations concernant l'expédition de la marchandise

Notons, par ailleurs, que cette technique n'engage pas la responsabilité des banques car ces dernières n'agissant qu'à titre d'intermédiaire pour faciliter l'opération.

## **Section 02 : les modalités pratiques des opérations du commerce extérieur**

Le service de commerce extérieur est l'une des attentes primordiales dans la structure de la banque. Le traitement financier des transactions commerciales repose sur lui.

Dans cette section on va traiter les différents documents du commerce extérieur

Les documents usuels utilisés en matière de commerce extérieur peuvent être regroupés comme suit :

### **2.1. Le contrat de vente international**

L'intérêt d'un contrat écrit est de prévoir toutes les situations possibles pour mieux préserver les intérêts des deux parties contractantes, surtout quand il revêt un caractère international ou des risques supplémentaires apparaissent.

Du point de vue juridique, la notion de contât international comporte l'élément «d'extranéité ». Cet élément traduit l'existence de contrats avec au moins deux états.

Le contrat prend naissance dès que deux parties se mettent d'accord sur une transaction de vente. Ces deux parties, et généralement après négociation, décident des conditions de vente (prix et devise de facturation, mode de paiement, les banques impliquées, prise en charge des risques, droit applicable en cas de litige...)

Les conditions générales doivent être rédigées de manière claire et sans aucune ambigüité. Elles doivent permettre au vendeur de défendre ses intérêts. Certaines entreprises préfèrent établir des contrats types qui sont certes pratiques mais qui ne sont pas négociables.

Opter donc pour un contrat sur mesure adapté pour chaque client s'avère plus pratique.

L'offre commerciale, suivie de l'accord du client, permet de conclure un contrat de vente international. Il est vivement recommandé que l'acceptation prenne une forme écrite afin que le vendeur obtienne une certaine garantie et se constitue une preuve en cas de litige.

### Quelles sont les clauses du contrat<sup>23</sup> ?

- ✓ **La désignation précise des parties** : Nom des sociétés, raison sociales, adresses détaillées et le nom des représentants respectifs.
- ✓ **L'objet du contrat** : La vente de produits ou services. Il faut décrire les aspects techniques du produit, la qualité et l'origine du produit, la qualité et l'origine du produit, le volume et/ ou quantité, le poids, le mode d'emballage.
- ✓ **Le prix** : Déterminer le prix dans la devise choisie pour la facturation (euro, dollars...). Le prix est accompagné de l'incoterm qui détermine la répartition des frais de transport, des droits de douane, de l'assurance et le moment de transfert de propriété ; le prix unitaire et le prix total doivent être précisés.

---

<sup>23</sup> AMLOUKKAS(A), GEDDOUDJ(F)et ZELOUCHE(K), op.cit. p8

- ✓ **Les conditions de paiement** : prévoir un versement d'acomptes garantissant la commande, il faut prévoir un mode de règlement qui assure un maximum de sécurité au vendeur, une clause de réserve de propriété peut être insérée dans le contrat.
- ✓ **Les garanties** : Elles doivent être déterminées en termes d'étendue et de durée.
- ✓ **Le mode de transport** : celui-ci dépend de la nature de la marchandise, la destination, et la sécurité. L'incoterm détermine les obligations respectives des parties du contrat.
- ✓ **La livraison** : la date et le lieu de chargement de la livraison doivent être déterminés.

Des pénalités de retard peuvent être demandées par l'acheteur en cas de non respect des délais.

- ✓ **La langue du contrat** : celle-ci doit être maîtrisée par les deux parties.

Le tribunal compétent en cas de litige : déterminer le droit applicable pour le règlement.

## 2.2. Les documents de prix

### 2.2.1. La facture pro forma

C'est une offre commerciale ou une sorte de devis prévoyant la facture définitive qui comprend toutes les spécificités nécessaires (nature des produits, des prestations, délais de validité de l'offre...) et qui est destinée à l'échéance à l'acheteur qui en a besoin pour obtenir l'autorisation d'importer la marchandise ou pour obtenir les devises pour régler les achats.

Cette facture ne devient véritable que si l'importateur signifie son accord et sert généralement en cas de règlement par Credoc de document et ouverture de la lettre de crédit

### 2.2.2. La facture commerciale

C'est le document de base qui concrétise la transaction. Non seulement elle matérialise la créance née de la vente, mais permet aussi la vérification de la correspondance des caractéristiques aux stipulations de la commande, l'établissement de la déclaration de sortie et assure le dédouanement des marchandises mais également pour le calcul des droits et taxes dans le pays importateur.

Elle est établie lorsque la commande a été passée par le fournisseur et se substitue alors à la facture pro forma. La facture commerciale doit à la législation des pays des deux parties: acheteurs et vendeurs.

La facture commerciale doit généralement comporter :

- ✓ Identification de l'entreprise exportatrice ;
- ✓ Nom et adresse de l'acheteur et du destinataire ;
- ✓ Date et numéro de facture ;
- ✓ Qualité et dénomination des produits
- ✓ Prix unitaire, le prix HT, le cout du transport payé l'exportateur, réduction, date de règlement...

On peut ajouter à cela d'autres informations facultatives mais fortement recommandées : origine des marchandises, monnaie de la facturation et monnaie de paiement, incoterms, moyens techniques de règlement (virement, crédit documentaire...)

### **2.2.3. La facture consulaire**

Elle est nécessaire dans certains pays, il s'agit soit d'une facture commerciale ou d'un formulaire à remplir par l'exportateur fourni par les services consulaire pour attester et authentifier l'origine et la valeur des marchandises. La réglementation du pays de destination peut imposer les mentions supplémentaires<sup>24</sup>.

### **2.2.4. La facture provisoire**

Ce type de facture est établie par le vendeur lorsqu'il ne dispose pas de l'ensemble des éléments lui permettant d'arrêter dès le départ des conditions de la facture commerciale (définitive), ou lorsque l'expédition concerne des marchandises dont certaines caractéristiques sont susceptibles de changer en cours d'expédition nécessite des ajustements des prix. Elle est suivie obligatoirement d'une facture commerciale.

### **2.2.5. La facture douanière**

C'est une pièce sur laquelle la facture commerciale est reprise ; établie par l'exportateur sur un imprimé imposé par l'administration des douanes du pays importateur pour le dédouanement de la marchandise.

---

<sup>24</sup> BRENT(principe de technique bancaire, 25 éditions DUNOD,paris,2008,p.55

### 2.3. Les modes d'expédition et les documents de transport

Le transport est un élément stratégique qui met en valeur la compétitivité du vendeur. Les entreprises exportatrices choisissent leur mode de transport en fonction du cout, du délai et de la sécurité auxquels s'ajoutent la nature du produit, sa qualité et le pays de l'acheteur.

En l'espèce, il existe 4 grands modes d'expédition de contrats de transport :

- ✓ Le transport par mer et la lettre de connaissance maritime
- ✓ Le transport par avion et la lettre de transport aérien.
- ✓ Le transport par route et la lettre de voiture CMR.
- ✓ Le transport par rails et la lettre de voiture CIM
- ✓ Le transport combiné et le document de transport multimodal.

#### 2.3.1. Le transport par mer et le connaissance maritime

Le transport maritime reste, en volume de marchandises transportées, le premier moyen de transport utilisé dans le monde, en particulier pour les destinations lointaines.

De tous les moyens de transport, le transport maritime est celui qui peut charger le plus de marchandise en commerce international. Le transport maritime est pratiquement le seul moyen économique pour transporter les grands volumes de marchandises entre les pays éloignés. Le transport maritime, dont le développement est étroitement lié à celui du commerce international, demeure de très loin le principal mode de transport des marchandises dans le monde. En outre, il permet de desservir plusieurs zones géographiques. Néanmoins, il présente des délais plus longs et nécessite des frais d'emballage et d'assurance plus onéreux<sup>25</sup>.

Le contrat de transport est en général matérialisé par un document dénommé connaissance maritime (bill of lading).

Le connaissance est une pièce établie et signée par le transporteur (capitaine du navire) ou un agent dûment mandaté attestant l'expédition des marchandises au maximum 48 heures après leur mise à bord. C'est donc la preuve d'embarquement de la marchandise.

Le connaissance est à la fois :

- ✓ Un récépissé d'expédition remis à l'expéditeur

---

<sup>25</sup> MONOD(didier-pierre) ; moyens et techniques de paiement internationaux, édition ESKA,Paris,p.226.

- ✓
- ✓ Un contrat de transport entre l'exportateur et la compagnie de la navigation dont les conditions de transport sont reprises au verso
- ✓ Un titre de propriété transmissible par voie d'endos qui permet au vendeur de garder le contrôle sur la marchandise jusqu'à dessaisissement contre paiement.

Il peut être établi :

- ✓ « A personne dénommé » (consignd or straight B/L) : on dit alors qu'il est nominatif et seule la personne indiquée peut prendre livraison de la marchandise.

Donc il n'est pas transmissible par voie d'endos.

- ✓ « a ordre » d'une personne nommément désignée (to ordre), il est donc transmissible par voie d'endos par la personne à laquelle il a été émis au profit d'un bénéficiaire, et c'est généralement la banque qui l'endosse au profit de l'importateur pour pouvoir retirer sa marchandise.
- ✓ « au porteur » (to bearer) : transmissible par simple remise et celui qui le détient est propriétaire de la marchandise. Il est à noter que cette forme est extrêmement rare car elle présente un risque de perte ou de vol.

Le connaissement se caractérise par la pluralité car il est d'usage de l'émission en deux, trois et même quatre exemplaires négociables. L'ensemble de ces connaissements constitue « un jeu complet de connaissement ». Il est important de noter que le code de commerce Algérien prévoit au moins deux originaux, un pour le chargement et l'autre pour le capitaine mais un seul exemplaire suffit pour retirer la marchandise.

Des mentions spéciales peuvent compléter le connaissement à savoir<sup>26</sup> :

- ✓ « On board » (à bord) attestant l'embarquement réel de la marchandise.
- ✓ « Received for shipment » ( reçu pour être chargé) attestant la prise en charge de la marchandise par la compagnie de navigation mais pas sa mise à bord effective lors de la délivrance du connaissement.
- ✓ « Unclean, dirty or foul » ( avec réserve) dans le cas de détection d'un défaut sur la marchandise, et le refus du capitaine de navire de sa mise à bord.

---

<sup>26</sup> idem

- ✓ « Notify »(prière d'aviser) : obligation d'aviser les ayants droit lors de l'arrivée de l'expédition
- ✓ « full set » (jeu complet) avec précision du nombre d'exemplaires originaux et copies constituant le dossier.
- ✓ « Through bill of lading » (connaissance direct) établi pour plusieurs transbordements possibles via tout port ou autre moyen de transport.
- ✓ « Direct bill of lading » (sans transbordement) interdisant tout transbordement en cours du voyage.

Des formes spéciales du connaissance maritime peuvent être utilisées :

✓ **Le connaissance de charte partie (charter party)**

C'est un contrat d'affrètement de tout ou une partie d'un navire conclu avec la compagnie de navigation. Il est principalement utilisé si la marchandise, et en raison de son importance ou sa nature, ne peut être transportée sur une ligne régulière. Ce type de connaissance ne peut être accepté que si le Credoc l'autorise expressément. La banque n'est pas tenue d'examiner les connaissances de charte partie même si leur présentation est requise par les termes du crédit<sup>27</sup>.

✓ **La lettre de transport maritime non négociable**

Elle présente les mêmes caractéristiques du connaissance maritime, seulement elle ne comporte aucun droit de disposition sur la marchandise. Elle n'est qu'un titre de transport.

### 2.3.2. Le transport par avion et la lettre de transport aérien<sup>28</sup>

L'intérêt du transport aérien, c'est sa rapidité et sa sécurité. En contrepartie, le coût est plus élevé mais la rapidité permet des livraisons fréquentes. Le contrat de transport est matérialisé par la lettre de transport aérien (Air way bill) (LTA).

L'expédition de la marchandise par avion donne donc lieu à un contrat de transport matérialisé par une lettre de transport aérien, appelé aussi connaissance aérien. Ce document

---

<sup>27</sup> BAAZIZ(R), et BENDAOU(S) : financement des opérations du commerce extérieur par la remise et le crédit documentaire, mémoire de licence, INC, Alger, 2015, p.35

<sup>28</sup> idem

est un simple récépissé d'expédition émis en trois originaux sous forme nominative par une compagnie de transport aérien ou son représentant. Il n'est pas donc transmissible par endos<sup>29</sup>.

- ✓ Il fait la preuve du contrat de transport et un reçu de marchandise, mais à l'inverse du connaissement maritime, n'est pas négociable et ne représente pas la marchandise.
- ✓ Il est établi par l'expéditeur mais, à la demande de ce dernier et sous sa responsabilité, le transporteur peut l'établir.
- ✓ Il est généralement émis en 3 exemplaires originaux.
- ✓ La 1<sup>er</sup> porte la mention « for carrier-pour le transporteur » est signé par l'expéditeur.
- ✓ Le 2<sup>em</sup> porte la mention « for consignee » (pour le destinataire) et est signé par l'expéditeur et le transporteur
- ✓ Le 3<sup>em</sup> porte la mention « for shipper » (pour l'expéditeur), il est signé par le transporteur et remis à l'expéditeur après prise en charge de la marchandise, c'est ce type d'exemplaire qui est utilisé dans le cadre d'un crédit documentaire.
- ✓ Selon la convention de Varsovie (12/10/1929) la marchandise reste la propriété de l'expéditeur jusqu'à sa réception par le destinataire à l'arrivée.
- ✓ Enfin, la LTA couvre les contrats sous incoterms CPT, CIP, DDU, et DDP.

### 2.3.3. Le transport par route et la lettre de voiture internationale CMR

L'intérêt de ce mode de transport réside dans sa souplesse d'adaptation et dans ses délais relativement courts (selon l'état des infrastructures routières et des procédures douanières). Le contrat de transport routier est matérialisé par la lettre de voiture CMR en effet, le transport routier international est régi par la « convention de transport des marchandises par route » signée à Genève le 19 mai 1956 et entrée en vigueur en juillet 1961<sup>30</sup>.

Selon l'article 5 de la dite convention, la lettre de voiture est établie 3 exemplaires originaux signés par l'expéditeur et le transporteur dont le premier est remis à l'expéditeur, le second accompagne les marchandises et le troisième conservé par le transporteur.

- ✓ Elle représente le contrat de transport passé entre l'expéditeur et le transporteur, ainsi qu'un reçu des marchandises .

---

<sup>29</sup> Convention de Varsovie du 12/10/1929

<sup>30</sup> BAAZIZ(R), et BEDAOUD(S) :op.cit, p.37

- ✓ Elle ne représente pas la marchandise et de ce fait n'est pas un papier valeur (non négociable).
- ✓ Enfin, elle couvre les contrats sous incoterms EXW, CPT et CIP.

#### 2.3.4. Le transport par rail et la lettre de voiture CIM

C'est un type de transport adapté aux longues distances et aux tonnages importants. Il est aussi favorable au développement du transport combiné et assure le respect des délais tout en permettant une bonne finalité du trafic. Le document de transport utilisé en trafic ferroviaire est la lettre de voiture CIM (convention Internationale de Marchandise)<sup>31</sup>.

- ✓ Il fait la preuve de la conclusion du contrat de transport et représente un reçu de la marchandise.
- ✓ Il doit être établi par l'expéditeur qui assume alors la totale responsabilité de l'exactitude des informations y figurant.
- ✓ Il se présente sous la forme d'un duplicata dûment estampillé (certifié) par le bureau de la gare expéditrice de la compagnie des chemins de fer jusqu'à ce que la marchandise ne soit retirée à la gare d'arrivée par le destinataire, elle reste la propriété de l'expéditeur.

#### 3.5. Le transport combiné et les documents de transport multimodal

Le transport combiné désigne l'emploi successif de deux ou plusieurs modes de transport (aérien, maritime...) pour l'acheminement d'un envoi de marchandise ; la combinaison peut se faire selon plusieurs modalités (rail-route, route-mer, route-air...) mais dans tous les cas est représentée par un unique document ou contrat de transport, le document de transport combiné, « combined transport bill of lading » qui est un document couvrant aux moins de modes de transport (transport multimodal)<sup>32</sup>.

Ce document confère un droit de gage à son porteur, s'il est négociable. Il atteste que la marchandise a été remise au transporteur ou à son agent, qui ne s'en dessaisira que contre remise d'un exemplaire de connaissement de transport combiné par un porteur. Lorsqu'il fait

---

<sup>31</sup> idem

<sup>32</sup> Article 19 des RUU

intervenir un connaissance de transport multimodal, le transport combiné se fait sous incoterms CPT, CIP, DAF, DDU, DDP<sup>33</sup>.

## 2.4. Les documents d'assurance

Quelque soit le type de transport utilisé, la marchandise est exposé à des risques qu'il convient de couvrir. Il existe deux types de polices d'assurance selon la fréquence des envois<sup>34</sup>.

### 2.4.1. La police au voyage

Elle est conclue affaire par affaire et donne naissance à une police d'assurance qi constitue le document justificatif qui précise point par point l'étendu de la garantie, les risques exclus et les obligations des parties.

### 2.4.2. La police globale <sup>35</sup>

C'est une police d'abonnement ou encore police flottante qui prend en charger automatiquement toutes les expéditions effectuées pour le compte de l'assuré. Chaque expédition doit être déclarée a la compagnie d'assurance qui remet a l'assuré un certificat

Dans le cas de couverture d'une quantité marchandise déterminée dont les expéditions sont fractionnées, on parle d'assurance a alimenter ou l'assuré informe l'assureur a chaque expédition par un avis d'aliment.

En cas ou l'assurance est prise en charge par un traire ou un courtier on parle de police tiers chargeur. Ce type d'assurance n'est pas largement accepté sauf stipulation dans le crédit.

## 2.5. Autres documents

### 2.5.1 Le certificat d'origine

C'est un document établi par l'administration des douanes du pays de l'exportateur ou généralement la chambre de commerce pour attester l'origine de marchandise. Une attestation d'origine peut être annexée a la facture, il suffit de la faire viser par la chambre du commerce,

---

<sup>33</sup> BOUCHATAL(Sabiha) :op.cit, p.19

<sup>34</sup> LGRAND(G) et MARLIN(H) ; op.ct. p.45

<sup>35</sup> AMLOUKKAS(A), GEDDOUDJ(F)et ZELOUCHE(K) op.ct p.18

on parle alors de visa d'origine. Il existe aussi un certificat d'origine consulaire délivré par le consulat ou l'ambassade du pays importateur attestant la validité du certificat d'origine<sup>36</sup>

### 2.5.2 La liste de colisage (paking list)

Elle comporte des détails précis concernant les marchandises, les poids, le conditionnement, le volume, le contenu de chaque colis.

### 2.5.3 La note de poids

Revêtant un caractère officiel, ce document doit être émis par un organisme officiel ou un poseur-juré. Elle reprend le poids brut des marchandises<sup>37</sup>

## 5.4. Le certificat d'analyse

Il est établi par un laboratoire ou un expert désigné pour certifier quantitativement la marchandise expédiée.

## 5.5 Le certificat sanitaire

Il se rapporte à certaines marchandises comestibles, il est établi par un vétérinaire ou un organisme sanitaire officiel. Ce document peut concerner des animaux morts ou vivants, on parle alors de certificat vétérinaire ou des plantes, fleurs fruits ou semences et c'est le certificat phytopathologique ou phytosanitaire qui est certificat établi par un organisme officiel attestant la bonne qualité de la marchandise.

Il est souligner que cette liste n'est pas exhaustive car l'importateur peut exiger des documents spécifiques selon la nature de la marchandise, ou selon la réglementation en vigueur régissant les opérations de commerce extérieur dans son pays.

## 2.6. Les incoterms

### 2.6.1. Définition

Une fois la question du transport réglée, il est crucial pour l'importateur et pour l'exportateur de se mettre d'accord sur un certain nombre d'éléments relatifs à la gestion opérationnelle de la transaction. En fait il s'agit pour ces partenaires de savoir « *qui fait quoi*

---

<sup>36</sup> Ibid ; p.19

<sup>37</sup> idem

*et qui supporte quoi ?* ». A cet effet la CCI a fixé en dehors de toute réglementation des règles devant encadrer les négociations commerciales ; ce sont les **Incoterms**.

Les Incoterms, sont des termes standardisés et reconnus, qui permettent d'éviter des malentendus et conflits entre client et fournisseur. Publiés par la Chambre de commerce internationale (CCI), leur acceptation est très grande dans le monde entier vu qu'ils règlent, de manière simple et concise, la réalisation technique du transport. Dans ce cadre, un règlement très clair concernant le transfert des coûts et des risques de transport du vendeur à l'acheteur est élaboré. Les Incoterms ne déterminent que certains points du contrat d'achat. Ils ne remplacent ni le contrat d'achat ni les contrats de transport, d'assurance et de financement.

Eléments essentiels de la logistique du commerce international, les « international commercial terms 2000 » constitués de 13 termes désignés en trois lettres de la façon suivante: EXW ...FAS...FCA...FOB...CFR ...CPT...sont le résultat d'un long travail de codification effectué depuis les années 80 par la chambre de commerce internationale.

Leur intérêt réside dans le fait qu'ils représentent un langage commun des acheteurs et vendeurs en leur permettant de repartir clairement les obligations, les coûts et les risques sur les marchandises pendant la période de leur acheminement jusqu'à la livraison. Dans la pratique, les incoterms sont regroupés dans deux grandes familles :

- ✓ les incoterms de vente au départ (V /D)
- ✓ les incoterms de vente à l'arrivée (V/A)

### 2.6.2 Les incoterms de vente au départ

Les incoterms de vente au départ font supporter par l'acheteur (dans une plus ou moins grande mesure) les charges et les risques liés au transport des marchandises. Le vendeur utilisera un de ces incoterms si son organisation n'a pas la capacité organisationnelle pour prendre en charge le transport, ou si les conditions de prix ou de sécurité dans le pays de destination ne sont pas satisfaisantes. L'acheteur qui ne dispose pas d'expérience en matière de transport les évitera quant à lui. Les incoterms de cette famille sont les plus couramment utilisés dans les ventes réalisées par les PME, qui disposent rarement des ressources suffisantes pour assurer un service de transport complet jusqu'à destination.

On retrouve huit termes différents dans cette catégorie, à savoir<sup>38</sup> :

#### **EXW - ExWorks**

Le vendeur a dûment livré la marchandise dès lors que celle-ci a été mise à la disposition de l'acheteur dans ses locaux propres ou dans un autre lieu convenu (atelier, usine,

<sup>38</sup> [http://www.mainfreight.fr/suivi\\_exportation/incoterms.aspx](http://www.mainfreight.fr/suivi_exportation/incoterms.aspx) 00:33 08mars2019

entrepôt etc...), et ce sans accomplissement des formalités douanières à l'exportation et sans chargement sur un quelconque véhicule d'enlèvement. Ce terme définit donc l'obligation minimale du vendeur, l'acheteur ayant à supporter tous les frais et risques inhérents à la prise en charge de la marchandise depuis les locaux du vendeur.

### **FCA - Free Carrier**

Le vendeur a dûment livré la marchandise dès lors que celle-ci, dédouanée à l'exportation, a été mise à la disposition du transporteur nommé par l'acheteur au lieu convenu. Il convient de noter que le lieu de livraison choisi a une incidence sur les obligations de chargement et de déchargement de la marchandise en ce lieu. Si la livraison est effectuée dans les locaux du vendeur, ce dernier est responsable du chargement de la marchandise ; si la livraison a lieu ailleurs, le vendeur n'est pas responsable du déchargement.

### **Free Alongside Ship**

Le vendeur a dûment livré dès lors que la marchandise a été placée le long du navire, au port d'embarquement convenu. C'est à partir de ce moment là, que l'acheteur doit supporter tous les frais et risques de perte ou de dommage que la marchandise peut courir. Le terme FAS impose au vendeur l'obligation de dédouaner la marchandise à l'exportation.

### **FOB - Free on Board**

Le vendeur a dûment livré dès lors que la marchandise a passé le bastingage du navire au port d'embarquement convenu. Il s'ensuit qu'à partir de cet endroit l'acheteur doit supporter tous les frais et risques de perte ou de dommage que la marchandise peut courir. Le terme FOB exige que le vendeur dédouane la marchandise à l'exportation. Il est à utiliser exclusivement pour le transport par mer ou par voies navigables intérieures.

### **CFR - Cost and Freight**

Le vendeur a dûment livré dès lors que la marchandise a passé le bastingage du navire au port d'embarquement. Le vendeur doit payer les coûts et le fret nécessaire pour acheminer la marchandise jusqu'au port de destination convenu. Mais le risque de perte ou de dommage que la marchandise peut courir, ainsi que tous frais supplémentaires nés d'évènements survenant après la livraison, sont transférés du vendeur à l'acheteur. Ce terme est à utiliser exclusivement pour le transport par mer et par voies navigables intérieures.

### **CIF - Cost, Insurance, Freight**

Le vendeur a dûment livré dès lors que la marchandise a passé le bastingage du navire au port d'embarquement. Le vendeur doit payer les coûts et le fret nécessaires pour acheminer la marchandise jusqu'au port de destination convenu. Mais le risque de perte ou de dommage que la marchandise peut courir ainsi que tous les frais supplémentaires nés d'évènements intervenant après la livraison sont transférés du vendeur à l'acheteur. Cependant, en vertu de CIF le vendeur doit aussi fournir une assurance maritime afin de couvrir l'acheteur contre le risque de perte ou de dommage que la marchandise peut courir au cours du transport. En conséquence, le vendeur conclut un contrat d'assurance et paie la prime d'assurance. L'acheteur doit noter que, selon le terme CIF, le vendeur n'est tenu de souscrire l'assurance que pour une couverture minimale.

### **CPT - Carriage Paid To**

Le vendeur a dûment livré dès lors qu'il a mis la marchandise à la disposition du transporteur nommé par ses soins ; cependant le vendeur doit en outre payer les frais de transport pour l'acheminement de la marchandise jusqu'au lieu de destination convenu. Il s'ensuit que l'acheteur doit assumer tous les risques et tous les autres frais encourus par la marchandise postérieurement à sa livraison comme indiqué ci-dessus. Le terme CPT exige que le vendeur dédouane la marchandise à l'exportation.

### **CIP - Carriage and Insurance Paid**

Le vendeur a dûment livré dès lors qu'il a mis la marchandise à la disposition du transporteur nommé par ses soins ; cependant le vendeur doit en outre payer les frais de transport pour l'acheminement de la marchandise jusqu'au lieu de destination convenu. Il s'ensuit que l'acheteur doit assumer tous les risques et tous les frais additionnels encourus par la marchandise postérieurement à sa livraison comme indiqué ci-dessus. Toutefois lorsque le terme CIP est choisi, le vendeur doit également fournir une assurance couvrant pour l'acheteur le risque de perte ou de dommage que la marchandise peut courir pendant le transport. En conséquence, le vendeur conclut un contrat d'assurance et paie la prime d'assurance. L'acheteur doit noter que selon le terme CIP le vendeur n'est tenu de souscrire l'assurance que pour une couverture minimale. Si l'acheteur souhaite être protégé par une couverture d'assurance plus large, il lui faudra soit obtenir à cet effet l'accord express du vendeur, soit

souscrire lui-même une assurance complémentaire. Le terme CIP exige que le vendeur dédouane la marchandise à l'exportation.

### 2.6.3 Les incoterms de vente à l'arrivée

Les incoterms de vente à l'arrivée ne libèrent le vendeur de ses obligations que lorsque les marchandises arrivent à destination. Les coûts et les risques liés au transport principal sont à charge du vendeur. Le vendeur décharge ainsi l'acheteur de toute une série d'obligations et de risques, ce qui peut constituer un excellent argument de vente. De plus, il est parfois préférable pour le vendeur de rester maître du transport de ses marchandises jusqu'à leur livraison. Une des conséquences négatives cependant de l'utilisation des incoterms de cette famille est que le moment de la livraison et donc, souvent, le moment du paiement du solde du prix est postposé à l'arrivée des marchandises à destination. En outre, ces incoterms seront évités par le vendeur s'il ne dispose d'aucune expérience en matière de transport, notamment vers la destination visée par l'incoterm.

Les incoterms de ventes à l'arrivée regroupent cinq termes<sup>39</sup> : **DES, DEQ, DDU, DDP, DAF**

#### **DAF - Delivered At Frontier**

Le vendeur a dûment livré dès lors que la marchandise a été mise à la disposition de l'acheteur à l'endroit convenu et au lieu frontalier convenu, mais avant la frontière douanière du pays adjacent, sur le véhicule de transport d'approche non déchargé, la marchandise étant dédouanée à l'exportation mais non dédouanée à l'importation. Le mot « frontière » peut être utilisé pour toute frontière y compris celle du pays d'exportation. Il est donc d'une importance capitale de définir avec précision la frontière en cause, en indiquant toujours à la suite du terme DAF l'endroit et le lieu convenus. Le terme DAF peut être utilisé quel que soit le mode de transport lorsque la marchandise est à livrer à une frontière terrestre.

#### **DES - Delivered Ex Ship**

Le vendeur a dûment livré dès lors que la marchandise non dédouanée à l'importation, a été mise à la disposition de l'acheteur à bord du navire au port de destination convenu. Le vendeur doit supporter tous frais et risques inhérents à l'acheminement de la marchandise ayant son déchargement au port de destination convenu. Ce terme peut seulement être utilisé

---

<sup>39</sup> [http://www.mainfreight.fr/suivi\\_exportation/incoterms.aspx](http://www.mainfreight.fr/suivi_exportation/incoterms.aspx) 00:33 08mars2019

lorsque la marchandise doit être livrée sur un navire au port de destination , après un transport par mer, par voies navigables intérieures ou par transport multimodal.

#### **DEQ - Delivered Ex Quay**

Le vendeur a dûment livré dès lors que la marchandise, non dédouanée à l'importation, a été mise à la disposition de l'acheteur au port de destination convenu. Le vendeur doit supporter tous les frais et risques inhérents à l'acheminement de la marchandise jusqu'au port de destination convenu et pour son déchargement sur le quai. Le terme DEQ exige que l'acheteur dédouane la marchandise à l'importation et paie les frais liés aux formalités douanières ainsi que tous droits, taxes et autres redevances exigibles à l'importation. Ce terme peut seulement être utilisé lorsque la marchandise est à livrer après un transport par mer, voies navigables intérieures ou un transport multimodal et déchargée du navire sur le quai au port de destination convenu.

#### **DDU - Delivered Duty Unpaid**

Le vendeur livre la marchandise à l'acheteur non dédouanée à l'importation et non déchargée à l'arrivée de tout véhicule de transport, au lieu de destination convenu. Le vendeur doit supporter les frais et risques pour y acheminer la marchandise, à l'exception le cas échéant de tout « droit » (terme qui inclut la responsabilité et les risques pour l'accomplissement des formalités douanières, ainsi que le paiement des droits de douane, taxes et autres redevances exigibles à l'importation dans le pays de destination). Ce « droit » doit être supporté par l'acheteur ainsi que tous les frais et risques encourus par lui faute d'avoir dédouané, en temps utile, la marchandise à l'importation.

#### **DDP - Delivered Duty Paid**

Le vendeur livre la marchandise à l'acheteur, dédouanée à l'importation et non déchargée à l'arrivée de tout véhicule de transport au lieu de destination convenu. Le vendeur doit supporter tous les frais et risques pour y acheminer la marchandise y compris, le cas échéant tout « droit » à l'importation dans le pays de destination. Alors que le terme EXW définit l'obligation minimale du vendeur, le terme DDP en définit l'obligation maximale.

Pour l'incoterm **DAF = Delivered at Frontier** (... named place) - Rendu Frontière (...lieu convenu) Tous modes de transport, à condition qu'il y ait une frontière terrestre.

Le vendeur a rempli son obligation de livraison quand la marchandise a été livrée dédouanée à l'exportation, au point convenu à la frontière de sortie mais avant la frontière douanière du pays d'entrée suivant. Il importe donc de toujours définir la frontière en question en précisant le point et le lieu dans le terme. Les frais de transport et les risques sont assumés jusqu'à cet endroit par le vendeur mais il n'a aucune obligation de faire assurer les

marchandises. Sauf mention contraire dans le contrat de vente, la marchandise est livrée non déchargée par le vendeur.

En résumé, Lors de l'utilisation d'un crédit documentaire ou d'une remise documentaire comme moyen de paiement de la transaction, il est important de se référer aux incoterms de vente au départ d'autant que ces derniers permettent au vendeur d'exécuter ses obligations dans son pays et de ce fait d'obtenir sur place les documents nécessaires à la réalisation du crédit. En effet, il sera fastidieux pour le vendeur, d'accompagner la marchandise dans le pays de l'importateur, de la dédouaner, de la mettre à la disposition de l'acheteur, pour ensuite revenir dans son pays pour présenter les documents obtenus pour l'utilisation du crédit

### **Section 3 : La domiciliation d'une opération de commerce extérieur**

#### **3.1. Aspect réglementaire de la domiciliation :**

Comme précisé précédemment, les opérations de commerce extérieur sont régies par un nouveau règlement de la Banque d'Algérie « règlement 07.01 du 03.02.2007, Règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises.

Ce règlement a pour objet de définir le principe de la convertibilité du Dinars algérien pour les transactions courantes et les règles applicables en matière de transfert de et vers l'étranger liées a ces transactions ainsi que les droits et obligations des opérateurs de commerce extérieur et des intermédiaires agréés en la matière.

#### **3.1.1 Définition de la domiciliation d'une opération de commerce extérieur :**

Selon l'article 30 du règlement 07.01 du 03.02.2007 :

« la domiciliation consiste en l'ouverture d'un dossier qui donne lieu a l'attribution d'un numéro de domiciliation par l'intermédiaire agréé domiciliataire de l'opération commerciale. Ce dossier doit tenir l'ensemble des documents relatifs a l'opération commerciale l'opérateur choisit l'intermédiaire agréé auprès duquel il s'engage les procédures et formalités a s'effectuer toutes les procédures et formalités bancaires liées a l'opération » les opérations de commerce selon l'article 24 du règlement sont :

-les personnes physiques ou morales exerçant une activité économique conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- les administrations, organismes, et institutions de l'état.

La domiciliation est préalable à tout transfert et engagement (règlement du dossier) et à tout dédouanement (réalisation physique du dossier).

### **3.1.2. Les opérations soumises à la domiciliation :**

- ✓ Les transactions sur les biens et services ;
- ✓ Les importations d'équipements sous le régime du régime du crédit bail ;
- ✓ Les prestations liées aux opérations de transformations, de traitement à façon d'ouvrages et de réparation.

### **3.1.3. Les opérations exclus de la domiciliation :**

Elles sont listées par l'article 33 du règlement N°07/01, elles comprennent :

- ✓ Les opérations commerciales (importations/exportation) d'une valeur inférieure à la contre-valeur de 100.000 DA en FOB ;
- ✓ Les importations ou exportations d'échantillons de dons de marchandises reçues dans le cas de la mise en jeu de la garantie ;
- ✓ Les importations de marchandises réalisées sous le régime douanier suspensif ;
- ✓ Les importations dites « sans paiement » réalisées par les nationaux immatriculés auprès des représentations diplomatiques algériennes à l'étranger lors de leur retour en Algérie.
- ✓ Des opérations dites « sans paiement » réalisées par les voyageurs pour leur usage personnel.

## **3.2. L'ouverture de la gestion d'un dossier de domiciliation**

### **3.2.1. Pour une importation**

Tout contrat d'importation de biens et services payable par transfert de devises doit obligatoirement faire l'objet d'une domiciliation auprès d'un intermédiaire agréé.

Cette opération consiste :

- ✓ Pour l'importateur à faire choix avant la réalisation de l'opération d'importation d'une banque « intermédiaire agréée » auprès de laquelle il s'engage à effectuer l'ensemble des opérations et formalités bancaires prévues par la réglementation du commerce extérieur

- ✓ Pour le banquier à effectuer pour le compte de l'importateur l'opération et les formalités prévues par la réglementation.

En termes d'engagement, l'acte de domiciliation d'une importation doit être considéré comme une « simple formalité administrative » servant de support technique au contrôle des échanges et du commerce extérieur exercé par le système bancaire que par les douanes nationales.

### 3.2..1.1. l'ouverture

La domiciliation des importations donne lieu à l'ouverture d'un dossier de domiciliation sur imprimé normalisé par la banque d'Algérie, la tenue de répertoire et l'attribution d'un numéro de domiciliation. On distingue :

- ✓ L'importation à délai normal : (DIP) : concerne une opération dont la réalisation par une ou plusieurs expéditions, ne dépasse pas un délai de 06 mois à compter de la date de domiciliation.
- ✓ L'importation à délais spécial (DIP) : concerne une opération d'importation dans la ou les expéditions son à réaliser au delà de 06 mois

Les étapes d'ouverture d'un dossier de domiciliation sont<sup>40</sup> :

a) L'opérateur importateur choisir l'intermédiaire agréé auprès duquel il s'engage à effectuer toute les procédures et formalités bancaires liées à l'opération.

b) A cet effet, l'opérateur importateur formule sa demande de domiciliation.

c) L'opérateur importateur remet à l'agence :

- ✓ le document servant de base à la domiciliation bancaire. Ce document peut revêtir différentes formes telles que, contrat, facture pro forma, bon de commande ferme, confirmation définitive d'achat, correspondances ou sont incluses toutes les indications nécessaire à l'identification des parties, ainsi que la nature de l'opération commerciale.

---

<sup>40</sup> Article 30 Aléana 2<sup>ème</sup> du règlement N°07/01 du 03 février 2007

- ✓ Une attestation de taxe de domiciliation bancaire, s'il s'agit de produits de revente en l'état et un engagement de non revente en l'état s'il d'une importation pour les besoins d'exploitation.

L'ouverture de dossier de domiciliation donne lieu à l'établissement d'une fiche de contrôle selon le type de dossier de domiciliation, F.DI ou F.DIP, sur lequel sont reprises l'ensemble des indications suivantes <sup>41</sup>:

- ✓ D'identité des contractants.
- ✓ Le type d'origine de la marchandise
- ✓ La nature des marchandises ou prestations fournies
- ✓ Quantités, prix unitaire, montant global
- ✓ La monnaie de la facturation et la monnaie de paiement
- ✓ Mode de paiement et de transport
- ✓ Date et numéro de domiciliation

d) Attribution d'un numéro de domiciliation : enregistrement provisoire de la domiciliation <sup>42</sup>

Dans un registre spécial ou dans un répertoire. Ce numéro contient 21 caractères (18 chiffres et 3 lettres)

A	B	C	D	E	F	G	H
---	---	---	---	---	---	---	---

**Case A** : willaya : deux chiffres correspondants au lieu de l'implantation géographique de l'agence bancaire

**Case B** : Agrément : deux chiffres correspondant au code agrément de la banque

**Case C** : Guichet ; deux chiffres correspondant au code attribué par la banque d'Algérie au siège domiciliaire

**Case D** : Année ; quatre chiffres correspondants à l'année.

**Case E** : Trimestre ; un chiffre relatif au trimestre concerné.

---

<sup>41</sup> Article 62 Aléana 1<sup>ère</sup> du règlement N°07/01 du 03 février 2007

<sup>42</sup> Les documents internes de BEA

**Case F** : Nature ; deux chiffres indiquant à la nature du contrat

**Case G** : Numéro d'ordre ; Cinq chiffres indiquant le numéro d'ordre chronologique des dossiers ouvert durant un trimestre selon qu'il s'agisse de court terme ou de long terme.

**Case H** : Devise : trois lettres selon le code ISO

- e) Ouverture d'une chemise : fiche de contrôle, et la remplir.
- f) Comptabilisation des commissions 3000 DA+TVA (17%) :

Débit : compte client

Crédit : commissions sur domiciliation

Crédit : TVA sur commission de domiciliation

### 3.2.1.2. Le suivi et la gestion

- a) Après réception des documents définitifs par DHL, et après contrôle de leur conformité, le banquier procède à l'enregistrement définitif du dossier, il appose le cachet de domiciliation sur la facture définitive et invite le client à dédouaner sa marchandise.
- b) Le banquier débite le compte de client de montant de l'opération plus une marge après réception de l'ordre de paiement émanant du client.
- c) Envoi à la DCI (Direction du Commerce International) de :
  - 4 exemplaires de l'ordre de paiement
  - 4 exemplaires de l'ordre de prélèvement devises
  - une copie du dossier de domiciliation

### 3.2.1.3. L'apurement

L'apurement du dossier de domiciliation consiste à s'assurer de la régularité et de la conformité de la réalisation des contrats commerciaux ainsi que du bon déroulement des flux financiers. La période de contrôle est de :

- ✓ Contrats réglés au comptant : 03 mois suivant la date du règlement financier.

- ✓ Contrats réglés par différé de paiement : 30 jours suivant la date de règlement de la dernière échéance.

**Remarque :** La banque accorde un délai supplémentaire 30 jours en cas d'absence du D10 exemple banque. Durant cette période, la banque réclame le D10 au bureau des douanes concerné et adresse à l'importateur des observations nécessaires pour l'amener à compléter son dossier. Les dossiers peuvent être :

**Apuré :** un dossier est apuré si tous les documents nécessaires sont réunis et si le montant transféré est égal à la valeur de la marchandise dédouanée.

Un dossier apuré doit contenir :

- 1- En excédent de règlement : si le montant transféré est supérieur à la valeur de la marchandise dédouanée ou en cas d'absence du D10 exemplaire banque.
- 2- En insuffisance de règlement : si le montant transféré est inférieur à la valeur de la marchandise dédouanée.

Ces trois situations doivent être déclarées à la banque d'Algérie au plus tard le 15 du mois suivant le mois de référence.

### 3.2.2 Pour une exportation

#### 3.2.2.1 l'ouverture

Pour les biens : pour les services :

- 1) Contrat commercial ;
- 2) Documents de transport ;
- 3) Document douanier exemple banque ;
- 4) Copie du message SWIFT ;
- 5) Formule statistique annotée ;
- 6) Attestation de services faits ;
- 7) Autorisation éventuelles requises ;
- 8) Présentation d'une demande de domiciliation spécifique avec la facture définitive plus deux copies de celle-ci par le client.
- 9) Attribution par le banquier d'un numéro pour le dossier de domiciliation et ouverture de la fiche de contrôle.

Le numéro de domiciliation contient aussi 21 caractères (16 chiffres et 5 lettres).

Le numéro de domiciliation d'une opération d'exportation est composé de quatre cases :

A	B	C	D
---	---	---	---

**Case A** : Numéro de guichet domiciliaire.

**Case B** : Année et trimestre

**Case C** : Procédure de domiciliation (CT ou MT).

**Case D** : Numéro chronologique extrait du registre extra comptable.

Remarque : on distingue deux natures d'exportation :

- ✓ « CT » Exportation a court terme : Le règlement s'effectue dans un délai inférieur a 120 jours (4 moins).
- ✓ « LT » Exportation a long terme : Le règlement s'effectue dans un délai supérieur a 120 jours. Ces exportations doivent être préalablement autorisées par les services de contrôle des changes de la banque d'Algérie.

### 3.2.2.2. Le suivi et la gestion

La répartition du produit de rapatriement s'effectue de la manière suivante :

- ✓ Pour les exportations des hydrocarbures et produits miniers : l'encaissement des recettes s'effectue a 100 en dinars ;
- ✓ Pour les exportations des hydrocarbures et produits miniers : l'exportateur reçoit 50 des recettes en dinars et 50 en devise. Les devises sont réparties comme suit :
  - ✓ 20 pour le compte personnel de l'exportateur.
  - ✓ 30 pour un compte dont les mouvements débit et crédit sont réglementés ( le compte exploitation de l'entreprise)

L'exportateur ne pourra pas bénéficier du montant en devise en cas de dépassement des délais de rapatriement.

### 3.2.2.3 l'apurement

- ✓ L'apurement des dossiers se fait sur la base de :
- ✓ Exemplaire banque du document douanier
- ✓ Justificatif de rapatriements
- ✓ La formule statistique F 104

La banque doit veiller au respect des échéances de rapatriement pour fixer la période de contrôle de chaque dossier :

- ✓ Trois mois pour les dossiers au comptant
- ✓ Trente jours après le dernier règlement pour les dossiers avec différé de paiement.

Un dossier d'exportation peut être apuré, en excédent de rapatriement (si le montant rapatrié est supérieur à la valeur de la marchandise exportée), ou en insuffisance de rapatriement (dans le cas contraire).

### CONCLUSION :

A travers les éléments traités dans ce premier chapitre, nous constatons que, parmi tous les moyens de paiement, le crédit documentaire est la technique la plus sécurisable qui répond aux besoins des importateurs et des exportateurs.

L'importance particulière doit être accordée à l'établissement du contrat international qui doit contenir les clauses nécessaires de nature à prévenir les sources de litige.

Ainsi ce contrat doit faire référence à l'incoterm choisi afin d'éviter les litiges concernant la répartition des frais et des risques entre importateur et exportateur

# **Chapitre II**

## **Analyse empirique du crédit documentaire**

**Introduction :**

L'objectif principal de ce chapitre est de mener une analyse empirique sur la contribution du crédit documentaire à la rentabilité bancaire au niveau de la BEA, et aussi on traite une opération de paiement des importations par un crédit documentaire au niveau de la direction des opérations avec l'étranger. Nous allons tester les hypothèses que nous avons formulées au niveau de l'introduction générale. Afin de répondre à la problématique centrale de notre recherche. Nous allons utiliser la méthodologie de nombreuses études précédentes pour parvenir à une conclusion.

Ce chapitre est subdivisé en trois sections : la première sera consacrée à la présentation de la BEA, la deuxième au traitement d'un dossier de paiement des importations par le moyen de crédit documentaire, dans la troisième section, nous allons présenter notre travail empirique qui consiste à l'estimation du modèle VAR.

## **Section 01 : Paiement des importations par le crédit documentaire au niveau de la DOE :**

Dans cette partie nous allons présenter l'organisation de stage à savoir la direction des opérations avec l'extérieur. Ainsi, nous allons étaler son schéma organisationnel, son historique, son activité principale, ainsi que la place et le rôle du service étranger dans l'organisation de la direction de commerce extérieur . Enfin, on va traiter un dossier de paiement des importations par crédit documentaire

### **1.1. Présentation générale de la BEA :**

#### **1.1.1. Création de la BEA :**

Durant la période coloniale, l'Algérie comptait plusieurs filiales de banques étrangères, et le plus souvent françaises. Mais après l'indépendance, le système bancaire algérien, et dans le cadre du recouvrement de la souveraineté nationale à subit progressivement des changements divers. Nous citons dans l'ordre chronologique :

- La création de la Banque Centrale d'Algérie en 1962 (BCA),
- Le trésor public en 1963,
- La Caisse Algérienne de Développement (CAD) le 7 mai 1963 pour financer les investissements productifs.

C'est à partir de 1966 qu'on a vu naître les banques commerciales. Chacune d'elles fut désignée pour financer un domaine bien précis :

- La Banque Agricole et de Développement Rural (BADR),
- La Banque Nationale Algérienne (BNA) spécialisée dans le financement du secteur de l'industrie et du transport à l'exception du transport maritime,
- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) spécialisé dans l'artisanat et le tourisme,
- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA), secteur de l'énergie et du transport maritime,
- La Banque Algérienne de Développement (BAD).

C'est ainsi que fut créée la Banque Extérieure d'Algérie en date du 1<sup>er</sup> octobre 1967 par ordonnance n° 67.204. Elle avait, comme objectif principal, de faciliter et de développer les rapports économiques et financiers de l'Algérie avec le reste du monde.

Actuellement la BEA dispose d'un réseau de 81 agences implantées dans les grandes agglomérations, les sites industriels et les zones de production pétrolière. Son personnel est de 4355 travailleurs. Son capital social au 31 décembre 2003 est évalué à 24 500 milliards DZD. Son bilan au 31 décembre 2003 se montait à 802.513 milliards de DA.

La BEA a développé un réseau dense de correspondants bancaires internationaux de premier ordre (plus de 200) à travers le monde entier, et elle a mis ainsi à la disposition de sa clientèle des lignes de financement auprès de nombreux correspondants bancaires dans les pays traditionnellement partenaires commerciaux de l'Algérie. Il est à signaler que la BEA, conformément aux règles imposées par la Banque d'Algérie, dispose pour chaque devise d'une banque compensatrice.

En soutien à ce réseau de correspondant, la BEA a consolidé sa présence à l'échelle internationale, par des prises de participations sur des places financières importantes (Londres, Paris, Abu- Dhabi, Tokyo, Singapour, Hong Kong, Séoul). La BEA dispose de 2 filiales à l'étranger, à savoir la Banque Intercontinentale Arabe (Paris) et Algerian Saudi Leasing Holding Luxembourg à Paris.

### **1.1.2. Missions de la BEA :**

Elle traite toutes les opérations de banque, de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques. Elle peut notamment :

- Mobiliser l'épargne nationale,
- Contrôler les flux financiers du commerce extérieur,
- Recevoir ou effectuer tout paiement et tout recouvrement de lettre de changes, billets à ordre, chèque, ...
- Promouvoir et financer le commerce extérieur et développer les rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays,
- Collecter des capitaux à court, moyen et long terme, octroyer des crédits et offrir des services sollicités par la clientèle,

- Financer le secteur publique et privé,
- Traiter toutes les opérations de banque de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques,
- Consentir des crédits sous toutes les formes, prêts ou avances avec ou sans garantie tant par elle-même qu'en participation,
- Exécuter, en y attachant ou non sa garantie, toutes les opérations de crédit pour le compte d'autres institutions financières ou pour le compte de l'état et répartir toutes les subventions sur les fonds publics et en surveiller l'utilisation,
- Remplir le rôle de correspondant pour les autres banques.

### 1.1.3. Le RÔLE ET OBJECTIFS DE LA BEA :

La BEA joue un rôle très important dans le monde économique, elle apparaît comme un trait d'union entre le travail en quête de produit et le capital en quête d'exploitation pour fructifier.

D'autre part la banque joue un rôle dans les opérations bancaires qui concernent, soit le commerce extérieur, soit les opérations bancaires nécessitées par les économies.

D'autre part, aussi la banque reçoit en dépôt des capitaux ou des valeurs dont elle assure la gestion, le prêt le transfert et la négociation. La **BEA** donne aussi sa garantie et son aval aux importateurs, en leur fournissant des renseignements concernant la possibilité d'approvisionnement ou de vent à l'étranger. Elle intervient pour passer des accords de crédit avec des banques étrangers.

On peut donc dire que le rôle principal de la **BEA** est de protéger la valeur de dinars algérienne en essayant d'optimiser les relations avec l'étranger et de faciliter le développement industriel et commercial. (voire annexe 01 de l'organigramme de la BEA)

### 1.2. Présentation de la direction des opérations avec l'étranger :

Notre étude se limite au niveau de la Direction des Opérations avec l'Etranger qui est placée sous l'autorité de la Direction Générale Adjointe chargée de l'International. (voire l'organigramme de la DOE annexe N°02)

### 1.2.1. Les missions générales de la DOE :

La direction des opérations avec l'étranger, est chargée de traiter avec l'étranger l'émission et la réception des opérations de paiement en faveur des clients de la BEA.

A ce titre, elle a pour missions de :

- Gérer les moyens de paiements avec l'étranger,
- Réaliser les traitements des opérations sur les comptes devises, ainsi que la compensation devise,
- Procéder aux ouvertures, suivi et règlement des crédits documentaires à l'importation,
- Suivre les comptes de la banque chez les correspondants étrangers,
- Réaliser les transferts et les rapatriements avec l'étranger,
- Informer et assister le réseau d'agences dans le cadre de ses prérogatives.

### 1.2.2. Activités de la DOE :

L'activité de la DOE est classée en deux :

- les crédits documentaires,
- les ordres de paiements.

Concernant les ordres de paiements, on distingue :

- les ordres de paiement émis (appelés aussi transferts de fonds vers l'étranger)
- les ordres de paiements reçus (appelés aussi rapatriements des fonds de l'étranger).

## Section 2 : Paiement des importations par le crédit documentaire au niveau de la direction des opérations avec l'étranger (DOE)

Nous découvrons ci-après le traitement pratique d'un crédit documentaire irrévocable .Pour garder la confidentialité des partenaires nous avons changé le nom de l'importateur par l'entreprise A et de l'exportateur par entreprise B en gardant les même informations .pour le paiement d'une opération d'importation des médicaments a usage humaine (en vrac) d'Italie vers l'Algérie .deux banques participent à cette opération : la banque extérieur d'Algérie d'importateur et Banca Ubae spa de l'exportateur.

### 2.1-Négociation :

Etablir un contrat entre l'importateur et l'exportateur Il contient les principes suivants : L'importateur et l'exportateur s'engagent dans des négociations en vue de définir exactement l'objet du marché (son mode de conclusion, son montant, les modalités de règlements ....)

En effet, les négociations ont abouti à la signature du contrat commercial entre les deux parties qui sont(annexe 03) :

- ✓ **l'importateur (le donneur d'ordre)** : SARL generec lab .voie C zone industrielle rouiba BP73.16907 Rouiba Algérie
- ✓ **l'exportateur (bénéficiaire)** : industria farmaceutica nova via Giovanni Pascoli Milano Italie
- ✓ **la banque émettrice** : la banque extérieure d'Algérie (BEA)
- ✓ **la banque notificatrice** :bnaca Ubae spa
- 1. **Marchandise** : produits pharmaceutique usage humaine (médicaments)NAQOXINE (DIQOXINE)0.25 mg comp
- ✓ **Quantité d'origine** : 5.828.000 BTS
- ✓ **Pays d'origine et fabrication** : Italie
- ✓ **Moyens de transport** : maritime
- ✓ **Port d'embarquent** : port d'Italie
- ✓ **Port destination** ; port Alger
- ✓ **Moyens de paiement** : lettre de crédit irrévocable et confirmé payable 50 % à 90 jours date d'embarquement.
- ✓ **Le montant de marché** : 40.895.07 euro
- ✓ **Délais de livraison** : 90 jours
- ✓ **Conditions de livraison** : FOB
- ✓ **Règles d'application** : UCP latest version
- ✓ **Date et lieu de l'expédition du crédit** :16 /12/18 Italie
- ✓ **Envoi partiels** : allowed (permit)
- ✓ **Transbordement** :allowed (permit)
- ✓ **Les documents exigés** :

-Factures commerciale en 06 exemplaire originaux dument signes par le bénéficiaire et portant cachet humide certifiant que la marchandise est conforme a la facture proforma NR 29 du 28/04/16

-2/3 de connaissance originaux clean on bord a l'ordre de BEA Che Guevara notifie donneur d'ordre marques fret payable a destination.

-liste de colisage 6 exp originaux dument signes par le bénéficiaire et portant cachet humide.

-copie certificat d'origine (origine Italie) délivrée et signes par la chambre de commerce Italienne et portant cachet humide

-copie EXZ en 01 exp

-copie EUR1

Attestation du bénéficiaire certifiant avoir remis par PLI.

**Autres conditions :**

L'envoi des documents doit se fait obligatoirement par le biais de votre banque (UBAIITRR) et par express à notre agence citée au champ 51D

La banque de bénéficiaire est tenue de respecter scrupuleusement cette clause

Tout envoi de documents effectuée en dehors de votre banque sera automatiquement renvoyé au présentateur

Pour chaque jeu de documents irréguliers acceptés par le donneur d'ordre vous serez appelés à nous créditeur séparément de notre commission s'élevant à 100.00 EUR , votre MT 730 doit indiqué la date de notification de la L /C au bénéficiaire de la banque intermédiaire

Tous les documents doivent être signés et porter la référence de la L/C à l'exception des documents douaniers

Les documents présentés après validité du crédit du crédit non acceptables

Si la date d'échéance tombe sur une journée fériée ou non ouvrée en algérie (vendredi) elle doit être reportée au jour ouvré en algérie suivant les 50 PCTR payable à terme

**Frais :** vos frais et commissions sont à la charge du bénéficiaire même en cas d'annulation de la L/C .l'article 37C des RUU non opposable à la BEA

**Instruction pour la banque :** paiement auprès de vos caisses, remboursement par débit de notre compte euro valeur 7 jours ouvertes (algérie /Italie) dont vendredi jour férie en Algérie après la date de votre Swift MT 745 à BEXADZALXDOE pour 50 PCT payable à vue et à échéance pour les 50 PCT payable à terme

**2.2 la réception de la demande d'ouverture et la facture proforma :**

Le donneur d'ordre établit une demande d'ouverture d'un crédit documentaire selon le modèle repris en ANNEXE N°4, qui est un imprimé de la BEA qui comporte les renseignements suivants(annexe 05) :

- ✓ Nom ou raison sociale : \*\*\*\*\*
- ✓ Adresse : \*\*\*\*\*
- ✓ Compte N°
- ✓ Capital social : \*\*\*\*\*
- ✓ Nom du gérant :\*\*\*\*\*
- ✓ Nature de la marchandise : médicament à usage humain (en vrac)
- ✓ Origine de la marchandise : Italie
- ✓ Facture proforma N° : 29 du 28/04/2016

- ✓ Fournisseur : entreprise B via Giovanna Pascoli 120064 Gorgonzola Milano-Italie
- ✓ Montant en devise maximum ou environ : 40895.07 Euro
- ✓ Tarif douanier : 30039000
- ✓ Mode de paiement : lettre de crédit documentaire irrévocable et confirmé payable 50% à vue 50% à 90 jours date d'embarquement
- ✓ Destinations de la marchandise : fonctionnement
- ✓ Nature du contrat : FOB port Italie
- ✓ N° du registre de commerce : 99/B/0006485 du : 14 /11/2000
- ✓ N° de l'identification fiscal :\*\*\*\*\*
- ✓ N° identification statistique :\*\*\*\*\*
- ✓ Adresse de rattachement des impôts : D.G.E. BEN AKNOUN

Cette demande est établi sur la base d'un contrat, l'agence amirouche 012 examine la demande, le banquier saisit cette dernière sur un système qui s'appelle DELTA V8 pour le transmettre à la direction des opérations avec l'étranger (DOE) département CREDOC (MT700)

Dans ce cas le montant de la demande d'ouverture est inférieur à 10000000.00 DA le choix du correspondant revient au département de CREDOC

### **2.3. Vérification du crédit documentaire :**

Se déroule tout d'abord sur :

La vérification se fait au service chargé des opérations avec l'étranger comme suit :  
Contrat ou facture proforma si toutes les informations concordent avec les termes relevés sur la demande d'ouverture du crédit documentaire.

La domiciliation de la facture ou contrat qui représente l'engagement initial de la banque couvrant l'opération (annexe 06)

Ainsi on vérifie tous les termes et conditions du crédit , le montant requis afin de ressortir toute anomalie ou contradiction possible avant sa transmission .

#### **2.3.1. Le moyen de transmission SWIFT**

Le SWIFT est largement utilisé aujourd'hui par les banques pour effectuer des paiements internationaux. il n'est pas un moyen de paiement c'est un réseau de télétransmission privé, loué aux administrations qui ont le monopole de télécommunications, géré par ordinateur et dont l'usage est réservé aux banques membres de la société qui en assure la gestion.

Le r seau a  tabli con u d s le d part de fa on modulaire de mani re   faire face   l'augmentation in luctable des trafics ainsi que des adh sions futures c'est- -dire il est bas  sur la communication (remplacement, chargement) de message qui interdits   deux correspondants de dialoguer en direct

Ce r seau permet l'acheminement des messages et des ordres de transfert de la client le que les banques avaient l'habitude de se transmettre par t lex, c ble, courrier.

Tout message transitant via le r seau SWIFT est cod , les utilisateurs autoris s poss dent un code confidentiel. Les noms de l' metteur et du destinataire sont plac s en t te du message suivi du type d'op ration demand e.

Des diff rentes informations au bon d roulement sont indiqu es dans un ordre pr d termin , chaque d but de chapitre est identifi  par un nombre   2 chiffres

### **Tableau(II,1): les diff rents types de message SWIFT**

Il existe diff rents types de message SWIFT

<b>types de message</b>	<b>Le nom de type de message</b>	<b>Description</b>
MT700/710	�mission d'un cr�dit documentaire	indique les termes et conditions d'un cr�dit documentaire
MT705	pr�avis d'un cr�dit documentaire	fournit un avis bref d'un cr�dit documentaire dont les d�tails complets suivront
MT707	Modification d'un cr�dit documentaire	informe le destinataire au sujet des modifications apport�es aux termes et conditions du cr�dit documentaire
MT710/711	Notification d'une tierce banque	avise le destinataire des termes et conditions d'un cr�dit documentaire
MT720/721	Transfert d'un cr�dit documentaire	avise le transfert d'un cr�dit documentaire, ou une partie de celui-ci � la banque notifiant
MT730	Accus� de r�ception	accus� r�ception d'un message cr�dit documentaire et peut indiquer que le message a �t� envoy� conform�ment aux instructions
MT732	avis de lev�e	avise que les documents re�us avec irr�gularit�s ont �t� lev�s

MT734	Avis de refus	avise que les documents qui ne sont pas conformes aux termes et conditions de crédit documentaire
MT740	Autorisation de remboursement	Demande au destinataire d'honorer les demandes de remboursement pour paiement ou négociation dans le cadre d'un crédit documentaire
MT747	Demande de remboursement	fournit une demande de remboursement à la banque autorisée à rembourser l'expéditeur ou son agence pour les paiements ou négociation
MT750	Avis d'irrégularité	Avise les irrégularités et demande l'autorisation d'honorer les documents présentés peuvent être non conformes aux termes et conditions de crédit documentaire
MT752	Autorisation de payer, accepter ou négocier	avise la banque qui a demandé l'autorisation de payer , accepter ou négocier que les documents présentés peuvent être honoré nonobstant les irrégularités ,à condition qu'ils soient autrement en ordre
MT754	Avis de paiement acceptation négociation	avise que les documents ont été présentés conformément aux termes de crédit documentaire et sont en cours d'envoi tel qu'instrument .ce type de message traite aussi les paiements négociation
MT756	Avis de remboursement	avise le remboursement au paiement pour un tirage dans le cadre d'un crédit documentaire dans quel aucune instruction de remboursement spécifique ni disponible concernant le paiement n'a été donnée
	Garantie	émet ou demande d'émission de garantie
MT767	Modification de garantie	modifie une garantie qui a été émise antérieurement ou demande de la modification d'une garantie dot l'expéditeur a antérieurement demande l'émission

Tableau( III ;1) : les différents types de message SWIFT

S'il n'y a pas d'anomalies, la direction pourra s'engager envers son correspondant étranger. Généralement une banque installée sur place (pays) de l'exportateur (MT700).

Ce correspondant aura pour mission de notifier le crédit documentaire à l'exportation. La procédure de vérification terminée par la DOE, le service qui s'occupe de la mise on place du crédit documentaire entame la saisie en système informatique.

Le service est doté d'un logiciel conçu pour faciliter toutes les taches à l'employé de saisir le crédit documentaire

Ce dernier ressort sous la forme d'une lettre avec toutes les conditions et termes requis pour l'acheteur.

#### 2.4. la matérialisation de la domiciliation

L'attribution d'un numéro d'ordre chronologique au dossier domiciliation comme suit :

<b>BANQUE EXTERIEUR D4ALGERIE</b> <b>AGENCE AMIROUCHE 012</b> ALGER LE : 19/092016							
<b>16</b>	<b>03</b>	<b>02</b>	<b>2016</b>	<b>03</b>	<b>10</b>	<b>00202</b>	<b>EUR</b>

**16** : willaya d'Alger

**03** : Agence Che Guevara

**2016** : L'année

**03** : Le trimestre

**10 /30** : Nature de l'opération (10 simple opération d'importation)

**00202** : Le numéro d'ordre chronologique de la domiciliation

**EUR** : Monnaie de la facturation EURO

#### 2.5 . saisie du dossier et réservation de fonds :

Dans l'ouverture d'un crédit documentaire, l'agence Che Guevara 03 prélève les commissions d'un montant de 3000 da (ce montant est fixe quelque soit la somme de l'importation)

-le montant de la facture : 40.895.07 euro

-montant de la facture en dinars :

#### **Commissions :**

commission d'ouverture

frais swift ouverture

commissions d'engagement sont d'un taux de 0.25%du montant total de la facture

**Taxe :**

Tva = (commissions d'ouverture du Credoc +frais d'ouverture swift +commissions d'engagement) ×17%

**2.6.blocage de provision :**

L'agence procède au blocage de la provision à 110 % donc le montant qui représente le taux de cours de change sur le risque de change.

**2.7. l'émission du crédit documentaire****2.7.1. réception de la demande d'ouverture :**

Les demandes sont soumises à la DOE : (MT700)(annexe 07) à travers le réseau Swift pour les agences connectées à ce réseau (Oran, Hessi Messaouden, Constantine .....)

Par courrier, valablement signé pour les agences relayant de l'unité centrale et de périphérie.  
par télex pour les agences pour les agences de l'intérieur .

Le Swift, le courrier ou télex reprennent tous les champs du MT700.ce message type contient diverses informations concernant l'opération :

- ✓ la nature du crédit (révocable ou irrévocable)
- ✓ la référence du dossier
- ✓ le lieu et la date validité du crédit documentaire
- ✓ l'agence ordonnatrice
- ✓ le client donneur d'ordre et le bénéficiaire
- ✓ le montant de la facture en chiffres est en lettre
- ✓ le mode de réalisation du paiement (à vue, différé ou par acceptation)
- ✓ le lieu d'embarquement et la description de la marchandise
- ✓ les documents qui transissent par le canal bancaire et qui voyagent par pli cartable
- ✓ les éventuelles possibilités de transbordement et d'envois partiels

Une formule d'achat établis en (04) exemplaires est également jointe au dossier transmitt à la DOE a la réception du dossier, l'agent chargé des ouvertures des Credoc doit vérifier les informations figurant sur le MT700, les vérifications se font comme suit :

- La concordance sur le montant en chiffres et en lettre inscrit sur le Swift
- Le code de la devise indiqué dans le champ 20 doit correspondre au nom de la devise figurant dans le champ 32B champ 31D) et de la date ultime d'envoi (dans le champ 44C) ne doit pas dépasser 21 jours, car les documents seront considérés obsolètes (anciens).

Si les envois partiels en 43P ne sont pas autorisés un seul port d'embarquement doit être mentionné dans le champ 44A

Ensuite l'agent chargé des ouvertures de Credoc doit saisir sur l'ordinateur la référence du dossier, le nom du bénéficiaire, le montant et la date de validité du Credoc

10	ICD	70	16	99
numéro de l'agence	crédit documentaire	le numéro chronologique de l'opération	l'année	la devise (euro)

Pour les montants inférieurs à un million de dinars, le chef de département désignera le correspondant qui s'occupera de l'acheminement des documents et des fonds

Pour le montant supérieur à un million de dinars c'est le comité ADHOC qui désignera le correspondant

Une fois le correspondant désigné, l'agent chargé des ouvertures des Credoc saisit à l'aide du programme PC CONNECT, les informations nécessaires à l'alimentation des champs du MT700 c'est-à-dire les informations déjà reçus par l'agence plus le nom du correspondant désigné)

Une (hard copy) sort automatiquement à la fin de la saisie de chaque opération. Ce document est utilisé afin de le comparer avec la demande reçue de l'agence (Swift, courrier ou télex) pour corriger les éventuelles erreurs de frappe.

Après vérification de cette opération, elle devra être autorisée par une personne habilitée (qui doit être différente de la suite à cette autorisation, un AKC ( acknowledgement ou accusé de réception )sort automatiquement e trois (03)exemplaire .

-un exemplaire sera conservé au niveau de service pour trace.

-les deux autres seront envoyés à l'agence pour l'informer de l'ouverture du Credoc

A la réception du message, le correspondant envoie à la DOE un MT 730. Ce message type conservé au niveau de la direction, contient les informations suivantes (annexe 08):

- ✓ le code BIC du correspondant de la DOE.
- ✓ les références du dossier au niveau du correspondant et notre niveau
- ✓ l'accès de réception du message

En plus de la saisie informatique un registre d'enregistrement des Credoc est tenu au niveau du service. Ce registre contient :

- ✓ La référence du dossier
- ✓ Le nom du bénéficiaire (exportateur)
- ✓ Le nom du donneur d'ordre (l'importateur)
- ✓ La désignation de la devise concernée
- ✓ Le montant de la facture
- ✓ Le correspondant sollicité
- ✓ La date d'émission vers le correspondant
- ✓ La date d'envoi du dossier au comité ADHOC
- ✓ La date de retour du dossier

L'opération doit être couverte, c'est-à-dire qu'on doit alimenter notre compte auprès du correspondant, il faut établir une fiche <<monnaie –monnaie >> en trois exemplaires (annexe 09)

Dans le cas du remboursement par tranche, une formule d'achat sera établie pour chaque paiement (annexe 10)

Un bordereau d'envoi, destiné à l'agence, sera également établi en deux exemplaires, il reprend le numéro du Credoc, le montant de la facture et la date de validité, son utilité est de demander à l'agence de nous envoyer une laisse (17012) pour comptabiliser définitivement l'opération.

Les fiches <<monnaie – monnaie >>, les formules d'achat et les bordereaux d'envoi sont transmis au chef de service pour vérification. Si les documents sont conformes, il appose sa signature dessus et ils seront dispatchés de la manière suivante :

Une copie de la fiche <<monnaie –monnaie >> sera conservée dans le dossier, les deux autres seront envoyées à la caisse pour comptabilisation

Une formule d'achat sera conservée dans le dossier, les trois autres seront envoyées aux services bourse pour être envoyées à la banque d'Algérie, qui délivrera les devises nécessaires.

Les deux copies bordereau d'envoi seront envoyées à l'agence qui devra nous remettre une copie, en guise d'accusé de réception. La copie retournée sera conservé dans le dos

### **Section 03 : Analyse empirique de la contribution du crédit documentaire à la rentabilité de la BEA**

Cette section s'articule autour de trois parties, premièrement, nous allons présenter la méthodologie du travail et les données utilisées dans la modélisation. Deuxièmement, nous allons étaler notre modèle avec des différents tests et les estimations et enfin les résultats issus de notre étude ainsi que leurs interprétations.

#### **3.1. Méthodologie de la régression**

Dans l'utilisation d'un modèle VAR, la première étape consiste à l'étude de la stationnarité des séries. L'application de test ADF (Augmented Dickey-Fuller) montre que les quatre séries ne sont stationnaires en niveau. Pour la rendre stationnaire, nous avons utilisé la différenciation. La seconde étape dans la modélisation VAR, est la détermination du VAR optimal, pour cela nous avons utilisé les critères : AIC (Akaike) et SC (Schwarz), LR (sequential modified LR test static) au seuil de 5%, FPE (final prediction error) et HQ (hannan-quinn information crieterion) pour déterminer le nombre de retard de VAR. la troisième et la dernière étape traite la relation de causalité au sens de granger.

##### **3.1.1. Présentation des données**

Notre étude se base sur les séries temporelles ayant pour objectif l'évolution des différentes variables dans le temps. Dans notre application économétrique, on se base sur les données réalisées au niveau de la direction des opérations avec l'extérieur .

Ainsi, nous avons choisi quatre variables que nous supposons explicatives de la rentabilité bancaire.

###### **3.1.1.1. Commission Credoc (COMCD)**

Cette variable mesure la rentabilité de la BEA, est le montant des charges pris par l'importateur, contrepartie d'un montant d'intérêt pour le compte de la BEA à chaque opération du paiement des importations par crédit documentaire, elle est libellée en DA.

###### **3.1.1.2. Commission Remise documentaire (COMRD)**

C'est une variable qui mesure aussi la rentabilité du DOE. LA BEA prend un montant qui correspond à un gain pour chaque opération d'importation réalisé par la remise documentaire comme un moyen de paiement.

###### **3.1.1.3. Importations (IMPORT)**

Consiste à l'introduction des produits étrangers dans le pays d'origine, cette variable mesure le commerce extérieur.

### 3.1.1.4. Taux de change (TXCH)

Le cours de change est le cours effectif de l'exécution de l'opération de change de couverture sur le marché interbancaire des changes, dans notre cas est le prix DA par rapport à l'EURO.

Par ailleurs, dans notre essai empirique, nous allons utiliser les données trimestrielles qui s'étalent sur un horizon de 44 trimestres allant de (T1 :2006) jusqu'à (T4 : 2016). L'objectif consiste à analyser l'impact de la nouvelle disposition réglementaire régissant les opérations du commerce extérieur (la loi de finance complémentaire 2009) sur l'utilisation de Credoc comme un moyen de financement des importations.

Notre travail consiste dans un premier temps à étudier nos séries et élaborer un modèle commun qui représente la relation entre ces variables.

### 3.1.2. Notion de la stationnarité

Avant de traiter une série chronologique, il faut étudier ses caractéristiques stochastiques, c'est-à-dire son espérance et sa variance, si ces dernières se trouvent modifiées dans le temps, la série est considérée comme non stationnaire, dans le cas d'un processus stochastique invariant, la série temporelle est alors stationnaire. De manière formalisée, le processus stochastique  $X_t$  est stationnaire si :

- $E(X_t) = \mu$  (la moyenne est constante et indépendante du temps) ;
- $\text{Var}(X_t) = \gamma(0) < \infty$ , (la variance est finie et indépendante du temps) ;
- $\text{Cov}(X_t, X_{t+h}) = E[(X_t - \mu)(X_{t+h} - \mu)] = \gamma(h)$  (la covariance ne dépend pas de temps).

Une série chronologique stationnaire implique qu'elle ne comporte ni tendance, ni saisonnalité et plus généralement aucun facteur n'évolue avec le temps.

#### 3.1.2.1. Les types de non stationnarité :

La plupart des séries économiques sont non stationnaires, c'est-à-dire que le processus qui les décrit ne vérifie pas au moins une des conditions de la définition d'un processus stationnaires.

Nous avons deux types de non stationnarité :

On dit que le processus  $X_t$  est caractérisé par une non stationnarité déterministe ou encore que le processus  $X_t$  est TS s'il peut s'écrire :

$$X_t = f(t) + \varepsilon_t$$

Où  $f(t)$  est une fonction qui dépend du temps, linéaire ou non linéaire et  $\varepsilon_t$  est un processus stationnaire.

### 3.1.2.1.2. Le processus DS (Différence Stationnary)

On dit que le processus  $X_t$  est caractérisé par une non stationnarité stochastique ou encore que le processus  $X_t$  est DS si on peut le rendre stationnaire par l'utilisation d'un filtre aux différences :  $(1-D)^d X_t = \beta + \varepsilon_t$  où  $\varepsilon_t$  est un processus stationnaire,  $\beta$  une constante réelle,  $D$  l'opérateur décalage et  $d$  l'ordre du filtre aux différences.

Ces processus sont souvent représentés en utilisant le filtre aux différences premières ( $d = 1$ ).

Le processus est dit alors processus du premier ordre. Il s'écrit :

$$(1-D) X_t = \beta + \varepsilon_t \quad X_t = X_{t-1} + \beta + \varepsilon_t$$

L'introduction de la constante  $\beta$  dans le processus DS permet de définir deux processus différents :

**$\beta = 0$  : le processus DS est dit sans dérive.**

Il s'écrit :  $X_t = X_{t-1} + \varepsilon_t$

**$\beta \neq 0$  : le processus DS est dit avec dérive.**

Il s'écrit :  $X_t = X_{t-1} + \beta + \varepsilon_t$

Le résidu  $\varepsilon_t$  étant un bruit blanc, le processus DS est qualifié de marche au hasard ou marche aléatoire. Il est très utilisé pour analyser l'efficacité des marchés financiers.<sup>106</sup>

### 3.1.2.2. Les tests de stationnarité (tests de racines unitaires)

Pour étudier la stationnarité des séries temporelles, il existe deux tests de racines unitaires, à savoir : le test de Dickey-Fuller simple (DF) et le test de Dickey-Fuller augmenté (DFA). Ces deux tests permettent de mettre en évidence le caractère stationnaire ou non d'une série chronologique par la détermination d'une tendance déterministe ou stochastique. Le test ADF pour la stationnarité des séries temporelles consiste à tester l'hypothèse  $H_0$  d'existence de racine unitaire contre l'hypothèse alternative. Il s'agit de comparer la valeur calculée de la statistique ADF avec la valeur calculée automatiquement par le logiciel Eviews. L'existence d'une racine unitaire se traduit par la détermination de la nature du processus. Le logiciel Eviews permet de calculer le coefficient du trend et de la constante. La significativité de ces deux valeurs dépend des résultats de test de student de significativité des paramètres. En effet, si l'hypothèse de nullité du paramètre du trend est rejeté, c'est-à-dire ( $t_{\text{calculé}} < t_{\text{critique}}$ ), la série est alors un processus TS. Dans le cas contraire, c'est-à-dire que l'hypothèse  $H_0$  de nullité du trend est acceptée et celle de la constante est rejeté, la série est issue d'un processus DS avec dérivé. Cependant, si les deux paramètres (tendance et constante) sont nuls, alors la série est dite un processus DS sans dérivé.

Il existe trois modèles qui servent de base à la construction de test ADF, le principe de ce test repose sur deux hypothèses :

$H_0$  : le processus est non stationnaire, il correspond à une de ses formes de non stationnarité :

- Modèle (3) : avec tendance et avec constante :  $y_t : \phi_1 y_{t-1} + \beta_t + c + \varepsilon_t$

- Modèle (2) : avec constante :  $y_t : \phi_1 y_{t-1} + c + \varepsilon_t$

- Modèle (1) : sans tendance et sans constante :  $y_t : \phi_1 y_{t-1} + \varepsilon_t$

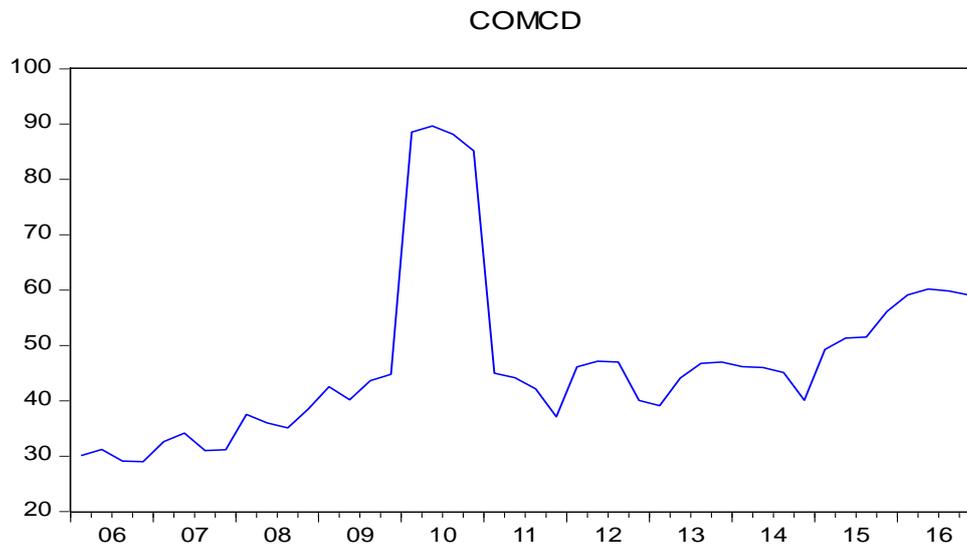
$H_1 : |\phi| < 1$ .

On commence par étudier le modèle général (3) par la méthode des MCO : on vérifie si  $\beta$  est significativement différent de 0 ou non. Si  $\beta$  est significativement non différent de 0, on passe à l'étude du modèle (2) et on cherche à savoir si C est significativement différent de 0 ou pas. Si C est significativement non différent de 0, on étudie le modèle (1)

### 3.2. Analyse graphique des variables

Cette phase nous permet de présenter nos variables graphiquement, afin de pouvoir examiner leur évolution dans le temps et d'avoir une idée sur leur tendance générale

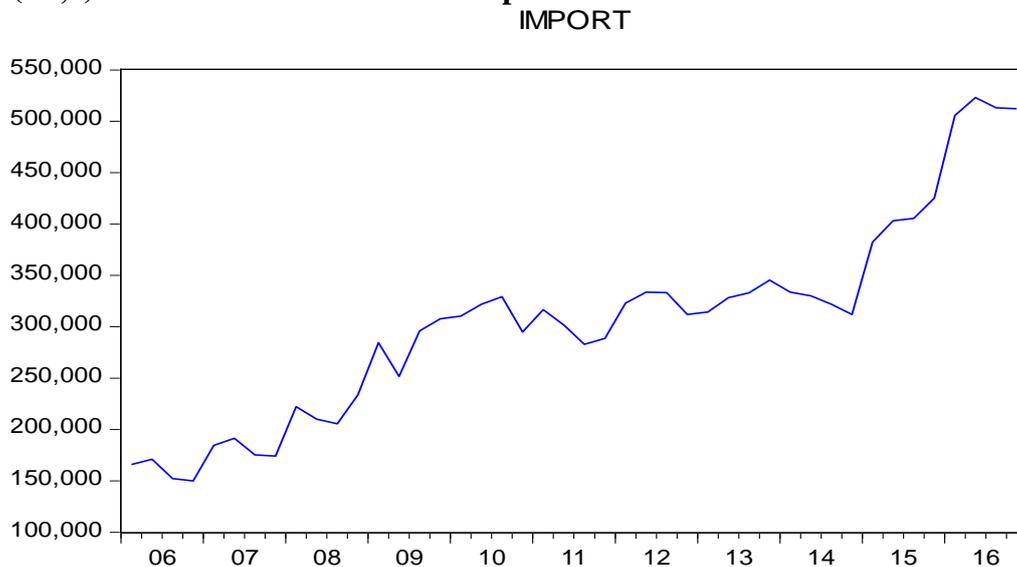
**Figure (III,1) : Evolution de la variable COMCD**



Source : Etabli sur la base d'Eviews 8

La lecture de ce graph nous permet de constater que les commissions de crédit documentaire ont une tendance à la hausse et à la baisse surtout pour la période 2009 à 2011 qui s'est caractérisée par une forte augmentation suite à la promulgation de la loi de finance 2009 pour freiner le volume des importations, puis une forte décroissance en 2011, donc la série n'est pas stationnaire.

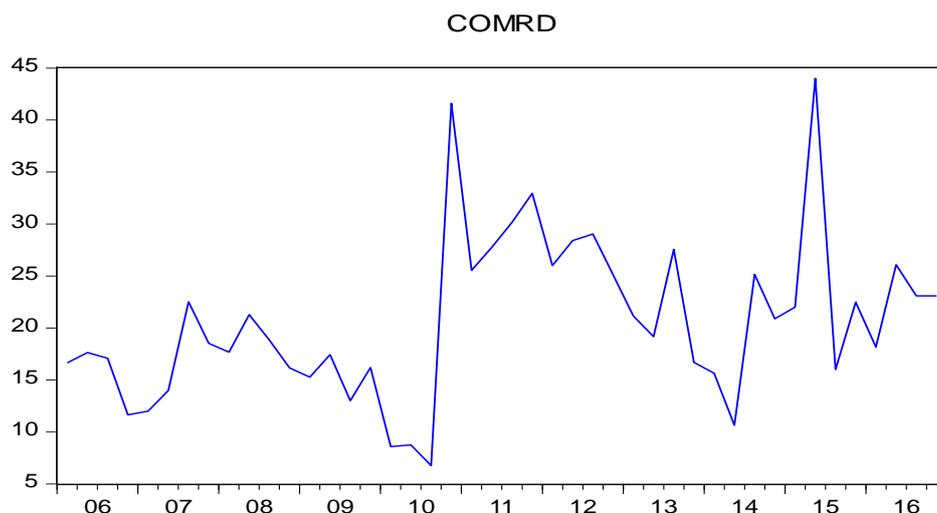
**Figure(III,2) : Evolution de la variable import :**



Source : Etabli sur la base d'Eviews 8

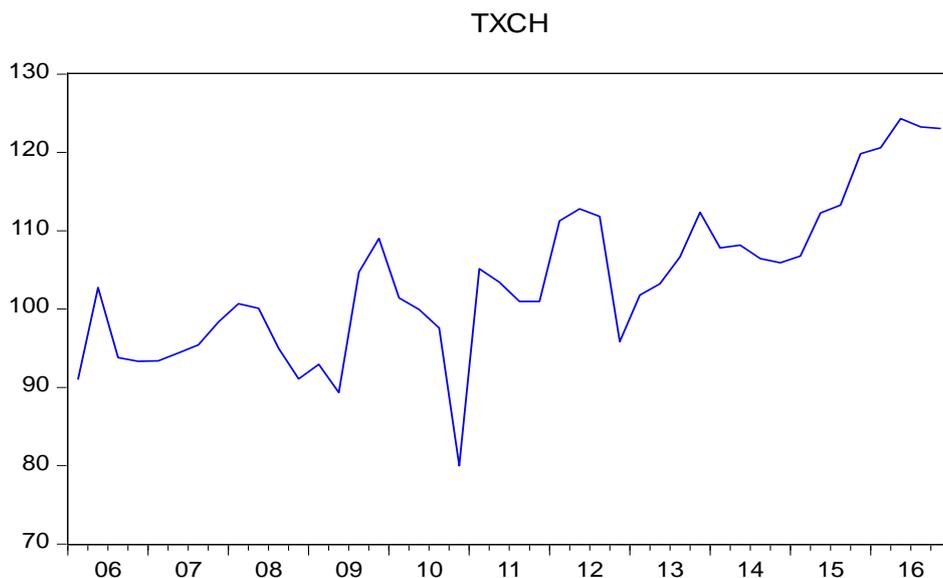
L'évolution de la série IMPORT est marquée par une tendance à la hausse ,meme après la promulgation de la loi de finance en 2009 , les importation n'ont pas connus une baisse ce qui justifie la suppression de cette mesure .

**Figure (III,3) : Evolution de la variable commission de remise documentaire (COMRD) :**



Source : Etabli sur la base d'Eviews 8

La série de remise documentaire présente une tendance à hausse et la baisse , elle semble qu'elle n'est pas stationnaire .

**Figure (III,4) : Evolution de la variable taux de change :**

Source : Etabli sur la base d'Eviews 8

Nous constatons à travers la lecture du graphe ci-dessus que les investissements ont une tendance globale à la hausse durant la période de l'étude , excepté pour l'année 2010 et 2011 il y'a une baisse, puis le taux de change augmente rapidement .

On peut confirmer la non stationnarité des quatre séries aux niveaux par leur correlogrammes présentés dans l'annexe 11, on observe une décroissance lente de la fonction d'auto-corrélation des quatre séries qui constitue un signe de non stationnarité en moyenne des quatre séries .

Ainsi, pour dissimuler l'effet de la non stationnarité, toutes les séries seront prises en logarithmique (annexe 12). Nous allons donc générer pour chaque nouvelle série avec le logarithme, par exemple le logarithme de la série COMCD se détermine ainsi :

$$\text{LCOMCD} = \log(\text{COMCD})$$

l'application de la fonction logarithmique sur les séries n'a pas eu d'impact important sur le comportement de ces dernières, ce qui pourrait être dû au fait que le coefficient de variation n'est pas constant au cours du temps. Les séries restent non stationnaires et ont une allure croissante au cours du temps.

### 3.3. Application de l'ADF

Une fois nous avons constaté à l'aide des graphes et des correlogrammes que les séries sont non stationnaires, nous allons chercher à déterminer la raison de la non stationnarité, mais

beaucoup plus la méthode adéquate pour rendre les séries stationnaires par l'application du test de racine unitaire de Dickey et Fuller pour pouvoir ensuite estimer notre modèle.

### 3.3. 1. Détermination du nombre de retards pour les différentes séries :

Le nombre de retard optimal retenu est celui qui minimise conjointement les valeurs des deux critères d'information retenus (Akaike (AIC) et Schwarz (SC)).

La procédure consiste à observer sur le modèle en niveau les valeurs de ces deux critères, en faisant varier le nombre P de retard de 1 à 4. Les critères d'information (AIC, SC) donnent les valeurs présentées, pour chaque modèle, dans le tableau suivant :

**Tableau (III,2) :** Test de nombre de retards (annexe N° 14 )

Variables	nombre de retards	0	1	2	3	4
	critère de choix					
LCOMCD	Critère d'Akaike (AIC)	2.573081	2.346172*	2.39658	2.451506	2.509766
	Critère de schwarz (SC)	2.617974	2.435958*	2.531259	2.631078	2.734231
LCOMRD	Critère d'Akaike (AIC)	2.336008	2.187704*	2.237837	2.292279	2.348004
	Critère de schwarz (SC)	2.3809	2.277490*	2.372516	2.471851	2.572468
LIMPORT	Critère d'Akaike (AIC)	3.34944	3.082725	3.080496*	3.139319	3.19754
	Critère de schwarz (SC)	3.394333	3.172511*	3.215175	3.318891	3.422005
LTXCH	Critère d'Akaike (AIC)	-1.78874	-2.313978	-2.276488	-2.225584	-2.224192*
	Critère de schwarz (SC)	-1.788741	-2.368682*	-2.141809	-2.046012	-1.951357

Source : tableau élaboré à partir des résultats d'EvIEWS 8

A partir de ce tableau, on peut conclure que les modèles des deux séries LCOMCD et LCOMRD ont un ordre de retard  $p = 1$ , les valeurs des deux critères (AIC) et (SC) sont minimisées conjointement. Mais pour la série LIMPORT, le critère (AIC) conduit à un choix de retard optimal  $P = 2$ , tandis que le critère (SC) conduit à un choix de retard optimal  $p = 1$ , selon le principe de la valeur minimale donc on adopte ici un choix optimal  $P = 2$ . Et pour la série LTXCH le critère (AIC) conduit à un choix de retard optimal  $P = 4$ , tandis que le critère (SC) conduit à un choix de retard optimal  $p = 1$ , selon le principe de la valeur minimale donc on adopte ici un choix optimal  $P = 1$ .

### 3.3.2. Présentation des résultats du test ADF sur les différentes séries

Après la détermination du nombre de retards pour chaque chronique, on passe à l'analyse de la stationnarité de nos séries. Le test de stationnarité ou de la racine unitaire est indispensable dans tout traitement économétrique, il permet de mettre en évidence le caractère stationnaire d'une chronique, et ce par la détermination d'une tendance déterministe ou stochastique.

Nous ne pouvons identifier clairement les caractéristiques stochastiques d'une série chronologique que si elle est stationnaire. Cette étude de stationnarité s'effectue essentiellement à l'aide de l'étude de fonction d'autocorrélation et des tests de racine unitaire qui permettent, pour la première de détecter si le processus stochastique est affecté d'une tendance, et pour le second d'apporter des éléments de réponses sur le type de non stationnarité de la série.

Afin de s'assurer de la stationnarité des variables retenues, nous utilisons le test ADF (Augmented Dickey-Fuller). Les résultats du test sont reportés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau (III,3) :** Les résultats du test de racine unitaire ADF pour les différentes variables

variable	T statistique	Test ADF au niveau			test ADF au différence		
		Modèle 3	Modèle 2	Modèle 1	modèle 3	modèle 2	modèle 1
		T trend	T const	T de ADF	T de ADF	T de ADF	T de ADF
LCOMCD	t calculée	0.97967	2.09889	0.472833	-0.172789	0.566870	-6.620685
	T tabulée	2,81	2.56	-1.94	2,81	2.56	-1.94
LCOMRD	t calculée	1.349374	4.199546	-0.00581	-0.117989	0.210819	-10.42201
	T tabulée	2,81	2.56	-1.94	2,81	2.56	-1.94
LIMPORT	t calculée	2.633478	1.052033	1.584626	-0.179423	-0.11234	-7.322645
	T tabulée	2,81	2.56	-1.94	2,81	2.56	-1.94
LTXCH	t calculée	3.622393	2.563017	-2.57842	0.72014	0.604804	-9.020255
	T tabulée	2,81	2.56	-1.94	2,81	2.56	-1.94

Source : tableau élaboré à partir des résultats d'Eviews 8

### 3.3.2.1. Le test ADF pour la série commission de crédit documentaire

Tout d'abord, pour affirmer qu'un tel modèle est stationnaire, il faut s'assurer de la stationnarité de toutes les formes du modèle. Le modèle sans tendance et sans constante [1], le modèle sans tendance avec constante [2], et enfin le modèle avec tendance et avec constante [3]. On commence par le modèle avec constante et avec tendance (3) on trouve alors les résultats suivants : on constate que la tendance n'est pas significative. En effet la t statistique de la tendance est égale à  $0.97967 < 2.81$  à un seuil de 5%, et par conséquent on rejette l'hypothèse de significativité de la tendance. Et pour le modèle [2], on constate que la constante n'est pas significative puisque la t-statistique de la constante est égale à 2.098892 inférieure à 2.56 à un seuil de 5%, et par conséquent on rejette l'hypothèse de significativité de la constante. On passe alors à l'estimation du modèle [1], c'est à la base de ce modèle

qu'on procède au test de racine unitaire. En effet, la valeur estimée de la statistique ADF est égale à 0.472833 cette valeur est supérieure à la valeur critique au seuil de 5% (-1.94). Donc, la série LCOMCD est engendrée par un processus DS sans dérive, c'est-à-dire non stationnaire, le résultat de test se présente dans l'annexe(15). D'où l'existence de la première différenciation afin de la stationnariser. Il convient en effet d'appliquer le teste de racines unitaires sur la série différenciée voir annexe 16 :

Dans le modèle (3), la tendance n'est pas significative au seuil de 5% car la  $T_c = -0.17$  inférieure à (2.81) , l'hypothèse  $H_0$  est ainsi acceptée. Pour le modèle (2), nous constatons que la  $T_c = 0.56$  de la constante est supérieure à la valeur (2.56) donc, la constante n'est pas significative. Pour le modèle (1), le teste de racines unitaires montre que la valeur ADF est inférieur à la valeur critique calculée au seuil de 5%, soit  $-6,62 < -1,94$ . En d'autres termes la série LCOMCD est intégrée d'ordre 1 (une seule différenciation suffit pour qu'elle devienne stationnaire). (voire le graphe de série différencie présenté dans l'annexe 23 et le corrélogramme annexe 24)

### 3.3.2.2. Le test ADF pour la série commission de remise documentaire (annexe N°17) :

L'estimation du modèle [3], montre que la statistique estimée de la tendance qui est égale à 1.349374 est inférieure à la valeur tabulée qui est égale à 2.81 au seuil de 5%. On accepte l'hypothèse selon laquelle la tendance n'est pas significative, en d'autres termes, l'hypothèse d'un processus TS est écartée. On estime en conséquence le model [2], on remarque que la constante est significative puisque la statistique de la constante est égale à 4.199546 est supérieure à la valeur critique lue dans la table de Dicky-fuller qui est égale à 2.56 au seuil de 5%. On estime alors le modèle [1], modèle sans constante et sans tendance. C'est à la base de ce modèle qu'on procède au test de racine unitaire. La valeur estimée de la statistique ADF qui est égale à -0.005809 est supérieure à la valeur critique qui égale à -1.94 au seuil de 5%. Donc la série LCOMRD est engendrée par un processus DS avec dérive . Il convient alors de passer à la différenciation. En appliquant la 1ère différenciation( le résultat du test présenté dans l'annexe 18), c'est à la base du modèle [3] qu'on procède au test de la tendance , la valeur de  $T_c = 0.11$  de la tendance inférieur à 2.81 donc la tandance n'est pas significatif , on passe au modèle 2 la valeur estimée de  $TC = 0.21$  de la constante inférieur à 2.56 donc la constante n'est pas significatif , on estime donc le modèle (1) , la statistique ADF qui est égale à -10.42 inférieure à la valeur critique qui est égale -1.94 au seuil de 5%. On peut alors conclure que la série LCOMRD est intégrée d'ordre 1. (voire le graphe de série différencie présenté dans l'annexe 21 et le correlogramme annexe 22)

### 3.3.2.3. Le test ADF pour la série importation (annexe 19)

L'estimation du modèle [3], modèle avec constante et tendance, montre que la statistique estimée de la tendance est égale 2.63 inférieure à la valeur critique qui égale à 2.81 au seuil de 5%. On accepte l'hypothèse selon laquelle la tendance n'est pas significativement différente de zéro, en d'autres termes, l'hypothèse d'un processus TS est rejetée. On estime en conséquence le modèle [2], on remarque que la constante n'est pas significativement différente de zéro puisque la statistique estimée correspondante à la constante est 1.052 inférieure à la valeur critique 2.56 au seuil de 5%. On estime alors le modèle [1]. On procède au test de racine unitaire. La valeur estimée de la statistique ADF qui est égale à 1.584625 est supérieure à la valeur critique qui égale à -1.94 au seuil de 5%. Nous acceptons l'hypothèse d'existence de la racine unitaire, et on dira que la série LIMPORT n'est pas stationnaire en raison de la présence d'une racine unitaire et qu'elle est engendrée par un processus DS sans dérive.

La méthode adéquate pour rendre cette série stationnaire est celle des différences premières (voire annexe (20)). On appliquant la première différenciation, en estimons le modèle [3], la tc de la tendance  $-0.17 < 2.81$  donc la tendance n'est pas significatif. On estime alors le modèle (2), la tc de la constante est égale à  $-0.11 < 2.56$  donc la constante n'est pas significatif, on effectue le test de racine unitaire sur la base de modèle (1). La valeur calculée de la statistique ADF est égale à  $-7.32645$  cette valeur inférieure à la valeur critique qui égale à  $-1.94$  au seuil de 5%. On peut alors conclure que la série LIMPORT est intégrée d'ordre 1. (Voire le graphe de série différencie présenté dans l'annexe 21 et le correlogramme dans l'annexe 22)

### 3.3.2.4. Le test ADF pour la série taux de change (annexe N°21)

L'estimation du modèle [3], montre que la statistique estimée de la tendance qui est égale à 3.622393 est supérieure à la valeur tabulée qui est égale à 2.81 au seuil de 5%. On accepte l'hypothèse selon laquelle la tendance est significative. Donc la série LTXCH est engendrée par un processus TS en d'autres termes la série LTXCH est non stationnaire. Il convient alors de passer à la différenciation par la formule  $ltxch_t = trend + c + d \cdot t$  par la formule  $dltxch_t = ltxch_t - (4.51426300746 + 0.00570321323493 \cdot T)$  (voire annexe 21).

En examinons la stationnarité de la série (annexe 22), c'est à la base du modèle [3] qu'on procède au test de la tendance,  $Tc = 0.72 < 2.81$  donc la tendance n'est pas significatif, on estime le modèle 2, tc de la constante est égale à 0.6 inférieure à 2.56 donc la constante n'est pas significatif, on estime alors le modèle 3, la valeur estimée de la statistique ADF qui est égale à  $-9.020255$  inférieure à la valeur critique qui est égale  $-1.94$  au seuil de 5%. On peut

alors conclure que la série LTXCH est intégrée d'ordre 1. (Voire le graphe de série différencié présenté dans l'annexe 23 et le correlogramme présenté dans l'annexe 24)

### 3.4 Analyse multivariée

Après avoir raisonné dans un cadre univariée, il y'a lieu de passer à une analyse multivariée afin d'étudier les interactions qui peuvent exister entre les variables.

#### 3.4.1. Estimation du modèle VAR

La modélisation vectorielle autorégressive (VAR) a pour objectif de décrire les interdépendances entre un ensemble de variables à court terme. Afin d'étudier les liaisons entre les commissions de crédit documentaire et les autres variables, nous allons utiliser l'approche des vecteurs autorégressifs (VAR). Pour que ce modèle autorégressif donne des résultats satisfaisants, nous avons procédé à la stationnarisation des séries chronologiques avant de déterminer l'ordre du VAR.

##### 3.4.1.1. Choix du nombre de retards

La première étape consiste à déterminer l'ordre « p » du processus VAR à retenir. A cette fin, nous avons estimé divers processus VAR pour des ordres de retards « p » allant de 1 à 4.

**Tableau (III,4) :** Test de nombre de retard pour le modèle VAR

Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-94.98850	NA	0.001883	5.076333	5.246955*	5.137551
1	-67.80070	38.54100*	0.000796*	4.109243*	5.355708	4.808688*
2	-57.03600	16.56107	0.001435	4.771077	6.306672	5.322035
3	-28.13025	47.40437	0.001067	4.5026	6.327326	4.905072

\* indicates lag order selected by the criterion  
 LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)  
 FPE: Final prediction error  
 AIC: Akaike information criterion  
 SC: Schwarz information criterion  
 HQ: Hannan-Quinn information criterion

**Source :** Établi à partir du logiciel Eviews 8

Le tableau ci-dessus nous montre que la plupart des critères nous donne le même nombre de décalage de VAR donc, on peut déduire que notre VAR est d'ordre 1, s'écrit VAR(1).

### 3.4.2. Estimation du modèle VAR (1)

Les coefficients du processus VAR ne peuvent être estimés qu'à partir des séries stationnaires. En effet, le travail consiste à estimer DLCOMCD par DLCOMDR, DLIMPORT et DTXCH à travers d'un VAR (1), dont l'objectif est d'évaluer l'effet de passé de toutes les variables sur chacune de ces dernières.

**Tableau(III ,6) : L'estimation du processus VAR(1) à l'aide d'Eviews 8 est :**

Vector Autoregression Estimates				
Date: 06/11/19 Time: 21:13				
Sample (adjusted): 2006Q4 2016Q4				
Included observations: 41 after adjustments				
Standard errors in ( ) & t-statistics in [ ]				
	DLCOMCD	DLCOMRD	DLIMPORT	DLTXCH
DLCOMCD(-1)	-0.511547 (0.30567) [-1.67351]	-0.192720 (0.44607) [-0.43204]	-0.226881 (0.41148) [-0.55137]	0.002596 (0.02618) [ 0.09918]
DLCOMRD(-1)	-0.224300 (0.15671) [-1.43133]	0.199943 (0.22868) [ 0.87433]	0.362002 (0.21095) [ 1.71604]	-0.009035 (0.01342) [-0.67315]
DLIMPORT(-1)	0.359583 (0.14978) [ 2.40074]	-0.290719 (0.21858) [-1.33005]	-0.226433 (0.20163) [-1.12301]	0.006489 (0.01283) [ 0.50583]
DLTXCH(-1)	0.193175 (0.05507) [3.50762]	1.719026 (2.85518) [ 0.60207]	-6.906759 (2.63381) [-2.62235]	-0.263934 (0.16757) [-1.57507]
C	0.026014 (0.12987) [ 0.20030]	0.052289 (0.18953) [ 0.27589]	0.027343 (0.17483) [ 0.15640]	0.008100 (0.01112) [ 0.72821]
R-squared	0.656161	0.160497	0.279974	0.108995
Adj. R-squared	0.001695	0.067219	0.199971	0.009994
Sum sq. resid	24.78949	52.79029	44.92166	0.181835
S.E. equation	0.829817	1.210949	1.117060	0.071070
F-statistic	39.11930	1.720633	3.499549	1.100949
Log likelihood	-47.86185	-63.35796	-60.04912	52.89714
Akaike AIC	2.578627	3.334535	3.173128	-2.336446
Schwarz SC	2.787599	3.543507	3.382100	-2.127474
Mean dependent	0.029426	0.071223	0.009565	0.006622
S.D. dependent	0.830522	1.253822	1.248889	0.071428
Determinant resid covariance (dof adj.)		0.000784		
Determinant resid covariance		0.000466		
Log likelihood		-75.44065		
Akaike information criterion		4.655641		
Schwarz criterion		5.491530		

Source : Etablie sur la base d'Eviews 8

Ce qui nous intéresse en fait dans cette estimation du modèle VAR(1), c'est d'exprimer La variable DLCOMCD en fonction des autres variables du modèle.

$$DCOMCD = - 0.511547* DLCOMRD (-1) - 0.224300* DLCOMRD (-1) + 0.359583* DLIMPORT + 0.193175* DLTXCH (-1) + 0.026014.$$

Les résultats de la modélisation VAR montre que le passé de commission de crédit documentaire et les commission de remise documentaire influencent négativement la commission de crédit documentaire, mais les importations influencent positivement et significativement la commission de crédit documentaire Cela signifie qu'une augmentation

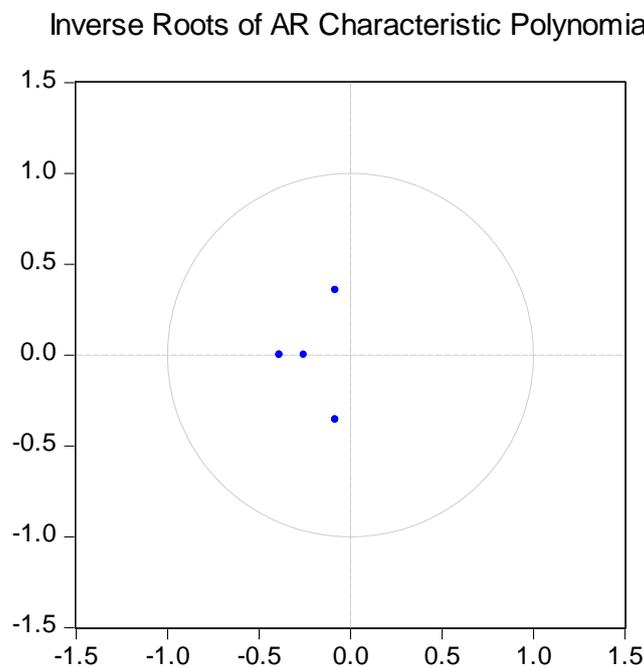
d'une unités des importations entraine une augmentation de 35.95% des commissions du crédit documentaire, on peut dire que le total des importations réalisés dans la DOE incite l'utilisation de crédit documentaire comme un moyen de paiement de ces importations et puis l'augmentation des commissions de crédit documentaire donc l'accroissement de la rentabilité de La DOE

Les résultats indiquent aussi que les variations de taux de change influencent positivement et significativement la commission de crédit documentaire.

### 3.4.3. Validation du modèle VAR

Après l'estimation du modèle VAR, une étape de validation est nécessaire. Cependant, qu'il convient d'examiner attentivement la racine unitaire et les résidus.

**Figure (III,5) : Le cercle des valeurs propres (stabilité du VAR)**



Source : Etabli par nos soins sur la base d'Eviews 8

On constate que tous les coefficients sont à l'intérieur du disque de la racine unitaire, en d'autres termes les séries statistiques utilisées sont stationnaires donc le modèle est validé sur le plan statistique.

#### 3.4.3.1. Test d'autocorrélation des erreurs

Il existe un grand nombre de tests d'absence de corrélation, nous allons utiliser «l'autocorrélation LM test » qui fait l'objet de tester le caractère non autocorrélation des résidus. L'hypothèse nulle est qu'il y a absence d'autocorrélation contre l'hypothèse alternative d'existence d'autocorrélation.

**Tableau (III,6) : Auto-corrélation des erreurs**

VAR Residual Serial Correlation LM Test		
Null Hypothesis: no serial correlation at		
Date: 06/12/19 Time: 00:03		
Sample: 2006Q1 2016Q4		
Included observations: 41		
Lags	LM-Stat	Prob
1	24.57577	0.0777
2	23.14534	0.1099
3	27.63364	0.0350
4	20.61872	0.1936
5	28.44366	0.0280
6	6.686680	0.9788
7	14.93952	0.5291
8	15.03344	0.5222
9	21.26606	0.1685
10	22.19778	0.1369
11	18.88079	0.2749
12	18.50140	0.2954
Probs from chi-square with 16 df.		

Source : Réalisé sur la base d'Eviews 8

Nous remarquons que la probabilité de réaliser une erreur de première espèce est supérieure à la valeur critique de 5%. Cela nous conduit à accepter l'hypothèse nulle d'absence de corrélation entre les erreurs. Les erreurs sont ainsi indépendantes.

### 3.4.2. Test d'hétéroscédasticité de White

Pour qu'elles présentent de meilleures estimations, les séries des données doivent être homoscedastique. Le test de White permet de savoir si les erreurs sont homoscedastique ou non. L'hétéroscédasticité caractérise les séries qui n'ont pas une variance constante. Pour étudier l'hétéroscédasticité.

L'objectif de ce test est de vérifier si le carré des résidus est expliqué par les variables du modèle. Ce test repose sur deux hypothèses :  $H_0$  selon laquelle les erreurs sont homoscedastiques (la probabilité > 5%) et l'hypothèse  $H_1$  pour laquelle les erreurs sont hétéroscédastiques (la probabilité < 5%).

**Tableau (III,7) : Résultat du teste d'hétéroscédasticité de White**

VAR Residual Heteroskedasticity Tests: No Cross Terms (only levels and squares)		
Date: 06/12/19 Time: 00:19		
Sample: 2006Q1 2016Q4		
Included observations: 41		
Joint test:		
Chi-sq	df	Prob.
121.4044	80	0.2565

Source : construit à partir du logiciel Eviews 8

L'hypothèse d'homoscédasticité est acceptée dans la mesure où la probabilité de réaliser une erreur est égale à 0,2565 supérieur à 5%, donc les estimations obtenues sont optimales

**Tableau(III,8) : Test de normalité de JB**

Component	Jarque-Bera	df	Prob.
1	1.455899	2	0.4082
2	0.353707	2	0.5082
3	0.917407	2	0.2325
4	0.189441	2	0.3226
Joint	12.990005	8	0.1103

Source : Etablie sur la base d'Eviews 8

En ce référant à ce tableau, on constate que presque toutes les valeurs calculées de Jarque-Bera sont inférieure à la valeur de Khi-deux au seuil de 5%. Dans ce cas on accepte l'hypothèse de normalité des erreurs (les variables suivent une loi normale).

### 3.4.4. Etude de la causalité au sens de Granger

La mise en évidence de relations causales entre les variables économiques permet une meilleure compréhension des phénomènes économiques, et par la même, permet la mise en place d'une politique économique optimisée. Nous utiliserons ici la notion de causalité développée par Granger : la variable X cause la variable Y si la prévision de cette dernière est améliorée en incorporant à l'analyse des informations relatives à X est à son passé.

Dans ce cadre, on teste la validité de l'hypothèse nulle  $H_0$ , selon laquelle la variable X ne cause pas au sens de granger la variable Y. cette hypothèse est acceptée si la probabilité est supérieure à 0.05, dans le cas inverse, on rejette  $H_0$  alors X cause au sens de granger la variable Y.

**Tableau N(III,9) : Test de causalité au sens de Granger**

Pairwise Granger Causality Tests			
Date: 06/17/19 Time: 06:21			
Sample: 2006Q1 2016Q4			
Lags: 1			
Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
DLCOMRD does not Granger Cause DLCOMCD	42	1.21622	0.2769
DLCOMCD does not Granger Cause DLCOMRD		2.33136	0.1349
DLIMPORT does not Granger Cause DLCOMCD	42	4.23582	0.0233
DLCOMCD does not Granger Cause DLIMPORT		0.30984	0.5810
DLTXCH does not Granger Cause DLCOMCD	42	4.40251	0.0424
DLCOMCD does not Granger Cause DLTXCH		0.68986	0.4113
DLIMPORT does not Granger Cause DLCOMRD	42	5.23880	0.0276
DLCOMRD does not Granger Cause DLIMPORT		1.20784	0.2785
DLTXCH does not Granger Cause DLCOMRD	42	0.56271	0.4577
DLCOMRD does not Granger Cause DLTXCH		0.33131	0.5682
DLTXCH does not Granger Cause DLIMPORT	42	5.05585	0.01440
DLIMPORT does not Granger Cause DLTXCH		0.21768	0.6434

**Source :** construit à partir du logiciel Eviews 8

A partir du tableau ci-dessus, nous constatons qu'il existe quatre relation de causalité :

✓ La variable IMPORT cause COMCD car la probabilité critique du test  
 $P = 0,0233 < 0,05$

✓ La variable TXCH cause la variable COMCD car la probabilité critique du test  
 $P = 0,0424 < 0,05$ .

Pour les tests concernant les autres variables :

✓ La variable TXCH cause la variable IMPORT car la probabilité critique du test  
 $P = 0,0276 < 0,05$ .

D'après ces résultats, on constate que les variables qui causent le crédit documentaire au niveau de la BEA sont les importations et le taux de change.

**Conclusion :**

L'objectif de ce chapitre est d'étudier un dossier d'une opération de paiement d'importation par un crédit documentaire au niveau de la direction des opérations avec l'étranger. Ensuite, ce chapitre est aussi consacré à la partie empirique qui analyse l'impact du crédit documentaire sur la rentabilité de la BEA au moyen des séries temporelles pour la période 2006 et 2016.

En effet, notre étude nous a permis de déduire que le crédit documentaire est la technique la plus idéale au financement des importations car le crédit documentaire a des forces en matière de procédures, de maîtrise et de bonne fin pour les contractants.

Concernant, l'étude de l'effet de crédit documentaire sur la rentabilité de la BEA, nous avons commencé par une analyse graphique de chaque série, pour mieux comprendre leur comportement et de suivre leur évolution dans le temps. Ensuite, nous avons procédé au test de stationnarité sur les différentes séries étudiées en déterminant le nombre de retards. Ce test montre que toutes les séries sont de type DS, sauf la série des commissions de remise documentaire de type TS.

Enfin, nous avons terminé par une étude multi-variée, qui constitue une modélisation économétrique qui se repose sur l'estimation du modèle à vecteur autorégressif par la modélisation VAR afin de déceler les éventuelles indépendances qui peuvent exister entre les commissions de crédit documentaire et les autres variables.

Les résultats de l'estimation montrent que la variable IMPORT et TXCH retardées d'une période sont significatifs pour expliquer les commissions de crédit documentaire, donc cela veut dire que l'augmentation des importations entraîne une augmentation de la rentabilité de BEA. Alors on constate que le crédit documentaire constitue un indicateur important pour la rentabilité de la BEA.

# **Conclusion générale**

## **Conclusion générale**

Au terme de ce travail, nous devons reconnaître que le service extérieur occupe une place très importante au sein de secteur bancaire. Il est chargé d'exécuter avec rigueur les opérations qui découlent d'une transaction commerciale engagé par ces clients avec l'étranger.

Ces dernières années, le commerce extérieur algérien a fortement progressé grâce a l'ouverture de l'Algérie à l'économie de marché. Il y a eu aussi une expansion des échanges extérieurs du a la mondialisation et l'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale.

L'objectif de notre stage qui se déroule durant un moins au niveau de la banque extérieur d'Algérie est : d'étudier le financement de commerce extérieur par le crédit documentaire et montre le poids de ce dernier en tant qu'un moyen de paiement des importations. En outre, l'impact de crédit documentaire sur la rentabilité de la BEA, cette rentabilité de commerce extérieur est mesurée par les commissions de crédit documentaire et la remise de crédit documentaire comme des moyens de paiement du commerce extérieur.

Notre étude est basée sur des données trimestrielles de 44 observations allant de 2006 jusqu'au 2016 et quatre variables comme des indicateurs de la rentabilité bancaire : commissions de crédit documentaire, commissions de remise documentaire, importations et le taux de change.

Premièrement, nous avons commencé par effectuer un traitement d'une opération de paiement des importations par crédit documentaire au niveau de la direction des opérations avec l'étranger.

Deuxièmement, nous avons déterminé l'ordre d'intégration des variables transformé en logarithme. Via les tests de racines unitaires appliqués sur chaque variable au niveau et en différence première les résultats indiquent que les variables sont toutes intégrées d'ordre 1.

### **Résultats de la recherche :**

Les estimations de modèle VAR(1) ont permis de conclure qu'il existe une relation positive entre les importations et les commissions de crédit documentaire donc une augmentation des importations entraîne une augmentation de la rentabilité le crédit documentaire est un bon indicateur de la rentabilité de la BEA.

En plus, les résultats au sens de Granger indiquent l'existence d'une relation entre les commissions du crédit documentaire et le taux de change, cela signifie qu'il contribue à son tour dans l'augmentation des commissions de crédit documentaire et donc l'accroissement de la rentabilité de la BEA.

Ainsi, nous avons confirmé le deuxième hypothèse qui stipule qu'il existe des relations positives entre le crédit documentaire, les importations et le taux de change au niveau de la BEA

### **Recommandation :**

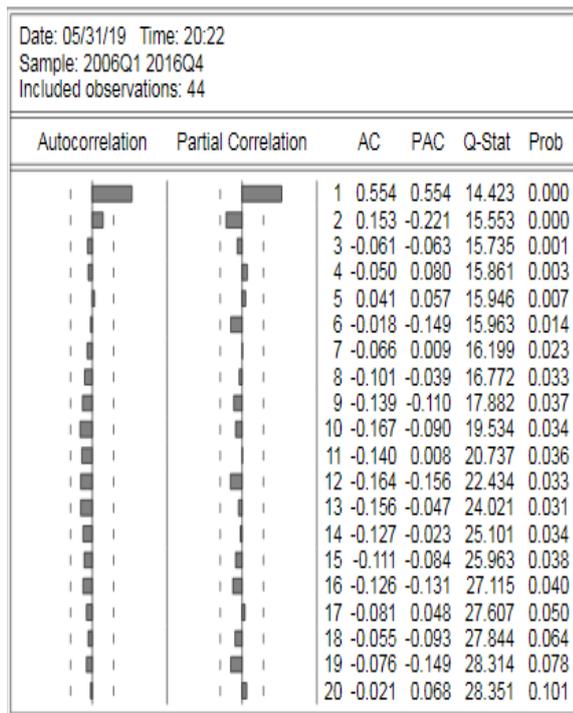
Afin de remédier aux faiblesses détectées au niveau de la DOE, nous avons pris la liberté d'élaborer des recommandations pratiques que nous présentons ci-dessous en 5 points essentiels :

- ✓ Améliorer la rapidité de paiement des opérations commerciales internationales par le développement du système informatique de la banque.
- ✓ créer un poste qui s'occupe de la réception et l'orientation des clients.
- ✓ Etablir des brochures gratuites pour mieux informer ses clients.
- ✓ Avoir recours a des équipes plus jeunes et plus dynamiques.
- ✓ Assouplir les procédures internes.
- ✓ Suivre en permanence le traitement des réclamations.

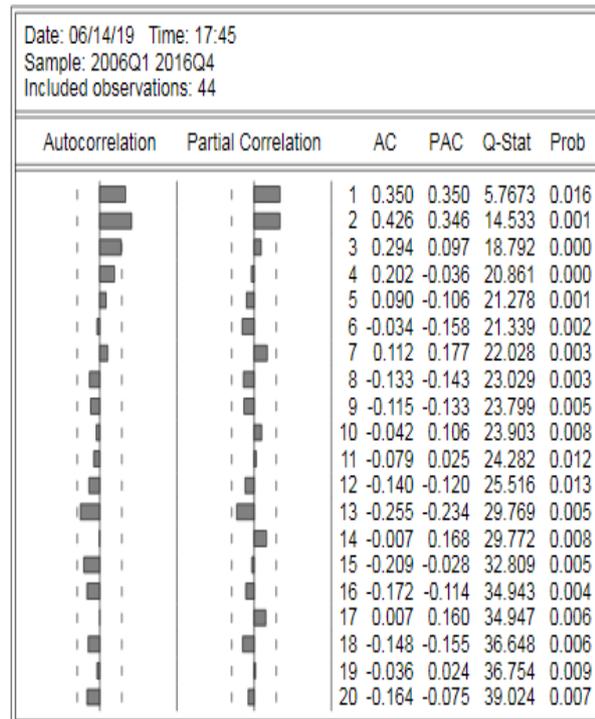
# **Annexe**

## Annexe N°11 : Corrélogrammes des séries COMCD, COMRD, IMPORT, TXCH

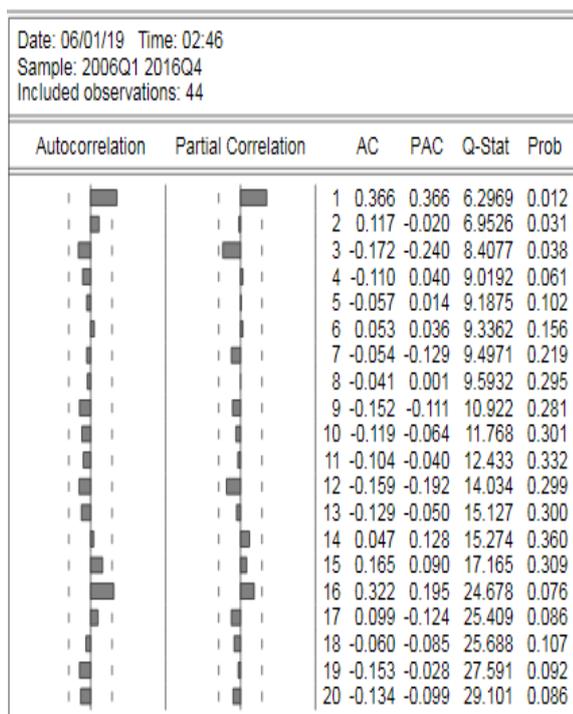
Correlogram of COMCD



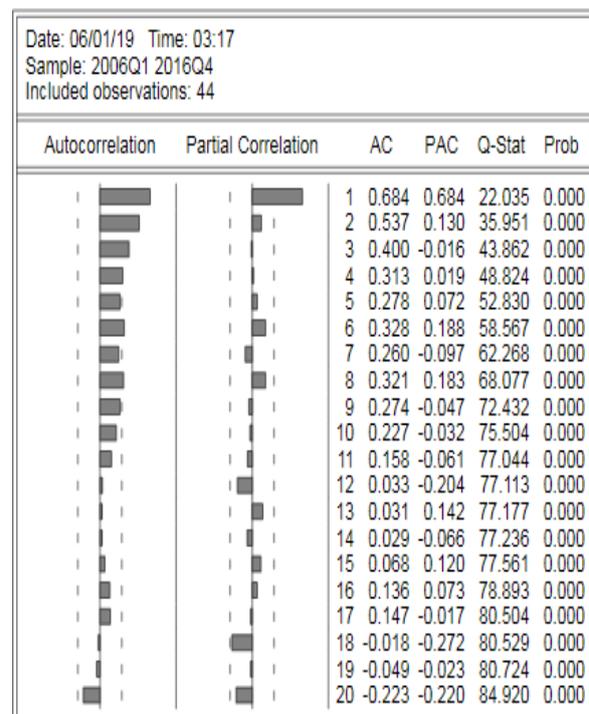
Correlogram of COMRD



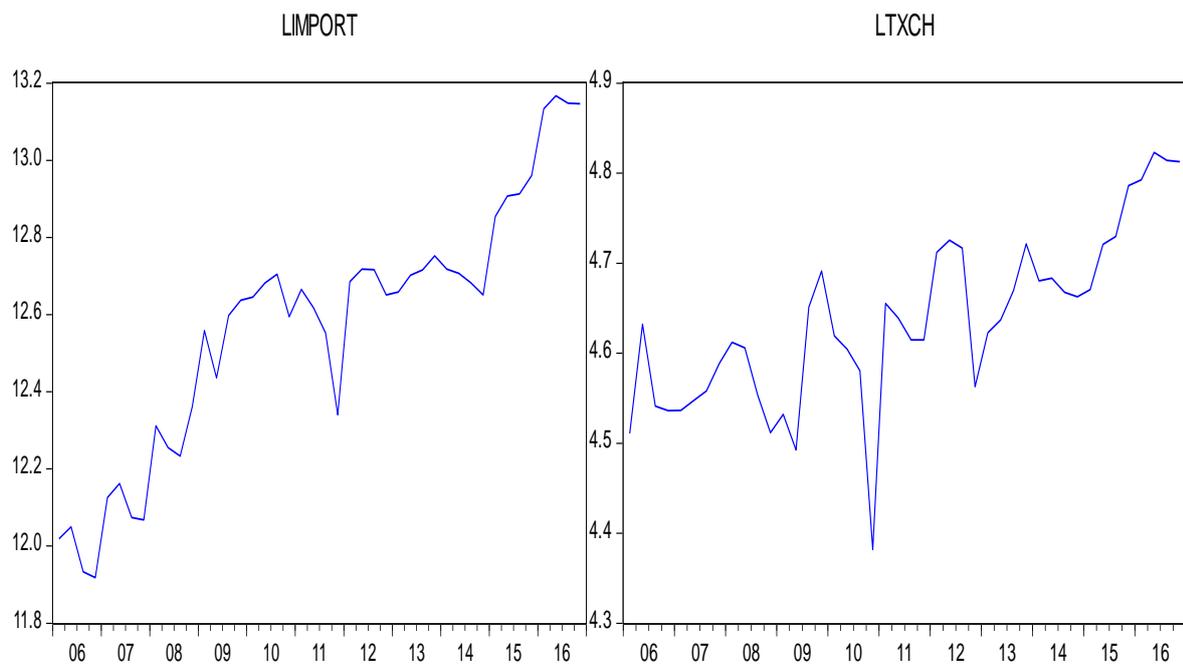
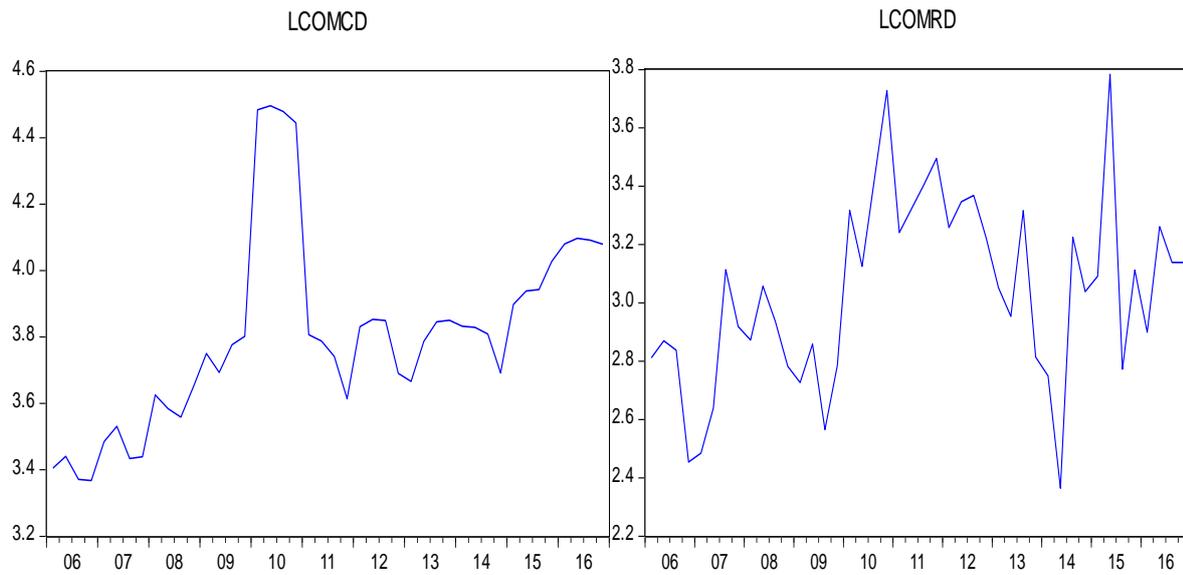
Correlogram of IMPORT



Correlogram of TXCH

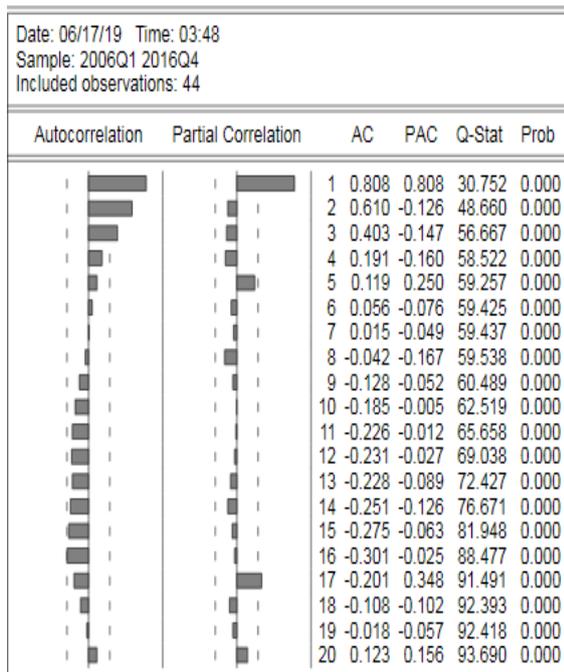


## Annexe N°12 : les graphes des séries LCOMCD ,LCOMRD,LIMPORT,LTXCH

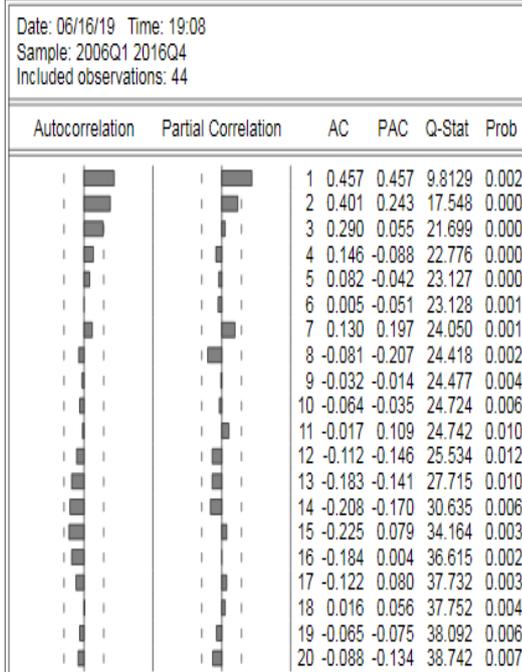


## ANNEXE 13 :correlogramme des quatre séries

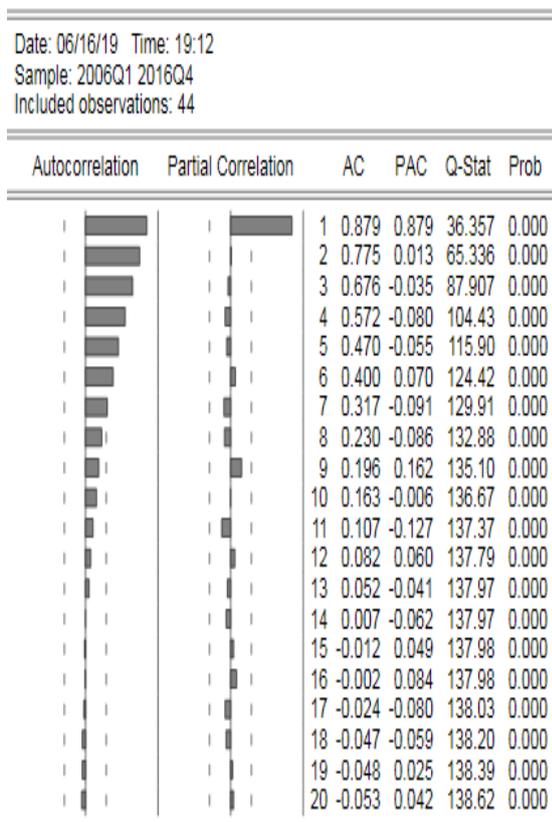
Correlogram of LCOMCD



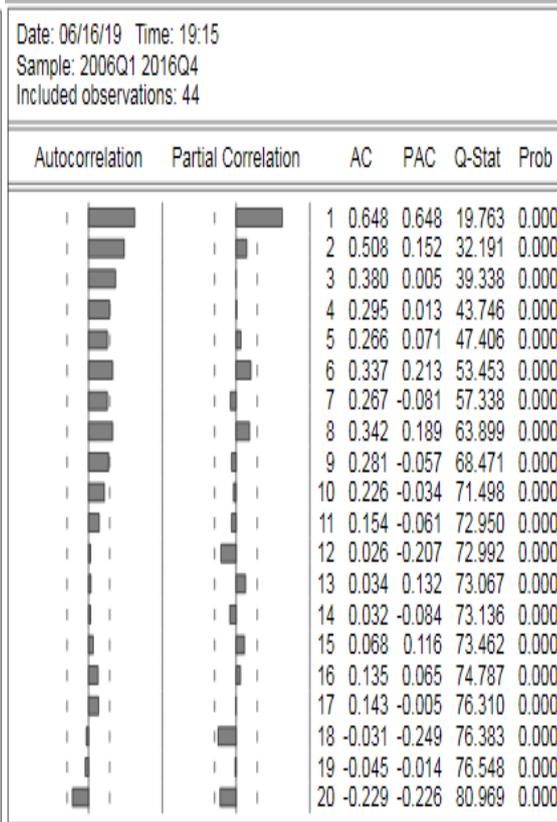
Correlogram of LCOMRD



Correlogram of LIMPORT



Correlogram of LTXCH



## ANNEXE N°14 : le nombre de retards pour chaque série lcomcd

VAR Lag Order Selection Criteria						
Endogenous variables: LCOMRD						
Exogenous variables: C						
Date: 06/01/19 Time: 02:31						
Sample: 2006Q1 2016Q4						
Included observations: 34						
Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-38.71213	NA	0.605408	2.336008	2.380900	2.351317
1	-35.19096	6.628072*	0.522026*	2.187704*	2.277490*	2.218323*
2	-35.04324	0.269385	0.549042	2.237837	2.372516	2.283767
3	-34.96875	0.131454	0.580130	2.292279	2.471851	2.353518
4	-34.91606	0.089876	0.614021	2.348004	2.572468	2.424552
5	-34.89731	0.030877	0.651538	2.405724	2.675082	2.497583
6	-34.89594	0.002177	0.692505	2.464467	2.778718	2.571636
7	-34.77792	0.180506	0.731583	2.516348	2.875492	2.638826
8	-34.21957	0.821102	0.753793	2.542328	2.946364	2.680116
9	-33.58512	0.895701	0.774029	2.563830	3.012760	2.716928
10	-33.06162	0.708260	0.800989	2.591860	3.085682	2.760268

\* indicates lag order selected by the criterion  
 LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)  
 FPE: Final prediction error  
 AIC: Akaike information criterion  
 SC: Schwarz information criterion  
 HQ: Hannan-Quinn information criterion

VAR Lag Order Selection Criteria						
Endogenous variables: LCOMRD						
Exogenous variables: C						
Date: 06/01/19 Time: 02:31						
Sample: 2006Q1 2016Q4						
Included observations: 34						
Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-38.71213	NA	0.605408	2.336008	2.380900	2.351317
1	-35.19096	6.628072*	0.522026*	2.187704*	2.277490*	2.218323*
2	-35.04324	0.269385	0.549042	2.237837	2.372516	2.283767
3	-34.96875	0.131454	0.580130	2.292279	2.471851	2.353518
4	-34.91606	0.089876	0.614021	2.348004	2.572468	2.424552
5	-34.89731	0.030877	0.651538	2.405724	2.675082	2.497583
6	-34.89594	0.002177	0.692505	2.464467	2.778718	2.571636
7	-34.77792	0.180506	0.731583	2.516348	2.875492	2.638826
8	-34.21957	0.821102	0.753793	2.542328	2.946364	2.680116
9	-33.58512	0.895701	0.774029	2.563830	3.012760	2.716928
10	-33.06162	0.708260	0.800989	2.591860	3.085682	2.760268

\* indicates lag order selected by the criterion  
 LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)  
 FPE: Final prediction error  
 AIC: Akaike information criterion  
 SC: Schwarz information criterion  
 HQ: Hannan-Quinn information criterion

VAR Lag Order Selection Criteria						
Endogenous variables: LIMPORT						
Exogenous variables: C						
Date: 06/01/19 Time: 02:48						
Sample: 2006Q1 2016Q4						
Included observations: 34						
Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-55.94047	NA	1.667924	3.349440	3.394333	3.364749
1	-50.40633	10.41722*	1.277601	3.082725	3.172511*	3.113345*
2	-49.36843	1.892634	1.275169*	3.080496*	3.215175	3.126425
3	-49.36843	6.74e-07	1.353288	3.139319	3.318891	3.200559
4	-49.35819	0.017471	1.435928	3.197540	3.422005	3.274089
5	-49.18439	0.286259	1.509830	3.246140	3.515498	3.337999
6	-49.17997	0.007018	1.604476	3.304704	3.618955	3.411873
7	-49.17740	0.003933	1.706568	3.363376	3.722520	3.485855
8	-48.97156	0.302699	1.795220	3.410092	3.814129	3.547880
9	-48.36115	0.861755	1.846021	3.433009	3.881939	3.586107
10	-48.12937	0.313587	1.943384	3.478198	3.972021	3.646606

\* indicates lag order selected by the criterion  
 LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)  
 FPE: Final prediction error  
 AIC: Akaike information criterion  
 SC: Schwarz information criterion  
 HQ: Hannan-Quinn information criterion

VAR Lag Order Selection Criteria						
Endogenous variables: LTXCH						
Exogenous variables: C						
Date: 06/14/19 Time: 21:01						
Sample: 2006Q1 2016Q4						
Included observations: 34						
Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	31.40859	NA	0.009788	-1.788741	-1.743848	-1.773431
1	41.33763	18.68996	0.005789	-2.313978	-2.368682*	-2.283359*
2	41.70030	0.661341	0.006013	-2.276488	-2.141809	-2.230559
3	41.83493	0.237574	0.006331	-2.225584	-2.046012	-2.164345
4	41.98897	0.262778	0.006661	-2.224192*	-1.951357	-2.099273
5	42.67151	1.124184	0.006797	-2.157148	-1.887790	-2.065289
6	45.30509	4.182741	0.006188	-2.253240	-1.938990	-2.146072
7	45.35592	0.077737	0.006563	-2.197407	-1.838263	-2.074929
8	49.26760	5.752477*	0.005552*	-2.368682*	-1.964646	-2.230894
9	49.54365	0.389713	0.005822	-2.326097	-1.877167	-2.172999
10	50.29267	1.013382	0.005946	-2.311333	-1.817511	-2.142926

\* indicates lag order selected by the criterion  
 LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)  
 FPE: Final prediction error  
 AIC: Akaike information criterion  
 SC: Schwarz information criterion  
 HQ: Hannan-Quinn information criterion

## Annexe N°15 : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série LCOMCD

### Modèle pour la serie(LCOMCD)

Null Hypothesis: LCOMCD has a unit root Exogenous: Constant, Linear Trend Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.266109	0.4426		
Test critical values:				
1% level	-4.186481			
5% level	-3.518090			
10% level	-3.189732			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(LCOMCD) Method: Least Squares Date: 06/13/19 Time: 11:27 Sample (adjusted): 2006Q2 2016Q4 Included observations: 43 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCOMCD(-1)	-0.223135	0.098466	-2.266109	0.0289
C	0.814465	0.351841	2.314869	0.0258
@TREND("2006Q1")	0.002229	0.002275	0.979670	0.3331
R-squared	0.114701	Mean dependent var	0.015687	
Adjusted R-squared	0.070436	S.D. dependent var	0.164680	
S.E. of regression	0.158774	Akaike info criterion	-0.775456	
Sum squared resid	1.008367	Schwarz criterion	-0.652581	
Log likelihood	19.67230	Hannan-Quinn criter.	-0.730143	
F-statistic	2.591243	Durbin-Watson stat	1.770443	
Prob(F-statistic)	0.087458			

### modèle 2 pour la série (LCOMCD)

Null Hypothesis: LCOMCD has a unit root Exogenous: Constant Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.055938	0.2629		
Test critical values:				
1% level	-3.592462			
5% level	-2.931404			
10% level	-2.603944			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(LCOMCD) Method: Least Squares Date: 06/13/19 Time: 11:28 Sample (adjusted): 2006Q2 2016Q4 Included observations: 43 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCOMCD(-1)	-0.173499	0.084389	-2.055938	0.0462
C	0.674912	0.321557	2.098892	0.0420
R-squared	0.093459	Mean dependent var	0.015687	
Adjusted R-squared	0.071349	S.D. dependent var	0.164680	
S.E. of regression	0.158696	Akaike info criterion	-0.798257	
Sum squared resid	1.032562	Schwarz criterion	-0.716340	
Log likelihood	19.16252	Hannan-Quinn criter.	-0.768049	
F-statistic	4.226881	Durbin-Watson stat	1.814306	
Prob(F-statistic)	0.046193			

### Modèle 1 pour la série (LCOMCD)

Null Hypothesis: LCOMCD has a unit root Exogenous: None Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	0.472833	0.8129		
Test critical values:				
1% level	-2.619851			
5% level	-1.948686			
10% level	-1.612036			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(LCOMCD) Method: Least Squares Date: 06/13/19 Time: 11:29 Sample (adjusted): 2006Q2 2016Q4 Included observations: 43 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCOMCD(-1)	0.003122	0.006604	0.472833	0.6388
R-squared	-0.003946	Mean dependent var	0.015687	
Adjusted R-squared	-0.003946	S.D. dependent var	0.164680	
S.E. of regression	0.165004	Akaike info criterion	-0.742711	
Sum squared resid	1.143508	Schwarz criterion	-0.701752	
Log likelihood	16.96828	Hannan-Quinn criter.	-0.727607	
Durbin-Watson stat	1.951875			

## Annexe 16 : les résultats de test ADF pour la série DLCOMCD

### Modèle 3 pour la série DLCOMCD

Null Hypothesis: DLCOMCD has a unit root Exogenous: Constant, Linear Trend Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic		Prob.*	
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-6.108171		0.0000	
Test critical values:				
1% level	-4.192337			
5% level	-3.520787			
10% level	-3.191277			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLCOMCD) Method: Least Squares Date: 06/20/19 Time: 23:13 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLCOMCD(-1)	-0.977964	0.160107	-6.108171	0.0000
C	0.023292	0.055692	0.418231	0.6781
@TREND("2006Q1")	-0.000376	0.002175	-0.172789	0.8637
R-squared	0.488926	Mean dependent var	-0.001158	
Adjusted R-squared	0.462717	S.D. dependent var	0.232954	
S.E. of regression	0.170754	Akaike info criterion	-0.628435	
Sum squared resid	1.137122	Schwarz criterion	-0.504315	
Log likelihood	16.19713	Hannan-Quinn criter.	-0.582940	
F-statistic	18.65495	Durbin-Watson stat	1.989379	
Prob(F-statistic)	0.000002			

### Modèle 2 pour la série DLCOMCD

Null Hypothesis: DLCOMCD has a unit root Exogenous: Constant Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic		Prob.*	
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-6.181156		0.0000	
Test critical values:				
1% level	-3.596616			
5% level	-2.933158			
10% level	-2.604867			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLCOMCD) Method: Least Squares Date: 06/20/19 Time: 23:14 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLCOMCD(-1)	-0.977236	0.158099	-6.181156	0.0000
C	0.014826	0.026155	0.566870	0.5740
R-squared	0.488535	Mean dependent var	-0.001158	
Adjusted R-squared	0.475748	S.D. dependent var	0.232954	
S.E. of regression	0.168671	Akaike info criterion	-0.675288	
Sum squared resid	1.137993	Schwarz criterion	-0.592542	
Log likelihood	16.18106	Hannan-Quinn criter.	-0.644959	
F-statistic	38.20669	Durbin-Watson stat	1.989248	
Prob(F-statistic)	0.000000			

### Modèle 1 pour la série DLCOMCD

Null Hypothesis: DLCOMCD has a unit root Exogenous: None Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic		Prob.*	
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-6.206853		0.0000	
Test critical values:				
1% level	-2.621185			
5% level	-1.948886			
10% level	-1.611932			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLCOMCD) Method: Least Squares Date: 06/16/19 Time: 17:03 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLCOMCD(-1)	-0.968375	0.156017	-6.206853	0.0000
R-squared	0.484426	Mean dependent var	-0.001158	
Adjusted R-squared	0.484426	S.D. dependent var	0.232954	
S.E. of regression	0.167269	Akaike info criterion	-0.714906	
Sum squared resid	1.147135	Schwarz criterion	-0.673533	
Log likelihood	16.01303	Hannan-Quinn criter.	-0.699741	
Durbin-Watson stat	1.990906			

## Annexe N°17 : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série LCOMRD

### Modèle 3 pour la série lcomrd

### modèle 2 pour la série lcomrd

Null Hypothesis: LCOMRD has a unit root Exogenous: Constant, Linear Trend Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)					Null Hypothesis: LCOMRD has a unit root Exogenous: Constant Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
			t-Statistic	Prob.*				t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic					Augmented Dickey-Fuller test statistic				
Test critical values:					Test critical values:				
1% level					1% level				
5% level					5% level				
10% level					10% level				
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.					*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(LCOMRD) Method: Least Squares Date: 06/18/19 Time: 12:15 Sample (adjusted): 2006Q2 2016Q4 Included observations: 43 after adjustments					Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(LCOMRD) Method: Least Squares Date: 06/18/19 Time: 12:01 Sample (adjusted): 2006Q2 2016Q4 Included observations: 43 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.	Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCOMRD(-1)	-0.610818	0.278944	-2.189758	0.0852	LCOMRD(-1)	-0.542202	0.281052	-1.929181	0.0652
C	1.751112	0.423291	4.136902	0.0631	C	1.653769	0.421253	3.925836	0.0003
@TREND("2006Q1")	0.005045	0.003738	0.0699	0.1848					
R-squared	0.305174	Mean dependent var	0.007608		R-squared	0.273545	Mean dependent var	0.007608	
Adjusted R-squared	0.270433	S.D. dependent var	0.333799		Adjusted R-squared	0.255827	S.D. dependent var	0.333799	
S.E. of regression	0.285114	Akaike info criterion	0.395356		S.E. of regression	0.287953	Akaike info criterion	0.393359	
Sum squared resid	3.251591	Schwarz criterion	0.518231		Sum squared resid	3.399605	Schwarz criterion	0.475276	
Log likelihood	-5.00161	Hannan-Quinn criter.	0.440669		Log likelihood	-6.457226	Hannan-Quinn criter.	0.423568	
F-statistic	8.784178	Durbin-Watson stat	2.163054		F-statistic	15.43847	Durbin-Watson stat	2.234378	
Prob(F-statistic)	0.000688				Prob(F-statistic)	0.000320			

### Modèle 1 pour la série dlcomrd

Null Hypothesis: LCOMRD has a unit root Exogenous: None Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
			t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic				
Test critical values:				
1% level				
5% level				
10% level				
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(LCOMRD) Method: Least Squares Date: 06/17/19 Time: 05:24 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LCOMRD(-1)	-8.97E-05	0.015441	-0.005809	0.9954
D(LCOMRD(-1))	-0.451511	0.141433	-3.192402	0.0027
R-squared	0.203776	Mean dependent var	0.006400	
Adjusted R-squared	0.183870	S.D. dependent var	0.337750	
S.E. of regression	0.305123	Akaike info criterion	0.510245	
Sum squared resid	3.724005	Schwarz criterion	0.592992	
Log likelihood	-8.715153	Hannan-Quinn criter.	0.540575	
Durbin-Watson stat	2.177339			

## ANNEXE 18 : test ADF pour DLCOMRD

### Modèle 3 pour l DLCOMRD

Null Hypothesis: DLCOMRD has a unit root Exogenous: Constant, Linear Trend Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-10.17479	0.0000		
Test critical values:	1% level	-4.192337		
	5% level	-3.520787		
	10% level	-3.191277		
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLCOMRD) Method: Least Squares Date: 06/20/19 Time: 23:14 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLCOMRD(-1)	-1.452526	0.142757	-10.17479	0.0000
C	0.020362	0.100493	0.202617	0.8405
@TREND("2006Q1")	-0.000464	0.003931	-0.117989	0.9067
R-squared	0.726369	Mean dependent var	-0.001390	
Adjusted R-squared	0.712337	S.D. dependent var	0.575721	
S.E. of regression	0.308784	Akaike info criterion	0.556398	
Sum squared resid	3.718548	Schwarz criterion	0.680517	
Log likelihood	-8.684355	Hannan-Quinn criter.	0.601892	
F-statistic	51.76394	Durbin-Watson stat	2.179072	
Prob(F-statistic)	0.000000			

### Modèle 1 pour DLCOMRD

Null Hypothesis: DLCOMRD has a unit root Exogenous: Constant Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-10.30196	0.0000		
Test critical values:	1% level	-3.596616		
	5% level	-2.933158		
	10% level	-2.604867		
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLCOMRD) Method: Least Squares Date: 06/20/19 Time: 23:17 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLCOMRD(-1)	-1.452268	0.140970	-10.30196	0.0000
C	0.009923	0.047068	0.210819	0.8341
R-squared	0.726272	Mean dependent var	-0.001390	
Adjusted R-squared	0.719428	S.D. dependent var	0.575721	
S.E. of regression	0.304954	Akaike info criterion	0.509136	
Sum squared resid	3.719875	Schwarz criterion	0.591882	
Log likelihood	-8.691850	Hannan-Quinn criter.	0.539465	
F-statistic	106.1303	Durbin-Watson stat	2.178719	
Prob(F-statistic)	0.000000			

### Modèle 1 pour la série DLCOMRD

Null Hypothesis: DLCOMRD has a unit root Exogenous: None Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-10.42201	0.0000		
Test critical values:	1% level	-2.621185		
	5% level	-1.948886		
	10% level	-1.611932		
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLCOMRD) Method: Least Squares Date: 06/16/19 Time: 20:55 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLCOMRD(-1)	-1.451575	0.139280	-10.42201	0.0000
R-squared	0.725968	Mean dependent var	-0.001390	
Adjusted R-squared	0.725968	S.D. dependent var	0.575721	
S.E. of regression	0.301379	Akaike info criterion	0.462627	
Sum squared resid	3.724009	Schwarz criterion	0.504000	
Log likelihood	-8.715170	Hannan-Quinn criter.	0.477792	
Durbin-Watson stat	2.177415			

## Annexe N°19 : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série LIMPORT :

modèle 3 pour la série LIMPORT

Null Hypothesis: LIMPORT has a unit root Exogenous: Constant, Linear Trend Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.846457	0.1895		
Test critical values:				
1% level	-4.186481			
5% level	-3.518090			
10% level	-3.189732			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(LIMPORT) Method: Least Squares Date: 06/13/19 Time: 11:17 Sample (adjusted): 2006Q2 2016Q4 Included observations: 43 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LIMPORT(-1)	-0.338738	0.119003	-2.846457	0.0069
C	4.102661	1.433027	2.862934	0.0067
@TREND("2006Q1")	0.008062	0.003061	2.633478	0.0120
R-squared	0.168505	Mean dependent var	0.026229	
Adjusted R-squared	0.126931	S.D. dependent var	0.106670	
S.E. of regression	0.099670	Akaike info criterion	-1.706689	
Sum squared resid	0.397365	Schwarz criterion	-1.583814	
Log likelihood	39.69381	Hannan-Quinn criter.	-1.661376	
F-statistic	4.053074	Durbin-Watson stat	2.049366	
Prob(F-statistic)	0.024957			

modèle 2 pour la série LIMPORT

Null Hypothesis: LIMPORT has a unit root Exogenous: Constant Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=2)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.011370	0.7409		
Test critical values:				
1% level	-3.592462			
5% level	-2.931404			
10% level	-2.603944			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(LIMPORT) Method: Least Squares Date: 06/16/19 Time: 17:23 Sample (adjusted): 2006Q2 2016Q4 Included observations: 43 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LIMPORT(-1)	-0.051519	0.050940	-1.011370	0.3178
C	0.673198	0.639903	1.052033	0.2989
R-squared	0.024341	Mean dependent var	0.026229	
Adjusted R-squared	0.000544	S.D. dependent var	0.106670	
S.E. of regression	0.106640	Akaike info criterion	-1.593312	
Sum squared resid	0.466260	Schwarz criterion	-1.511396	
Log likelihood	36.25620	Hannan-Quinn criter.	-1.563104	
F-statistic	1.022869	Durbin-Watson stat	2.338781	
Prob(F-statistic)	0.317771			

modèle 1 pour la série LIMPORT

Null Hypothesis: LIMPORT has a unit root Exogenous: None Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	1.584626	0.9704		
Test critical values:				
1% level	-2.619851			
5% level	-1.948686			
10% level	-1.612036			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(LIMPORT) Method: Least Squares Date: 06/13/19 Time: 11:21 Sample (adjusted): 2006Q2 2016Q4 Included observations: 43 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LIMPORT(-1)	0.002054	0.001296	1.584626	0.1206
R-squared	-0.001997	Mean dependent var	0.026229	
Adjusted R-squared	-0.001997	S.D. dependent var	0.106670	
S.E. of regression	0.106776	Akaike info criterion	-1.613187	
Sum squared resid	0.478846	Schwarz criterion	-1.572229	
Log likelihood	35.68352	Hannan-Quinn criter.	-1.598083	
Durbin-Watson stat	2.403085			

## Annexe N°20 : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série DLIMPORT :

### Modèle 3 pour DLIMPORT

Null Hypothesis: DLIMPORT has a unit root Exogenous: Constant, Linear Trend Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=2)				
	t-Statistic		Prob.*	
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-6.756404		0.0000	
Test critical values:				
1% level	-4.198503			
5% level	-3.523623			
10% level	-3.192902			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLIMPORT) Method: Least Squares Date: 06/20/19 Time: 23:23 Sample (adjusted): 2006Q4 2016Q4 Included observations: 41 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLIMPORT(-1)	-1.594193	0.235953	-6.756404	0.0000
D(DLIMPORT(-1))	0.326502	0.152078	2.146942	0.0384
C	0.051500	0.035322	1.458041	0.1533
@TREND("2006Q1")	-0.000243	0.001354	-0.179423	0.8586
R-squared	0.655080	Mean dependent var	0.002815	
Adjusted R-squared	0.627113	S.D. dependent var	0.167777	
S.E. of regression	0.102452	Akaike info criterion	-1.626377	
Sum squared resid	0.388367	Schwarz criterion	-1.459200	
Log likelihood	37.34073	Hannan-Quinn criter.	-1.565500	
F-statistic	23.42370	Durbin-Watson stat	2.150562	
Prob(F-statistic)	0.000000			

### modèle 2 pour la série DLIMPORT

Null Hypothesis: DLIMPORT has a unit root Exogenous: Constant Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=2)				
	t-Statistic		Prob.*	
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-7.833283		0.0000	
Test critical values:				
1% level	-3.596616			
5% level	-2.933158			
10% level	-2.604867			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLIMPORT) Method: Least Squares Date: 06/20/19 Time: 23:36 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLIMPORT(-1)	-1.207397	0.154137	-7.833283	0.0000
C	-0.021435	0.190809	-0.112340	0.9111
R-squared	0.605368	Mean dependent var	-0.015289	
Adjusted R-squared	0.595502	S.D. dependent var	1.944295	
S.E. of regression	1.236574	Akaike info criterion	3.309014	
Sum squared resid	61.16459	Schwarz criterion	3.391760	
Log likelihood	-67.48929	Hannan-Quinn criter.	3.339344	
F-statistic	61.36033	Durbin-Watson stat	2.021237	
Prob(F-statistic)	0.000000			

### modèle 1 pour la série DLIMPORT

Null Hypothesis: DLIMPORT has a unit root Exogenous: None Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=2)				
	t-Statistic		Prob.*	
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-7.322645		0.0000	
Test critical values:				
1% level	-2.621185			
5% level	-1.948886			
10% level	-1.611932			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLIMPORT) Method: Least Squares Date: 06/16/19 Time: 17:26 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLIMPORT(-1)	-1.132411	0.154645	-7.322645	0.0000
R-squared	0.566683	Mean dependent var	-0.000789	
Adjusted R-squared	0.566683	S.D. dependent var	0.167355	
S.E. of regression	0.110165	Akaike info criterion	-1.550160	
Sum squared resid	0.497586	Schwarz criterion	-1.508787	
Log likelihood	33.55336	Hannan-Quinn criter.	-1.534995	
Durbin-Watson stat	2.015553			

## Annexe N°21 : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série LTXCH

modèle 3 pour la série L 2 pour la série

modèle 1 pour la série LTXCH

Null Hypothesis: LTXCH has a unit root				
Exogenous: Constant, Linear Trend				
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.636820	0.0030		
Test critical values:				
1% level	-4.186481			
5% level	-3.518090			
10% level	-3.189732			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(LTXCH)				
Method: Least Squares				
Date: 06/16/19 Time: 18:37				
Sample (adjusted): 2006Q2 2016Q4				
Included observations: 43 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LTXCH(-1)	-0.708819	0.152868	-4.636820	0.0000
C	3.201012	0.689874	4.639995	0.0000
@TREND("2006Q1")	0.004083	0.001127	3.622393	0.0008
R-squared	0.350112	Mean dependent var	0.007017	
Adjusted R-squared	0.317618	S.D. dependent var	0.073485	
S.E. of regression	0.060703	Akaike info criterion	-2.698427	
Sum squared resid	0.147395	Schwarz criterion	-2.575552	
Log likelihood	61.01617	Hannan-Quinn criter.	-2.653114	
F-statistic	10.77456	Durbin-Watson stat	1.853001	
Prob(F-statistic)	0.000181			

Null Hypothesis: LTXCH has a unit root				
Exogenous: None				
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.578418	0.0370		
Test critical values:				
1% level	-2.621185			
5% level	-1.948886			
10% level	-1.611932			
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(LTXCH)				
Method: Least Squares				
Date: 06/17/19 Time: 00:21				
Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4				
Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LTXCH(-1)	0.001343	0.002321	-2.578418	0.0262
D(LTXCH(-1))	-0.305854	0.145783	-2.098012	0.0423
R-squared	0.098456	Mean dependent var	0.004294	
Adjusted R-squared	0.075917	S.D. dependent var	0.072147	
S.E. of regression	0.069354	Akaike info criterion	-2.452727	
Sum squared resid	0.192401	Schwarz criterion	-2.369981	
Log likelihood	53.50727	Hannan-Quinn criter.	-2.422398	
Durbin-Watson stat	2.038084			

La formule pour obtenir DLTXCH avec tendance

```

genr=@trend
s ltxch c t
genr dltxch=ltxch-(4.51426300746 + 0.00570321323493*T)
    
```

The screenshot shows the EViews software interface. The main window displays the workfile 'EViews COPIECOLLER' with a range of 2006Q1 to 2016Q4 (44 observations). The left-hand pane shows a list of objects, including 'c', 'comcd', 'comrd', 'dlcomcd', 'dlcomrd', 'dlimport', 'dltxch', 'import', 'lcomcd', 'lcomrd', 'limport', 'ltxch', 'resid', 't', and 'txch'. The right-hand pane shows the 'Equation: UNTITLED' window with the following details:

- View: Proc Object Print Name Freeze Estimate Forecast Stats Resids
- Estimation Command: LS LTXCH C T
- Estimation Equation: LTXCH = C(1) + C(2)\*T
- Substituted Coefficients: LTXCH = 4.51426300746 + 0.00570321323493\*T

## Annexe N°22 : Les résultats de stationnarité de test (ADF) de Série DLTXCH

### Modèle 3 pour DLTXCH

Null Hypothesis: DLTXCH has a unit root Exogenous: Constant, Linear Trend Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-8.931755	0.0000		
Test critical values:	1% level	-4.192337		
	5% level	-3.520787		
	10% level	-3.191277		
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLTXCH) Method: Least Squares Date: 06/20/19 Time: 23:30 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLTXCH(-1)	-1.309114	0.146569	-8.931755	0.0000
C	-0.007868	0.022696	-0.346689	0.7307
@TREND("2006Q1")	0.000640	0.000888	0.720140	0.4757
R-squared	0.672126	Mean dependent var	-0.002929	
Adjusted R-squared	0.655312	S.D. dependent var	0.118802	
S.E. of regression	0.069749	Akaike info criterion	-2.419092	
Sum squared resid	0.189729	Schwarz criterion	-2.294972	
Log likelihood	53.80093	Hannan-Quinn criter.	-2.373597	
F-statistic	39.97412	Durbin-Watson stat	2.059007	
Prob(F-statistic)	0.000000			

### Modèle 2 pour DLTXCH

Null Hypothesis: DLTXCH has a unit root Exogenous: Constant Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-8.966449	0.0000		
Test critical values:	1% level	-3.596616		
	5% level	-2.933158		
	10% level	-2.604867		
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLTXCH) Method: Least Squares Date: 06/20/19 Time: 23:30 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLTXCH(-1)	-1.305502	0.145599	-8.966449	0.0000
C	0.006501	0.010749	0.604804	0.5487
R-squared	0.667766	Mean dependent var	-0.002929	
Adjusted R-squared	0.659461	S.D. dependent var	0.118802	
S.E. of regression	0.069328	Akaike info criterion	-2.453501	
Sum squared resid	0.192252	Schwarz criterion	-2.370755	
Log likelihood	53.52352	Hannan-Quinn criter.	-2.423171	
F-statistic	80.39721	Durbin-Watson stat	2.037606	
Prob(F-statistic)	0.000000			

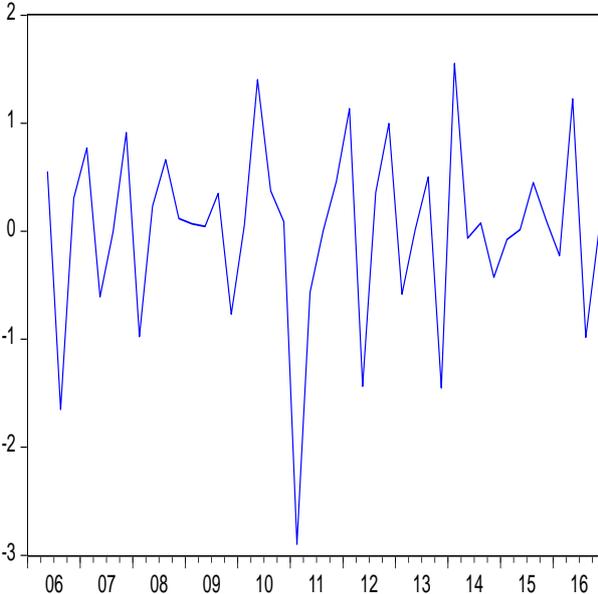
### Modèle 1 pour la série DLTXCH

Null Hypothesis: DLTXCH has a unit root Exogenous: None Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)				
	t-Statistic	Prob.*		
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-9.020255	0.0000		
Test critical values:	1% level	-2.621185		
	5% level	-1.948886		
	10% level	-1.611932		
*MacKinnon (1996) one-sided p-values.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation Dependent Variable: D(DLTXCH) Method: Least Squares Date: 06/16/19 Time: 18:34 Sample (adjusted): 2006Q3 2016Q4 Included observations: 42 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DLTXCH(-1)	-1.296886	0.143775	-9.020255	0.0000
R-squared	0.664728	Mean dependent var	-0.002929	
Adjusted R-squared	0.664728	S.D. dependent var	0.118802	
S.E. of regression	0.068789	Akaike info criterion	-2.492017	
Sum squared resid	0.194010	Schwarz criterion	-2.450644	
Log likelihood	53.33235	Hannan-Quinn criter.	-2.476852	
Durbin-Watson stat	2.032168			

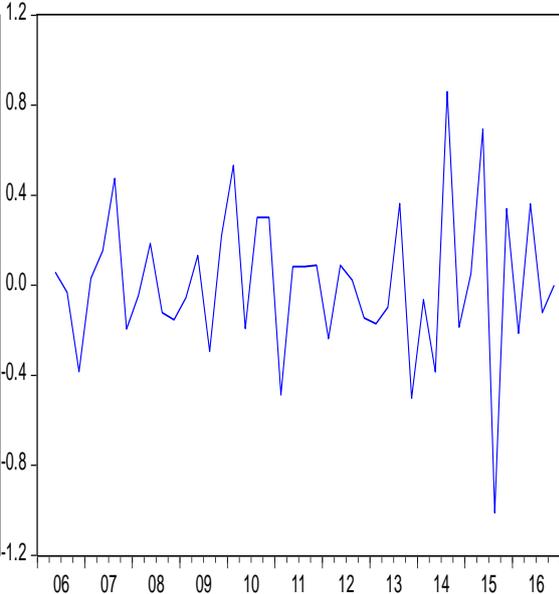
**Annexe no23 : Graphes des séries différenciées (DLCOMCD) (DLCOMRD)**

**(DLIMPORT)(DLTXCH)**

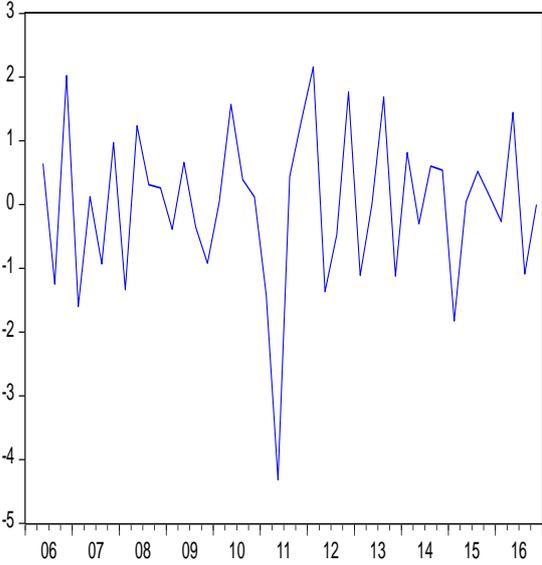
DLCOMCD



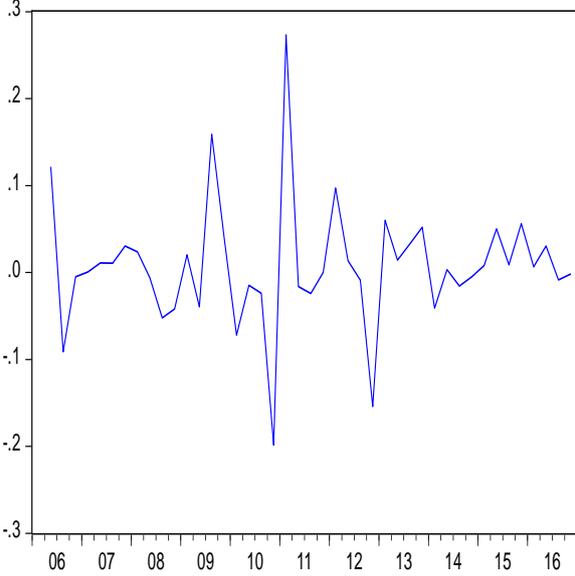
DLCOMRD



DLIMPORT

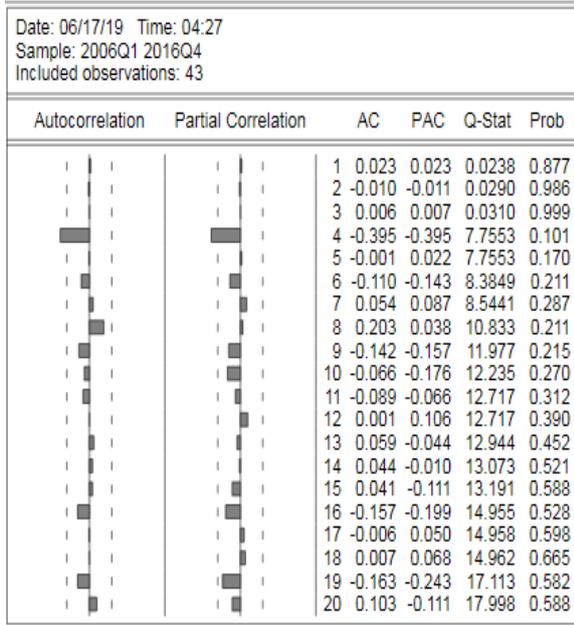


DLTXCH

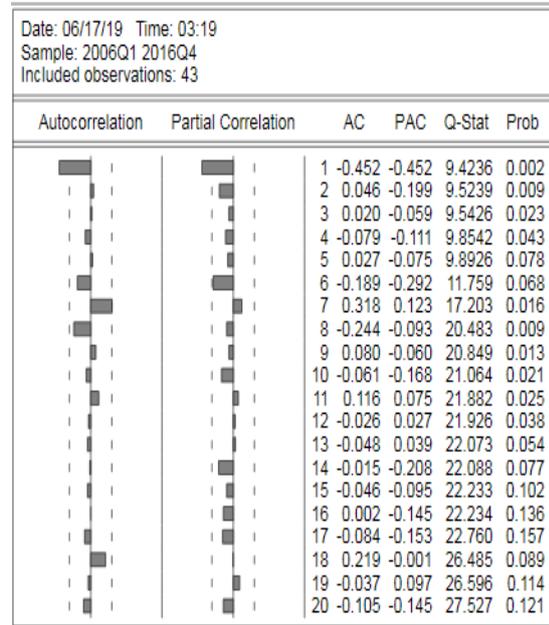


## Annexe no24 : correlogramme (DLCOMCD)(DLCOMRD) (DLIMPORT)(DLTXCH)

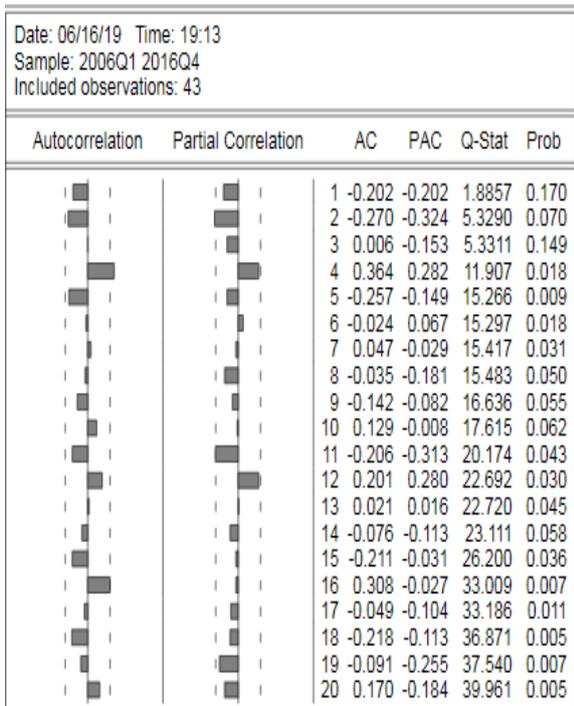
Correlogram of DLCOMCD



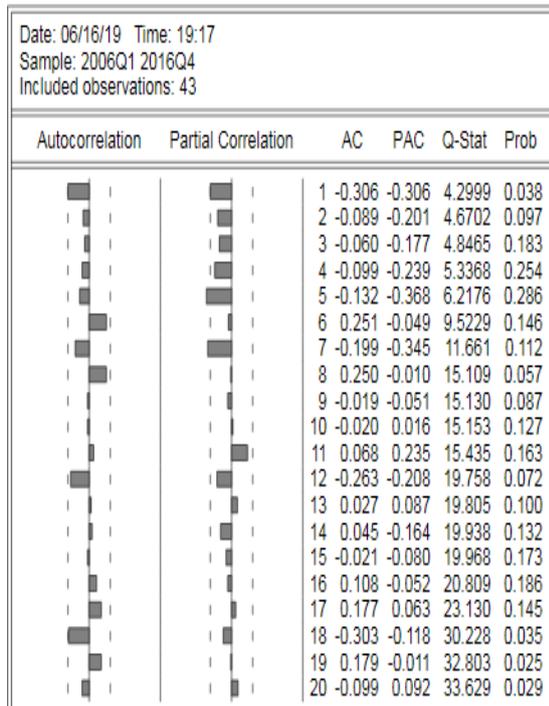
Correlogram of DLCOMRD



Correlogram of DLIMPORT



Correlogram of DLTXCH



année	Commissions du crédit documentaire (COMCD) (en millions)	Commissions du la remise documentaire (COMRD) (en millions)	les importations (en millions)	le taux de change
T1 :2006	30.11	16.64	165816.01	91.0011
T2 :2006	31.22	17.64	171120.05	102.7442
T4 :2006	29.11	17.08	152220.11	93.7922
T5 :2006	29.01	11.64	150002.06	93.3216
T1 :2007	32.62	12.00	184564.01	93.3744
T2 :2007	34.16	14.00	191379.16	94.3991
T3 :2007	31.01	22.52	175297.24	95.4091
T4 :2007	31.18	18.52	174220.12	98.3536
T1 :2008	37.55	17.68	222236.67	100.6923
T2 :2008	36.02	21.28	210079.86	100.0793
T3 :2008	35.11	18.84	205577.08	94.9843
T4 :2008	38.55	16.16	233609.68	91.0709
T1 :2009	42.55	15.28	284546.12	92.9362
T2 :2009	40.18	17.44	251726.84	89.3307
T3 :2009	43.66	13.00	295993.01	104.7104
T4 :2009	44.81	16.20	307739.82	109.0054
T1 :2010	88.55	27.60	310306.85	101.4254
T2 :2010	89.66	22.76	321915.27	99.9335
T3 :2010	88.15	30.76	329307.12	97.5743
T4 :2010	85.16	25.60	294907.43	80
T1 :2011	45.01	41.56	316639.44	105.1299
T2 :2011	44.15	27.76	301823.22	103.4331
T3 :2011	42.17	30.16	282848.11	100.9645
T4 :2011	37.12	32.96	288718.24	100.9645
T1 :2012	46.12	26.00	322968.88	111.2654
T2 :2012	47.15	28.40	333689.72	112.8023
T3 :2012	46.99	29.04	333129.36	111.8085
T4 :2012	40.05	25.12	312006.24	95.8416
T1 :2013	39.11	21.16	314375.52	101.7774
T2 :2013	44.11	19.18	328293.04	103.2231
T3 :2013	46.78	27.56	332927.81	106.6492
T4 :2013	47.00	16.68	345444.41	112.3384
T1 :2014	46.18	15.64	333653.84	107.8075
T2 :2014	46.01	10.64	330069.65	108.1429
T3 :2014	45.12	25.16	321948.88	106.4494
T4 :2014	40.11	20.88	312014.18	105.9212
T1 :2015	49.30	22.00	382411.04	106.754
T2 :2015	51.33	44.00	403200.05	112.2654
T3 :2015	51.55	16.00	405442.24	113.2658
T4 :2015	56.14	22.48	425229.56	119.8189
T1 :2016	59.12	18.16	505557.84	120.6012
T2 :2016	60.18	26.08	523046.32	124.3254
T3 :2016	59.85	23.08	513046.32	123.2549
T4 :2016	59.11	23.08	512210.42	123.0515

## **Bibliographie**

### **Les sites internet**

<http://www.becompta.be/modules/dictionnaire>

<http://www.algomtl.com>

<Http://www : la remise documentaire-comprendrelespaiements.com>

<Http://www : mainfreight.fr/suivi.Exportation/incoterms.aspx>

### **Mémoire**

-LGRAND(G) et MARLIN(H) : gestion des opérations import, expot, édition 2015

-OULOUNIS (Samia) gestion financière internationale, office des publications universitaires, Alger 2011

-AMLOUKKAS(A), GEDDOUDJ(F)et ZELOUCHE(K) :Credoc comme seul instrument se paiement en Algérie, mémoire de master, HEC, Alger, 2011

-BRENT (principe de technique bancaire, 25 éditions DUNOD,paris,2008

-MONOD(didier-pierre) ; moyenss et techniques de paiement internationaux, édition ESKA,Paris

-HELLAL(Hakim) le financement et le risque du commerce extérieur, université de BEJAIA-master2013

-HASSINE « financement du commerce international par les techniques documentaire », mémoire magister, université de Tunis 2015.

### **Article**

-Article 30 Aléana 2<sup>ème</sup> du règlement N°07/01 du 03 février 2007

-Article 62 Aléana 1<sup>ère</sup> du règlement N°07/01 du 03 février 2007

-Convention de Varsovie du 12/10/1929

-Article 19 des RUU

## Table des matières

Remerciement	
Dédicace	
Liste des abréviations.....	I
Liste des figures.....	II
Liste des tableaux.....	III
Liste des annexes.....	IV
Résumé .....	V
Sommaire.....	VI
Introduction générale	
Chapitre I: financement du commerce extérieur.....	1
Introduction .....	2
Section1 :les instrument les techniques de paiement du commerce extérieur .....	3
1.1.Les techniques de paiement :.....	<b>4Error! Bookmark not defined.</b>
1.1.1. Le chèque .....	4
1.1.1.1.Le chèque d'entreprise .....	<b>4Error! Bookmark not defined.</b>
1.1.1.2. Le chèque de banque .....	4
1.1.2.2. Les effets de commerce.....	5
1.1.2.1. La lettre de change ou traite (bill of exchange).....	5
1.1.2.2. Le billet à ordre (promissory note).....	5
1.1.3. Le virement bancaire « Bank Transfer » .....	5
1.1.3.1. Le virement postal .....	5
1.1.3.2. Le virement par télex.....	6
1.1.3.3. Le virement par SWIFT.....	6
1.1.2. Les techniques de paiement :.....	6
1.2.1. Le crédit documentaire .....	7
1.2.1.1. Définition.....	7
1.2.1.2. Cadre règlementaire .....	7
1.2.1.3. Les intervenant .....	7
1.2.1.3.1. Le donneur d'ordre.....	7

1.2.1.3.2. La banque émettrice .....	7
1.2.1.3.3. La banque notificatrice .....	7
1.2.1.3.4. Le bénéficiaire .....	7
1.2.1.4. Les différentes formes de crédit documentaire.....	7
1.2.1.4.1. Selon le critère de sécurité.....	7
a) Le crédit documentaire révocable .....	8
b) Le crédit documentaire irrévocable.....	8
c) Le crédit documentaire irrévocable et confirmé.....	8
1.2.1.4.2. Selon le critère Modes de réalisation.....	8
a) Le crédit réalisable par paiement à vu.....	9
b) Le crédit réalisable par paiement différé.....	9
c) Le crédit réalisable par acceptation de traite .....	9
d) Le crédit réalisable par négociation .....	9
1.2.1.4.3. Selon le critère de financement .....	9
a)Crédit documentaire revolving.....	10
b) Le crédit documentaire transférable.....	10
c) Le crédit RED Clause.....	10
d) Le crédit documentaire adossé ou back to back.....	10
1.2.1.5. Les caractéristiques du crédit documentaire.....	11
2.1.5.1. Le crédit documentaire possède la particularité d'être à la fois .....	11
1.2.1.5.2. Le Cadre juridique selon Usances Uniformes relatives aux crédits documentaires .....	11
1.2.1.6. Mécanisme de déroulement d'un de crédit documentaire.....	12
1.1.2.1.7. Avantages et inconvénients des crédits documentaires .....	14
1.2.1.7.1. Les avantages du crédit documentaire.....	14
2.1.7.2. Les Inconvénients du crédit documentaire .....	14
1.3. Les autres techniques de paiement .....	15
1.3.1. La remise documentaire .....	16
1.3.2.1. Le donneur d'ordre (ou remettant).....	16
1.3.2.2. La banque remettante .....	16
1.3.2.3. La banque présentatrice .....	17
1.3.3. Le transfert libre .....	17
1.3.3.1. Définition .....	17
1.3.3.2. Le cadre réglementaire .....	17
1.3.3.3. Déroulement de l'opération .....	18

Section 02 : les modalités pratiques des opérations du commerce extérieur.....	18
1.1. Le contrat de vente internationale .....	18
2.2. Les documents de prix.....	19
2.2.1.La facture pro forma.....	19
2.2La facture commerciale .....	19
2.2.3. La facture consulaire .....	20
2.4.La facture provisoire .....	20
2.2.5. La facture douanière .....	20
2.3. Les modes d'expédition et les documents de transport.....	23
2.3.1. Le transport par mer et le connaissement maritime.....	23
2.3.2. Le transport par avion et la lettre de transport aérien.....	23
2.3.3. Le transport par route et la lettre de voiture internationale CMR.....	24
2.3.4. Le transport par rail et la lettre de voiture CIM.....	25
3.5. Le transport combiné et les documents de transport multimodal .....	26
2.4. Les documents d'assurance .....	26
2.4.1 La police au voyage.....	26
2.4.2 La police globale .....	26
2.5. Autres documents .....	26
2.5.1 Le certificat d'origine .....	27
2.5.2 La liste de colisage (paking list).....	27
2.5.3 La note de poids .....	27
5.4 Le certificat d'analyse .....	27
5.5 Le certificat sanitaire .....	27
2.6. Les incoterms .....	27
2.6.1 Définition.....	27
2.6.2 Les incoterms de vente au départ .....	28
2.6.3 Les incoterms de vente à l'arrivée .....	31
Section 3 :La domiciliation d'une opération de commerce extérieur.....	33
3.1. Aspect réglementaire de la domiciliation :.....	33
3.1.1 Définition de la domiciliation d'une opération de commerce extérieur :.....	33
3.1.2 Les opérations soumises à la domiciliation :.....	34
3.1.3 Les opérations exclues de la domiciliation.....	34
3.2. L'ouverture et la gestion d'un dossier de domiciliation .....	34
3.2.1.Pour une importation .....	34

3.2.1.1 L'ouverture .....	35
3.2.1.2 Le suivi et la gestion.....	37
3.2.1.3 L'apurement .....	37
3.2.2 Pour une exportation .....	38
3.2.2.1 L'ouverture.....	38
3.2.2.2 Le suivi et la gestion.....	39
3.2.2.3 L'apurement .....	40
Conclusion :.....	40.
Chapitre II: analyse empirique du crédit documentaire.....	41
Introduction :.....	42
Section 01 : Paiement des importations par le crédit documentaire au niveau de la DOE :.....	43
1.1.Présentation générale de la BEA.....	43
1.1.1. Création de la BEA : .....	43
1.1.2.Missions de la BEA :.....	44
1.1.3.ROLE ET OBJECTIFS DE LA BEA :.....	45
1.2.Présentation de la direction des opérations avec l'étranger.....	45
1.2.1. missions générales de la DOE :.....	46
1.2.2. Activités de la DOE :.....	46
Section 2 : Paiement des importations par le crédit documentaire au niveau de la direction des opérations avec l'étranger (DOE).....	46
2.1-Négociation :.....	46
2.2 la réception de la demande d'ouverture et la facture proforma.....	47
2.3. vérification du crédit documentaire.....	49
2.3.1.Le moyen de transmission SWIFT.....	49
2.4. la matérialisation de la domiciliation .....	52
2.5.saisie du dossier et réservation.....	52
2.6.blocage de provision :.....	53
2.7. l'émission du crédit documentaire.....	53
2.7.1. réception de la demande d'ouverture .....	53
Section 03 : Analyse empirique de la contribution du crédit documentaire à la rentabilité de la BEA.....	56
3.1. Méthodologie de la régression.....	56
3.1.1. Présentation des données.....	56
3.1.1.1. Commission Credoc (COMCD).....	56
3.1.1.2. Commission Remise documentaire (COMRD).....	56

3.1.1.3. Importations (IMPORT).....	56
3.1.1.4. Taux de change (TXCH) .....	57
3.1.2. Notion de la stationnarité .....	57
3.1.2.1. Les types de non stationnarité : .....	58
3.1.2.1.2. Le processus DS (Différence Stationnary) .....	58
3.1.2.2. Les tests de stationnarité (tests de racines unitaires) .....	58
3.2. Analyse graphique des variables .....	59
3.3. Application de l'ADF .....	61
3.3. 1. Détermination du nombre de retards pour les différentes séries .....	62
3.3.2. Présentation des résultats du test ADF sur les différentes séries .....	62
3.3.2.1. Le test ADF pour la série commission de crédit documentaire.....	63
3.3.2.2. Le test ADF pour la série commission de remise documentaire .....	64
3.3.2.3. Le test ADF pour la série importation .....	65
3.3.2.4. Le test ADF pour la série taux de change.....	65
3.4 Analyse multivariée.....	66
3.4.1. Estimation du modèle VAR.....	66
3.4.1.1. Choix du nombre de retards .....	66
3.4.2. Estimation du modèle VAR (1).....	67
3.4.3. Validation du modèle VAR.....	68
3.4.3.1. Test d'autocorrélation des erreurs .....	68
3.4.3.2. Test d'hétéroscédasticité de White .....	68
3.4.4. Etude de la causalité au sens de Grenger.....	70
conclusion : .....	71
conclusion générale .....	72.

annexe

bibliographie

